

Cigarettes
GRADS
"Le comble du bon goût"
CONSERVEZ LES "MAINS DE BRIDGE"
L. O. Grothé Limitée, Maison Canadienne et Indépendante

"L'EXAMEN de vos YEUX"
TAIT-FAVREAU Ltd.
Lorenzo FAVREAU, O.C.L.
265, STE-CATHERINE E.
Tél.: LANCaster 6703
Succursales:
6890, ST-HUBERT
Tél.: CALumet 9344

Répercussion mondiale de l'incident Riddell

L'incident Riddell pose le problème de la représentation du Canada à Genève. — La nomination d'un ministre du Canada semble s'imposer. — On commente la déclaration Lapointe

Le Canada veut la paix
Par Adjutor Savard
Ottawa, 2. — L'incident Riddell, qui a provoqué une commotion dans les chancelleries et suscité les commentaires de la presse mondiale, attire aussi l'attention sur l'importance de Genève. Effectivement, c'est là que se décide le sort du monde. Dans ces conditions, on réfléchit que la représentation du Canada n'y est pas moins importante, à coup sûr, qu'à Londres, à Paris, à Washington ou à Tokio. Mais, par une étrange anomalie, tandis que nous avons les ministres plénipotentiaires et envoyés extraordinaires en ces divers endroits, l'homme qui nous représente de façon permanente auprès de la Société des Nations n'est, en vérité, qu'un simple fonctionnaire. Ne convient-il pas d'envoyer, sans tarder, un ministre à Genève? Ministre plénipotentiaire ou ministre d'Etat, si l'on veut, mais qui pourrait parler au nom du gouvernement canadien, avec le caractère requis d'autorité et de responsabilité? C'est la question qui revient dans les commentaires entendus aujourd'hui dans la Capitale, et qui se pose de façon de plus en plus impérieuse. Le sénateur Dandurand séjourna naguère à Genève, non sans quelque répugnance de la part de M. King, qui est particulièrement scrupuleux en tout ce qui touche à la responsabilité ministérielle. M. King raconta même, au banquet qui lui fut offert à Ottawa, il y a quelques mois, que ce fut le sujet de la seule divergence d'opinion qu'il ait eue avec son collègue M. Lapointe. Celui-ci le rassura, sans doute. Et par son tact, sa prudence et ses activités qui lui valurent tous les honneurs, le sénateur Dandurand posa lui-même un précédent qui est dans toutes les mémoires et qui paraît certes mériter d'être suivi. Il est à prévoir que, mis devant une situation de fait, le gouvernement canadien considérera l'opportunité d'envoyer un ministre à Genève. Ce sera probablement le prochain poste diplomatique qui sera créé, si le gouvernement décide d'étendre notre représentation à l'étranger. Il ne fait pas de doute, en tout cas, qu'un membre

Contre-coup de la déclaration de M. Lapointe en Europe

Rome dit que la proposition d'embargo tombe, n'étant pas officielle
Rien n'est changé

Londres, 2 (P.A., P.A.). — Après une session de trois heures tenue par le cabinet, on apprend dans les milieux officiels que l'embargo sera bientôt ajouté à la liste des sanctions contre l'Italie. Les ministres ont aujourd'hui la réunion sans annoncer leurs décisions. Toutefois, la Presse Canadienne a été informée de source autorisée de ce que l'attitude du gouvernement envers la proposition de l'embargo sur l'huile n'est pas affectée par la déclaration du premier ministre international, M. Lapointe, hier à Ottawa, à l'effet que la proposition de M. Riddell venait de sa propre initiative et non pas sur instructions de son gouvernement. L'embargo sur l'huile est considéré tout simplement comme un moyen d'arrêter la guerre dans l'est africain à des conditions qui donneraient satisfaction aux deux belligérants et à la SDN, dit-on. Le fait que la proposition a été étudiée et approuvée, en principe, par le comité des sanctions de 18, est considéré comme beaucoup plus important que la question de son origine précise.

Rome, 2 (P.C., Havas). — On lit aujourd'hui dans *La Tribuna* que l'attitude prise par le gouvernement canadien sur la question de l'embargo de l'huile, proposé par le Dr Riddell, (Suite page 7)

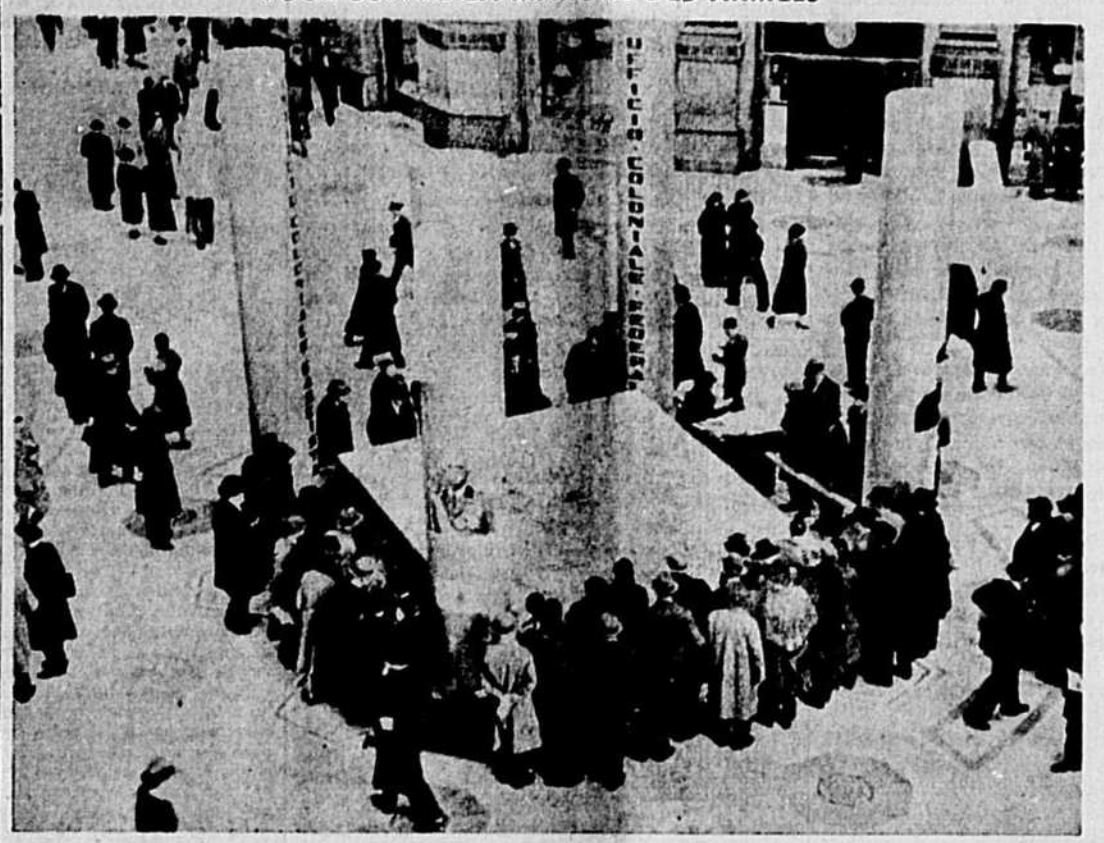
LE BOIS REMPLACE LE PETROLE EN ITALIE



Les sanctions sur le pétrole, si elles sont un jour appliquées à l'Italie par Genève, n'affecteront toujours pas les moyens de transport dans les rues de Rome, car voici qu'on a décidé de faire rouler les autobus au moyen d'un carburant bien simple: le bois. Cette photo démontre explicitement comment les ingénieurs italiens procèdent.

APPEL DU PAPE A LA CHRETIENTE CONTRE LA GUERRE

POUR SUIVRE LA MARCHÉ DES ARMEES



Sous les Arcades, le passage couvert à Milan, on a étalé à demeure, une immense carte de l'Ethiopie, sur laquelle on indique, au fur et à mesure, pour l'édification des citoyens, les progrès des troupes de Mussolini dans leur avance au pays du Négus.

L'Eglise protestante en Allemagne privée de ses droits administratifs

Un nouveau décret la soumet entièrement au gouvernement nazi
Doctrines menacées

Berlin, 2 (P.A.). — Le ministère des cultes, par un décret qu'il dit destiné à faire l'unité dans l'Eglise évangélique, a privé celle-ci de tous ses droits administratifs et de toute son autorité sur ses fidèles. Le Synode confessionnel, d'après un de ses principaux membres, n'aurait aucunement l'intention de se soumettre à la dictature du ministre des cultes Hans Kerrl. D'autre part, le Synode se réjouit de savoir maintenant à quoi s'en tenir sur les intentions à son égard du gouvernement nazi. Le groupe des protestants confessionnels n'aura plus le droit d'imposer des taxes d'Eglise, de convoquer des synodes ou de recueillir des fonds. Il n'aura plus le droit de nommer les ministres, d'examiner les candidats au ministère ou de faire des déclarations du haut de la chaire. Le Synode confessionnel et autres groupes de l'opposition protestante pourront continuer à exister, mais la moindre infraction au nouveau décret pourra amener leur dissolution. Le ministre des cultes Hans Kerrl a dit qu'il était fatigué de voir trois groupes lutter les uns contre les autres au sein de l'Eglise protestante. Un des trois groupes, du moins Kerrl le prétend, comprend la majorité des protestants allemands. Il est neutre et aurait lui-même prié le ministre de mettre fin aux dissensions. Kerrl a donné deux ans à ses comités pour faire régner la paix au sein de l'Eglise protestante allemande. "Notre organisme peut seul gouverner l'Eglise et lui donner une direction spirituelle," a-t-il dit. "Ce n'est pas le rôle des comités des cultes du Reich et ses sous-comités fonctionnant dans les Etats et les provinces." Le Synode confessionnel ferait de l'opposition passive, sinon active. Il prétend que l'Eglise ne peut être gouvernée et dirigée par un comité du gouvernement. Le ministre Kerrl a protesté à plusieurs reprises, en expliquant le nouveau décret, que la doctrine n'était aucunement atteinte, qu'il s'agissait seulement d'une mesure d'ordre administratif. "La nouvelle Eglise évangélique dont le décret doit nécessairement amener la fondation, n'est pas une église d'Etat", a-t-il dit. Jeudi dernier, le ministre des cultes a sommé le Synode confessionnel de se conformer à ses volontés, menaçant de le dissoudre. Les ministres du Synode citent des paroles prononcées à ce propos par Kerrl pour démontrer qu'il a l'intention de s'attaquer à la doctrine protestante. Il leur disait, en effet, de ne point "se préoccuper de la vie future."

Le magistrat rendra jugement plus tard

Ottawa, 2 (P.C.). — Le magistrat Glenn Strike a différé aujourd'hui le prononcé de son jugement dans le cas de Joseph Lamothe, courtier de Montréal âgé de 31 ans, accusé d'avoir converti à son usage personnel \$3,000 appartenant à M. Emmanuel Brassard, de Hull. Il prononcera probablement son jugement vendredi.

Les Italiens, sur la défensive au front nord, s'attendent à une attaque. — Addis Abéba dit que 400,000 hommes se préparent à charger les positions italiennes aujourd'hui même

Les troupes éthiopiennes évacuent Harrar

Presse Canadienne
D'après les pronostics d'aujourd'hui, à Londres, il semble que le Cabinet anglais a décidé de faire pression à Genève afin que la SDN proclame l'embargo de l'huile contre l'Italie. Aucune déclaration n'a été faite à la suite de la réunion du Cabinet au sujet des décisions prises, mais les milieux bien au courant affirment que telle sera l'attitude adoptée. Le gouvernement a annoncé la réorganisation des défenses contre avions dans la région de Londres. C'est le 12 décembre que le Comité des 18 se réunit à Genève pour discuter la proposition de l'embargo sur l'huile et l'on croit qu'elle sera adoptée. Toutefois, les observateurs économiques assurent que l'Italie continuera d'obtenir toute l'huile dont elle a besoin. Tant à Genève qu'à Londres, la déclaration d'Ottawa à l'effet que le gouvernement canadien ne prend pas la responsabilité de la proposition de l'embargo sur l'huile contre l'Italie, est considérée moins importante que le fait que l'embargo a déjà été approuvé, en principe, par le Comité des 18 de la SDN. Le Dr Walter A. Riddell, représentant du Canada à Genève n'a voulu faire aucun commentaire sur la déclaration du premier ministre international M. Lapointe à l'effet que M. Riddell avait agi de sa propre initiative, lorsqu'il a proposé l'embargo sur l'huile. L'Italie ressent déjà l'effet des sanctions existantes, dit-on, dans les cercles des affaires. Les problèmes du chômage et du crédit sont à l'ordre du jour. Toutefois, la commission spéciale des vivres annonce que l'Italie a assez de provisions pour se

La princesse Victoria, soeur du roi, est morte ce matin

Le "roi italien du bois", sous accusation grave, meurt en cour
Elle était, de tous ses petits enfants, celle que préférait la reine Victoria

Milan, Italie, 2 (P.A.). — Carlo Feltrinelli, "le roi du bois, en Italie", est mort subitement aujourd'hui, au cours d'un interrogatoire par un Conseil Fasciste sur une accusation d'avoir violé la loi pour la défense contre les sanctions. Feltrinelli avait placé en Suisse et en Suède, 800,000,000 de livres (environ \$6,400,000), la plupart au nom de sa femme, contre des exploitations forestières en Autriche, en Yougoslavie et en Tchecoslovaquie. Traduit devant le Conseil, il plaide non coupable à l'accusation d'avoir réalisé ses placements à l'étranger. Mais les agents du gouvernement témoignent à l'effet qu'il avait offert 60,000,000 de livres pour "arranger l'affaire". Devant ce témoignage formel, Feltrinelli s'écroula dans sa chaise et mourut d'une attaque cardiaque. Elle était, de tous ses petits enfants, celle que préférait la reine Victoria. Agée de 67 ans. Londres, 3 (P.A.). — La princesse Victoria, soeur du roi, est morte, de bonne heure ce matin. Elle était âgée de 67 ans et célibataire. De tous ses petits-enfants, c'est elle que la reine Victoria aimait le plus. On dit aussi que le roi George l'affectionnait tout particulièrement. Elle était le quatrième enfant, seconde fille, du roi Edouard VII et de la reine Alexandra. Elle est morte à sa demeure de Buckinghamshire, à 3 h. 35, ce matin (10 h. 35 à notre heure). Le bulletin officiel se lit comme suit: "Son Altesse Royale a eu une mort paisible." La princesse tomba malade dimanche soir. Elle eut durant la nuit une hémorragie stomacale. Elle laisse une soeur, la princesse Maud Charlotte Mary Victoria, reine de Norvège. Son autre soeur était la princesse Louise Alexandra Dagmar, qui épousa le duc de Fife. Le roi George est son seul frère qui lui survive. Le duc de Clarence, premier enfant du roi Edouard et de la reine Alexandra, mourut en 1892 à l'âge de 28 ans. Le prince Alexandre, né en 1871, ne vécut qu'un jour. La plus grande partie de la vie de la princesse Victoria s'écoula auprès de sa mère qui mourut le 20 novembre 1925.

Epouse à quatorze ans et déjà mère

Lewisburg, Virginie occidentale, 2 (P.A.). — La femme âgée de 14 ans de William Marvin Roman a amené son enfant de 15 mois chez les parents de son mari, ce soir, tandis que celui-ci retournait à la prison où il attendra qu'on lui fasse un nouveau procès. Il est accusé d'enlèvement. Son premier procès s'est instruit aujourd'hui. Le juge a été obligé de renvoyer les jurés qui n'avaient pu s'entendre après 3 heures et demie de délibérations. La femme de Roman a déclaré qu'elle n'avait pas été enlevée par son mari; il y a huit ans, mais qu'elle l'avait suivi volontairement. "Mes parents abusèrent de moi," a-t-elle dit. "Il me donna ce dont j'avais besoin. Il m'habilla convenablement, et je l'ai épousé parce que je l'aimais." Roman est un trimardeur. Allant de ville en ville pour louer ses services, il traita toujours bien l'enfant qui devint ensuite sa femme, c'est du moins ce qu'il a déclaré. Les poursuites ont été intentées par les parents de la jeune mère. Débardeurs en grève. New-York, 2 (P.A.). — M. Joseph P. Ryan, président de l'Association Internationale des Débardeurs, a annoncé aujourd'hui que le boycottage contre les compagnies de navigation côtière entre New-York et les ports du golfe St-Laurent sera mis en vigueur à minuit ce soir. Tous les navires mouillant dans les ports du golfe en seront affectés, a déclaré M. Ryan. Les débardeurs dans les ports du sud sont en grève depuis le mois d'octobre, luttant pour la reconnaissance de leur union.

Nanking offre l'indépendance au nord de la Chine

Le gouvernement nationaliste cherche ainsi à conserver un semblant d'autorité
Que fera Tokio?

Chang-Hai, 2 (P.A.). — On apprend de source autorisée que le gouvernement de Nanking, dans le but de faire échec aux visées japonaises, a résolu d'accorder une autonomie virtuelle aux provinces du nord de la Chine. On effectuera des réformes radicales dans l'administration. On accordera des pouvoirs politiques beaucoup plus étendus. On restreindra considérablement l'application de la nouvelle politique monétaire. Dans les milieux japonais, on dit que l'initiative de Nanking a de bonnes chances de succès, à la condition que le mouvement autonomiste ne soit pas trop avancé. Paoting, province de Ho-Pei, Chine. (Suite page 7)

L'impôt d'Ottawa sur le revenu rend déjà beaucoup plus

Ottawa, 12 (P.C.). — L'honorable M. J. L. Isley, ministre du revenu national, a déclaré aujourd'hui que la perception de l'impôt sur le revenu a rendu \$1,000,000 de plus en novembre 1935 qu'en novembre 1934. Les chiffres de ces deux mois se comparent ainsi: \$3,777,203 et \$2,686,410. La perception a rendu, pendant les huit premiers mois de la présente année fiscale, exactement \$69,736,755, soit \$17,503,509 de plus que pendant les huit premiers mois de 1934. De ce montant, \$22,001,852 viennent de la région de Toronto, et \$20,656,876 de la région de Montréal. Pour la région de la Ville-Reine, c'est déjà \$6,138,055 de plus, et pour celle de la métropole, \$4,814,339 de plus. Voici le rendement de l'impôt sur

Le congrès interprovincial envisagera l'uniformisation des lois provinciales relatives à l'exploitation des mines

Ottawa, 2 (P.C.). — On apprend aujourd'hui, de source officielle, que le prochain congrès interprovincial envisagera la question d'une exploitation plus rationnelle des mines. Le gouvernement n'a pas encore rendu public le programme de ce congrès. Pendant la campagne électorale, M. King a plusieurs fois parlé de l'uniformisation des lois relatives à l'exploitation des mines, dans toutes les provinces, et s'est engagé à faire quelque chose en ce sens. Depuis la crise, l'industrie minière tient bon, et c'est là une des raisons qui ont amené les gouvernements à la regarder comme un pilier de l'économie économique du Canada. Quelques provinces demandent vraisemblablement la suppression ou la modification de la taxe fédérale sur les mines d'or. Par son plus récent budget, le gouvernement central taxait les mines payantes du quart de la prime payée en plus du prix courant de l'or et réduisait, de 50 à 33 1/3 p.c., des profits nets, les réserves pour dépréciation.

Le Canada

Journal du matin

Membre de la Presse Canadienne

Membre de l'Audit Bureau of Circulations

Le Canada est imprimé par la Compagnie de Publication du Canada, Limited, au numéro 33, rue Saint-Jacques, à Montréal.

Léon-Mercier Gouin, président.

Rédacteur en chef: Edmond Turcotte
Gérant de la Rédaction: Eustache Lefebvre de Saint-Jost

MARDI, 3 DECEMBRE 1935

Une loi inutile

L'état des affaires s'améliore de mois en mois. Les pessimistes et les pleurnichards eux-mêmes sont d'avis que la crise économique est à peu près finie. Il reste aux gouvernements d'en réduire et, peu à peu, d'en annuler les effets.

Le problème du chômage est le plus grave de tous les maux nés de la crise, et sans doute celui qui exige la plus prompte attention des chefs d'Etat. Nous remarquerons, à ce propos, que le gouvernement de M. King s'est efforcé de faire disparaître l'une des causes du chômage en réalisant le rêve de Laurier: le traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

Parmi les autres problèmes importants, il y a celui des logements salubres. M. King en a parlé au cours de la campagne électorale et nous pouvons être convaincus que son gouvernement s'occupera activement d'en trouver la solution.

"Que nous racontez-vous là?" dira tel tory impénitent. Le gouvernement de M. Bennett y a pourvu depuis longtemps. Il existe grâce à son initiative une loi du logement qui a été créée pour permettre aux petites gens de se bâtir un foyer.

Cela est de peu d'importance! Pour l'orthographe de Tartuffe, on peut bien dire aussi, comme Benoît XV: "Res est minimi momenti." Car Tartuffe avec une f ou Tartuffe avec deux f, c'est, hélas! toujours Tartuffe.—E.T.

La solution de continuité

entre l'Est et l'Ouest

C'est M. Henri Bourassa, sauf erreur, qui a fait remarquer il y a de cela longtemps que notre pays est une absurdité géographique. Economique, aurait-il pu ajouter, tellement les intérêts et les besoins varient d'une région à l'autre, de l'Atlantique au Pacifique. Concilier les divergences, maintenir dans ces conditions un équilibre à peu près stable, c'est un grand problème pour le pouvoir central. L'Est et l'Ouest s'épient comme des renards et se regardent comme des chiens quand ils se se regardent comme des chiens. Ils trouvent chacun que l'autre en a toujours trop et ne pense qu'à lui; l'Ouest en particulier se porte souvent en victime. Le correspondant de la National Review (Londres) dans cette région de notre pays écrit à ce propos dans le dernier numéro de ce périodique:

Le sentiment dans l'Ouest, c'est que le Canada devrait restreindre ses efforts à la production des matières premières, exception faite des industries qui sont en mesure de prospérer toutes seules, sans l'aide du gouvernement; à cet égard, l'Ouest a l'impression d'être la victime de l'Est.

Il n'y a là rien d'étonnant puisque des deux régions l'une est essentiellement agricole, tandis que dans l'autre domine l'industrie. On est en présence d'un fait géographique et économique auquel on ne peut rien changer mais dont il faut tirer le meilleur parti possible. A cette fin, le correspondant de la National Review émet une suggestion déjà faite plusieurs fois: la fusion, sous un gouvernement unique pour chacune de ces régions, des trois provinces de la prairie et des trois provinces maritimes, ce qui n'en ferait plus que cinq dans le pays. Ce serait indéniablement une source d'économie et l'assurance d'une administration plus efficace. Mais les provinces visées ne l'entendent, probablement pas de cette oreille. Songez aux députés et aux fonctionnaires sacrifiés, sans compter bien d'autres choses...

Evidemment, la tâche du pouvoir central en serait simplifiée, mais ce ne serait pas résoudre un problème presque insoluble. La seule solution que l'on connaît d'ici longtemps, c'est la solution de continuité que l'on ne manque pas de sentir vivement en traversant le désert du nord de l'Ontario, quand on passe de l'Est à l'Ouest ou vice versa.

P.N.

Le cinéma "renseigneur"

Chacun va au cinéma pour son plaisir, mais on comprend que les cinéastes ne puissent pas plaire à tout le monde continuellement. En général les films sont tournés pour le plus grand nombre. Tant pis, si les intellectuels s'en plaignent!

Pourtant il n'y a guère de nos contemporains qui ne trouvent pas de temps à autre la distraction ou l'amusement qu'ils espèrent du cinéma. Il importe toujours bien de distinguer le cinéma "amuseur" du cinéma "renseigneur" comme le veut un collaborateur du Temps.

Le cinématographe, écrit-il, est cependant merveilleux et l'on a bien raison d'honorer en M. Louis Lumière un héros de notre époque. Remy de Gourmont, qui fut témoin des premiers essais de vulgarisation du cinéma, en sortit transporté de surprise et d'admiration. Bien qu'il affectât de douter de tout, il eut à une révolution dans nos mœurs par la vertu de ces images mobiles. Depuis lors, le vieil art du traquage a corrompu cet art nouveau. Mais, d'abord, il n'y a pas d'art sans trucs, et puis, le cinéma amuseur est autre que le cinéma "renseigneur". J'avoue ne point désigner le premier et avoir pour le second une sorte de dévotion. Physique amusante si l'on veut, le cinéma dit scientifique nous rend familiers certains phénomènes de la nature. Ce cinéma, c'est le microscope mis à la portée de tous. Poissons, oiseaux, insectes se nourrissent, croissent et laissent sous nos yeux. Mieux encore, nos organes secrets nous apparaissent: l'oeil, dans un amphithéâtre d'hôpital, fonctionnant, sur l'écran, un estomac extrait de sa cavité. Et si cela ne doit pas nous préserver de la dyspepsie, cela nous ramène au juste sentiment de notre fragilité.

"Le microscope à la portée de tous", nous avons vu cela naguère dans un ciné français de Montréal. A l'ombre de globules rouges, gros comme des billes, une masse compacte de globules blancs se ruait sur une colonne de microbes et les dévorait sans nous yeux. Spectacle immense et combien dramatique! Il faut encourager le cinéma "renseigneur".—H.G.

les mesures que M. King prendra à cet effet un nouveau motif de louer le parti libéral qui a toujours été et qui reste, à Ottawa comme à Québec, le parti du bon sens et du progrès.

Henri GIRARD

Choses du temps

Question d'orthographe:

comment s'écrit Tartuffe

Le procureur du collège Sainte-Marie a eu la bonté de nous adresser de la part de son recteur une découpe de notre article sur "Le coup de poignard dans le dos des libéraux" où est soulignée en rouge la deuxième f du mot tartuffe, sans doute pour indiquer que c'est une faute d'orthographe que d'écrire ce mot avec deux f.

Notre correspondant nous permettra de différer d'avis. Il est vrai que les dictionnaires donnent en général la graphie tartuffe — encore que l'autre, celle des deux f, paraît être facultative. Néanmoins, notre correspondant, qui est sûrement un fin lettré, et qui, à ce titre, doit posséder son Tartuffe sur le bout du doigt, ne peut pas ignorer que Molière écrivait le nom de son personnage avec deux f. Et cela étant, nous devons bien, n'est-ce pas? au génie de Molière d'écrire le nom de Tartuffe tel qu'il est sorti de sa plume. En tout cas, cette graphie, qui s'appuie sur l'autorité du créateur même de Tartuffe, et qui par conséquent a la même valeur historique pour elle, peut fort raisonnablement se soutenir envers et contre tous les dictionnaires du monde.

Lancelot (M. Abel Hermant, de l'Académie française), qui dans sa chronique hebdomadaire du Temps défend si bien la langue française contre ses faux amis, les grammairiens et les pédants, invoquait récemment contre quelques-uns de ses correspondants une fort spirituelle anecdote sur le vénéré pape Benoît XV.

Un jour, Benoît XV demandait à un évêque français des nouvelles de son clergé.

—Je n'ai que des évêques à en faire, dit le prélat; pourtant, beaucoup de mes curés mettent une certaine résistance à adopter la prononciation romaine du latin, comme je le leur demande.

—Mon cher seigneur, répondit le pape, res est minimi momenti.

Cela est de peu d'importance! Pour l'orthographe de Tartuffe, on peut bien dire aussi, comme Benoît XV: "Res est minimi momenti." Car Tartuffe avec une f ou Tartuffe avec deux f, c'est, hélas! toujours Tartuffe.—E.T.

La solution de continuité

entre l'Est et l'Ouest

C'est M. Henri Bourassa, sauf erreur, qui a fait remarquer il y a de cela longtemps que notre pays est une absurdité géographique. Economique, aurait-il pu ajouter, tellement les intérêts et les besoins varient d'une région à l'autre, de l'Atlantique au Pacifique. Concilier les divergences, maintenir dans ces conditions un équilibre à peu près stable, c'est un grand problème pour le pouvoir central. L'Est et l'Ouest s'épient comme des renards et se regardent comme des chiens quand ils se se regardent comme des chiens. Ils trouvent chacun que l'autre en a toujours trop et ne pense qu'à lui; l'Ouest en particulier se porte souvent en victime. Le correspondant de la National Review (Londres) dans cette région de notre pays écrit à ce propos dans le dernier numéro de ce périodique:

Le sentiment dans l'Ouest, c'est que le Canada devrait restreindre ses efforts à la production des matières premières, exception faite des industries qui sont en mesure de prospérer toutes seules, sans l'aide du gouvernement; à cet égard, l'Ouest a l'impression d'être la victime de l'Est.

Il n'y a là rien d'étonnant puisque des deux régions l'une est essentiellement agricole, tandis que dans l'autre domine l'industrie. On est en présence d'un fait géographique et économique auquel on ne peut rien changer mais dont il faut tirer le meilleur parti possible. A cette fin, le correspondant de la National Review émet une suggestion déjà faite plusieurs fois: la fusion, sous un gouvernement unique pour chacune de ces régions, des trois provinces de la prairie et des trois provinces maritimes, ce qui n'en ferait plus que cinq dans le pays. Ce serait indéniablement une source d'économie et l'assurance d'une administration plus efficace. Mais les provinces visées ne l'entendent, probablement pas de cette oreille. Songez aux députés et aux fonctionnaires sacrifiés, sans compter bien d'autres choses...

Evidemment, la tâche du pouvoir central en serait simplifiée, mais ce ne serait pas résoudre un problème presque insoluble. La seule solution que l'on connaît d'ici longtemps, c'est la solution de continuité que l'on ne manque pas de sentir vivement en traversant le désert du nord de l'Ontario, quand on passe de l'Est à l'Ouest ou vice versa.

P.N.

Le cinéma "renseigneur"

Chacun va au cinéma pour son plaisir, mais on comprend que les cinéastes ne puissent pas plaire à tout le monde continuellement. En général les films sont tournés pour le plus grand nombre. Tant pis, si les intellectuels s'en plaignent!

Pourtant il n'y a guère de nos contemporains qui ne trouvent pas de temps à autre la distraction ou l'amusement qu'ils espèrent du cinéma. Il importe toujours bien de distinguer le cinéma "amuseur" du cinéma "renseigneur" comme le veut un collaborateur du Temps.

Le cinématographe, écrit-il, est cependant merveilleux et l'on a bien raison d'honorer en M. Louis Lumière un héros de notre époque. Remy de Gourmont, qui fut témoin des premiers essais de vulgarisation du cinéma, en sortit transporté de surprise et d'admiration. Bien qu'il affectât de douter de tout, il eut à une révolution dans nos mœurs par la vertu de ces images mobiles. Depuis lors, le vieil art du traquage a corrompu cet art nouveau. Mais, d'abord, il n'y a pas d'art sans trucs, et puis, le cinéma amuseur est autre que le cinéma "renseigneur". J'avoue ne point désigner le premier et avoir pour le second une sorte de dévotion. Physique amusante si l'on veut, le cinéma dit scientifique nous rend familiers certains phénomènes de la nature. Ce cinéma, c'est le microscope mis à la portée de tous. Poissons, oiseaux, insectes se nourrissent, croissent et laissent sous nos yeux. Mieux encore, nos organes secrets nous apparaissent: l'oeil, dans un amphithéâtre d'hôpital, fonctionnant, sur l'écran, un estomac extrait de sa cavité. Et si cela ne doit pas nous préserver de la dyspepsie, cela nous ramène au juste sentiment de notre fragilité.

"Le microscope à la portée de tous", nous avons vu cela naguère dans un ciné français de Montréal. A l'ombre de globules rouges, gros comme des billes, une masse compacte de globules blancs se ruait sur une colonne de microbes et les dévorait sans nous yeux. Spectacle immense et combien dramatique! Il faut encourager le cinéma "renseigneur".—H.G.

LES LIVRES

Henry de Bournazel (1) (L'Epopée marocaine) de Henry Bordeaux

Par le colonel X...

(Collaboration particulière du CANADA)

Le vin et le fromage, tout excellents qu'ils soient se bonifient encore en vieillissant. Il en est de même, semble-t-il, des écrivains: car le livre Henry de Bournazel est un Bordeaux du meilleur cru.

C'est l'histoire du capitaine Henry de Lespinasse de Bournazel, un héros, "le héros" de la campagne marocaine, tombé à l'ennemi à l'âge de 34 ans. Je dis "le héros", parce que l'auteur, en relatant sa vie, a voulu voir en lui celui qui symbolise la pléiade des Français, ses camarades et ses hommes, dont le courage et les sacrifices ont fini par mener à bien, au bout de vingt ans de luttes, cette épopée marocaine. Bournazel n'est que "l'un d'eux" et il les représente tous.

La dernière citation de ce preux ressemble à la dernière de Guyonnet, le grand aviateur. Comme lui, elle le classe à part, elle le cite en exemple:

"Magnifique officier dont les exploits légendaires au Maroc ne se comptent plus. Commandant un groupe d'attaque depuis le début des opérations du Sagho, a livré plus de dix combats qui ont été autant de défaites pour l'ennemi. Le 28 février 1933, à la tête de ses gnomes et de ses partisans, s'est intrépidement lancé à l'assaut du Bou Gafer, dernier fortin des dissidents; est tombé mortellement frappé au moment où il atteignait son objectif. Son nom restera comme celui d'un des plus purs héros des troupes du Maroc."

Henry Bordeaux nous donne d'abord un raccourci de la grande guerre. Il le fait bien, puisque son héros, qui n'avait alors que 18 ans, l'a faite depuis février 1916 comme simple cavalier, jusqu'à la fin, comme sous-lieutenant. Et encore, de 1914 à 1916, s'il n'était pas au front, c'est qu'il était trop jeune; il se morfondait en s'y préparant.

Mais ce n'est là qu'une entrée en matière, un prologue. Ce que l'auteur a voulu raconter, c'est cette campagne du Maroc. Et l'écrivain se double ici, se complète, de l'officier combattant que fut Henry Bordeaux pendant la grande guerre. Il parle donc en connaissance de cause du métier de soldat. Il peut aussi parler du bled, des endroits où se sont déroulés les épisodes tragiques et glorieux de l'avance française en Mauritanie. Bordeaux y fut pendant l'action; il a fait à maintes reprises, le patinage de cette route de la gloire et de la victoire, jalonnée par tant de jeunesse morte au champ d'honneur.

Car c'était une autre guerre qui se poursuivait, farouche, presque à l'insu du monde, occupé à rétablir les "défiances" matérielles et économiques de la grande tourmente. Qui de nous se rend compte qu'il n'y a qu'un an que la pacification totale du Maroc est accomplie? Qui de nous se figure qu'en 1934, bien des régions de ce pays hostile étaient encore à feu et à sang? Que l'on y parlait de tranchée, d'assaut, de redoute, de bombes et de mitrailleuses, de feu de barrage et de l'heure H, comme pendant la guerre mondiale.

Il fallait soumettre les dissidents, les tribus en révolte contre le sultan, ami et protégé de la France. Il fallait les poursuivre dans leurs repaires presque inaccessibles de l'Atlas et du Rif, d'où ils menaient leurs incursions en razzia dans la plaine, y semant la terreur, enlevant le bétail, les récoltes et emmenant les indigènes en esclavage. Ce fut la grande œuvre du maréchal Lyautey, non seulement de conquérir, mais de pacifier le pays, dont le désordre avait sa répercussion en Algérie. Après les combats, lui et ses officiers se transformèrent en administrateurs, en professeurs, en agronomes, en juges, et en y assurant la sécurité. Aujourd'hui, le Maroc est calme; les populations ont repris courage à l'ouvrage, aux travaux des champs. Les autocars promènent les touristes européens dans tous les endroits qui furent témoins de luttes épiques, pendant que les autos-chenilles relient les oasis, sous le regard des dromadaires, ces vaisseaux du désert, dont ce fut pendant des siècles le domaine incontesté.

La dernière partie de la campagne, la plus meurtrière, aussi, commence en 1921, lorsque le prétendant Abd-El-Krim, se proclamant sultan du Rif et met en déroute un corps espagnol. C'est alors qu'il faut d'un nombre matériel. C'est alors que le soulèvement des tribus exaltées par la victoire, oblige les Espagnols à un repli général sur Tétouan et sur la région de Méllilla. Toute la partie centrale de la zone française se trouve ainsi découverte.

C'est alors que commence à se dessiner la figure légendaire de Henry de Bournazel, "l'Homme Rouge". Les dissidents ont composé sur lui des chansons berbères dont les paroles ressemblent aux strophes d'un poème: les exploits de Bournazel: "Toujours en avant, à cheval sur les crêtes, profilé au soleil et sa veste rouge de spahi pareille à un drapeau. Les balles ne peuvent l'atteindre, car un baraka (fétiche) le protège. Son cheval est tué, mais lui se relève. Au Djebel-Am-Saft, il monte le premier à l'assaut. Il est trente tués, mais l'ennemi en perd cent. Et il revient en riant. Plus l'ennemi les balles, le poison ne peut agir sur lui. On l'invie à une diffia (réception et dîner arabe) pour le détruire et il le révoque sans mal. Il a un talisman."

C'est aussi les compagnons d'arme du héros, des héros eux-mêmes, qui célèbrent sa valeur et qui parlent de ses contrastes surprenants: ardent et calme à la fois, violent et se dominant, terrible au combat et d'une si prodigieuse fantaisie au repos. Il avait alors 27 ans. Pendant la grande guerre, il était entré le premier à la tête de ses cavaliers à Grammont, en Belgique; au Maroc, en 1923, c'est lui encore qui pénètre le premier avec ses gnomiers dans El-Mers.

Et lorsqu'une balle absurde le frappe, lui l'invincible, au Bou-Gafer, c'est tout le corps expéditionnaire du Maroc, consterné, qui prend le deuil, se sentant atteint par cette mort.

Le héros a été rapatrié. Il repose maintenant dans le petit cimetière de Seihac, en Corrèze, avec cette inscription: "Mon âme à Dieu, mon corps à la patrie, l'honneur à moi!"

Le livre de Henry Bordeaux, c'est la glorification de tous ces preux, si bien dépeints dans l'oraison funèbre de "l'un d'eux" par un autre de ses compagnons d'arme:

"Figure éternelle du soldat, condottiere moderne et fantasque, toutes vos chances vous les avez eues, sans compter, joyeusement, pour mener à bien la tâche entreprise, et pour le plus beau des motifs, puis-

1) Henry de Bournazel, (L'Epopée Marocaine), Paris, Librairie Plon, 8 rue Garancière, 66, Paris. Tous droits réservés.

qu'ici, par delà les mers, au Maroc, c'est toujours pour la France que l'on meurt.

"Et sous l'arab déchaîné qui vous abrite, par les affreuses tornades qui fouettent la terre craquelée, sous le bloc de béton dont, par crainte des horribles profanations du Berbère fanatisé, il a fallu sceller votre tombe, ne méritiez-vous pas que l'on grave la phrase du poète antique:

Stat cuque sua dies, brevis et irreparabilis tempus est vitae, sic famam exallare factis, hoc virtutis opus..." (Chacun à ses jours comptés, car le temps de la vie est bref et irréparable. Ainsi cette œuvre de courage remarquable exalte la renommée par des faits...) Colonel X...

Colonel X...

Dans cinquante ans

Les anticipations de H. G. Wells

Des anticipations multiples ont été faites sur ce que sera la vie de nos descendants dans cinquante à soixante ans d'ici. L'imagination la plus désordonnée a collaboré avec les deductions les plus scientifiques. On est arrivé à un tableau bien propre à nous étonner, à nous effrayer en dépit d'un apprentissage sérieux aux surprises les plus rapides et les plus inattendues.

Nous nous déplacerons très, très vite; nous aurons à notre disposition des ondes mystérieuses, nous nous nourrirons de pilules et de comprimés, les maisons seront construites sur des plans tout à fait surprenants, on travaillera selon un système strictement réglé. On créera pour les échanges courants une monnaie nouvelle et internationale. Que sais-je encore?

Mais voilà que sur ce tableau, le roi de l'anticipation, H. G. WELLS, lui-même, tient à mettre quelques touches personnelles. H. G. WELLS, le grand écrivain anglais, à qui l'on doit tant de romans célèbres, a décidé de consacrer au moins deux ans au cinéma. Son prochain film s'appellera Choses à venir et mettra en scène, avec un grand déploiement de décors impressionnants, les événements du prochain demi-siècle.

Nous aurons, nous verrons avec un intérêt peut-être mêlé d'angoisse ce film qui pour les plus jeunes d'entre nous sera un avant-goût de ce qui attend notre humanité. Mais, d'autre part, nous pouvons nous figurer — rien ne nous en empêche — l'amusement de nos arrière-neveux quand, vers 1990, on leur montrera dans une cinématique un film peut-être très lointain de la vérité.

Car les anticipations d'un film destiné à un grand public doivent être nécessairement romanesques, dramatiques, pour tout dire poussées à l'extrême. Il ne s'agit pas de prévisions ou de prédictions basées sur des calculs, mais d'une œuvre fantaisiste où un romancier fécond laisse libre cours à une verve qui lui a valu une renommée mondiale. Mais, tout en ne cherchant pas à faire des prophéties rigoureusement précises dans les moindres détails, H. G. WELLS, à venir et mettra en scène, avec un grand déploiement de décors impressionnants, les événements du prochain demi-siècle.

Or les croyances de H. G. WELLS ne semblent pas teintées de rose, il s'en faut de beaucoup. Un journal américain se dit en mesure de donner les points principaux du film Choses à venir.

C'est d'abord vers 1940 une guerre formidable qui dévaste, comme un cyclone, tout le monde civilisé. La pauvreté, des maladies, des famines, suivent une destruction quasi totale. La guerre sanglante continue pendant des années. Rien ne peut l'arrêter. Les peuples n'ont plus comme objectifs que le carnage et le sang. Vers 1970, un grand aventurier parvient à conquérir une puissance qu'il veut encore mettre au service de luttes meurtrières. A ce moment se place une bataille entre les jeunes générations et les vieilles. Les vieilles se sont les "Patrons", les nouvelles sont incarnées par un aviateur appelé John Cabal.

Les attaques aériennes déciment les populations les moins bataillonneuses et les font vivre dans une épouvante continuelle. Après toutes ces luttes, le monde est devenu un enfer où règne la panique; les villes qui ont survécu sont abandonnées, la campagne dévastée n'est qu'un ensemble de bouleversements où des hommes à moitié sauvages errent à la recherche de leur nourriture sur des pauvres chevaux élanqués.

Arrêtons nous ici, pour nous recueillir quelques secondes. Nous sommes pétrifiés d'horreur, nous avons vu des foules que la peur rend folles, des effondrements de hautes maisons, des fuites éperdues, des humains affublés d'étonnantes masques transparents pour les protéger des gaz, des armes gigantesques aux formes imprévues. Nous avons assisté à la démenée collective d'une humanité pour qui le mot "détruire" a gardé toute son acuité sauvage. Par ailleurs, avant d'arriver à la destruction totale des villes, H. G. WELLS nous fait assister à leur construction. C'est pour nous l'occasion de deviner des procédés nouveaux qui contrastent avec notre actuelle routine où s'éternisent les pousseurs de briques déjà connus dans l'antiquité; Wells a inventé une machine pneumatique qui crache des murs tout faits et qui se joignent comme par enchantement; les ascenseurs dans des tours de verre glissent sur des tiges tournantes comme des terre-bou-chons.

Voilà les anticipations du film de Wells. Nous le verrons prochainement et il paraît que nous y admirerons les trouvailles dues à la fertile imagination de Ned Mann et de Lawrence Butler, spécialistes des illusions cinématographiques. Dans bien des cas, des modèles récents ont été faits, photographiés, projetés, tout en donnant une illusion saisissante de vérité.

Au cours d'une entrevue, M. Wells a complété les anticipations de son film.

Dans cinquante ans d'ici, un grand-père dira à sa petite fille des phrases dans le genre de celles-ci: "Je me souviens d'une chose étrange qui existait autrefois dans ce que nous appelons les maisons: c'étaient les fenêtres." Car les hommes de l'avenir ne vivront plus dans des grattes-ciel, il n'y en aura plus. Ils s'installeront dans les versants des collines, creusées et munies d'un conditionnement de l'air très perfectionné. Ils s'habilleront de vêtements qui ne dureront qu'une semaine et qu'on jettera. Il n'y aura plus de blanchisseries...

H. G. Wells a du talent. Il faut en avoir pour concevoir une histoire qui peut tout ensemble nous intéresser, nous passionner, nous épouvanter, nous étonner et par surcroît nous faire penser, car tout ce qui concerne l'avenir est pour nous esprit inquiet, car les épreuves de la minute présente nous font réfléchir, nous font rechercher la consolation que dans l'avenir tout peut aller beaucoup mieux.

Mais les anticipations de H. G. Wells ne consolent pas, hélas! ses contemporains. Le mal est là, et il nous annonce pour bientôt la venue du pire.

Paul-Louis HERVIER

Ce qu'il fallait savoir

Cette dame qui vilipendait cet été à Fécamp et qui, un matin, acheta elle-même du poisson venant d'être pêché, fut extrêmement surprise d'entendre la marchande à laquelle elle s'était adressée lui faire cette réponse: "Il faut que vous attendiez un moment, madame. Le train n'est pas encore arrivé."

Surprenante en apparence, cette réponse ne l'était pas en fait. Fécamp, en effet, a beau être au bord de la mer, le pêcheur fécampois ne pêche pas en vue de vendre du poisson frais aux estivants. Le poisson qu'il pêche est destiné à être salé. C'est pourquoi le poisson frais est envoyé à Fécamp de Dieppe. Il suffit de le savoir.

Il y a vide et vide

Dans cette station thermale, au hall des sources, à l'heure du verre d'eau, deux parlementaires se sont rencontrés et bavardé, tout en se promenant pour digérer leur liquide. Malgré les vacances, c'est la politique qui fait tous les frais de leur conversation.

L'un d'eux, cartelliste impénitent, parle d'un ancien président du Conseil, qui est de son parti: "C'est un homme admirable, dit-il. On a beaucoup perdu quand il a quitté le pouvoir. Il a laissé un grand vide."

—Qui, répond l'autre, dans les caisses de l'Etat!

L'écrin merveilleux

En ce temps-là, dans l'isolement et le rêve, vivait un poète. Il écrivait des poésies fort belles, mais fort rares, car nombreux étaient ses moments d'ennui, ces heures de tristesse profonde, que seuls les vrais artistes connaissent.

Or, un de ces jours de découragement, où il pensait abandonner sa muse, une fée vint à lui — car en ce temps-là, les fées visitaient les poètes. La fée prenant son front, le carressa longuement, puis, sortant de son sein un écrin: "Tu souffres, lui dit-elle, et combien d'instantanés pareils te sont-ils réservés! la chose que souffrir, aux heures de détresse, pour la consoler, il vult, pour cela que la peine soit mince; par elle, ma voix pourra te parler, car ce mince coffret contient un monde insoupçonné d'inépuisables trésors, pouvant te soutenir toute l'existence!" Et la fée disparut.

Abasourdi et heureux, son ennui ayant fui durant la merveilleuse présence, le poète impatient se souleva pour une nouvelle tristesse qui lui permit d'apprécier le merveilleux écrin. Elle vint aussitôt que fut l'éclat du souvenir. Comme l'avait prédit la fée, un regard à l'écrin suffit; tel un nuage, l'ennui se dissipa, et le poète se retrouva serein et réjoui.

Ainsi vivait ce privilégié, tandis que se succédaient les mois. Réconforté toujours, ne connaissant plus rien des abatements d'autrefois, il en vint à le oublier; il se crut une force, et pensa ne devoir son bonheur qu'à lui seul.

Alors, grisé d'orgueil, il devint aventureux; il parcourut des sentiers escarpés, rencontrant plus d'épines que de roses, monta des chemins ardu, descendit des pentes rapides et vertigineuses. Le pauvre écrivain recut des chocs, des heurts... et le poète s'étonnait de ce que cette chose délicate résistât aussi bravement, en conservant son pouvoir de merveilleuse action. Car selon la recommandation de la fée l'écrin ne le quittait pas.

Mais en la vie aventureuse se rencontrent des aventures de toutes sortes, et notre poète eut, à un jour attendu à un endroit connu de lui seul, la surprise de trouver l'écrin à l'intérieur d'un coffre, le trésor précieux des mots s'échappèrent: "Garde-moi, je suis si tien! si peu encombrant... si petit, et si grand pour te soutenir! Si je ne dois pas savoir, je fendrai l'ignorance, mais ne me laisse pas là. Montre-moi que je te suis précieux."

Loin d'être touché par cette prière, le poète s'exalta; rejetant loin de lui l'objet d'indiscrétion, il partit.

Quand il revint l'écrin gisant à terre; il en fut étonné; il avait résisté à tant de choses!

Voulant le prendre, il aperçut les trésors éparés, à leur vue, fut ébloui. L'écrin était un cœur de femme! Ses trésors: amour, tendresse, indulgence, bonté, dévouement...

Vaillant, ce faible cœur avait résisté à toutes les luttes de la vie, soutenant celui à qui s'était donné et l'inconstant, en un geste de brutal mépris, l'avait anéanti en un instant.

A notre époque, bien peu nombreux sont les fées, mais il en est encore, comme leurs aïeux, font donc à leur tour du merveilleux écrin aux inépuisables trésors.

Les poètes, eux, n'ont guère changé; après un temps, souvent très bref, ils laissent choir l'écrin et se répandent les trésors.

Alors, la fée moderne, moins susceptible, ou plus avisée, ne voulant point voir ses dons s'anéantir, ramasse pièce par pièce les trésors, les replace en l'écrin, qu'elle enferme en son sein.

Il en est qui stoïques et fiers meurent sans plus le donner jamais. Il en est d'autres, dont les trésors, après que dédaignés, se multiplient et font un heureux. Il en est aussi de rusés, qui à leur deuxième poète, font donc d'un écrivain vide... Mais le poète rêveur et lointain, sans songer à l'avenir, s'incline devant ce présent.

Laure BASQUE

(Le Radical de Marseille)

Les livres

ORD. M'ACCUSE DE GUERIR, par Camille Eynard. — Aux Éditions de la Librairie Scientifique, 91, boulevard Saint-Germain, Paris.

Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître aux Éditions de la LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE, 91, Boulevard Saint-Germain, à Paris.

L'auteur, M. Camille EYNARD, magnétiseur diplômé, radiesthésiste, est trop connu déjà par les nombreuses guérisons qu'il a obtenues pour qu'il soit besoin de le présenter.

Dans ce livre, qui est appelé à avoir un grand retentissement, il nous fait connaître l'histoire de sa vocation, donne un aperçu sur sa méthode et relate quelques-unes de ses guérisons. Il consacre aussi un chapitre à ses PROCES. Procès qui lui furent intentés en 1930 et 1933 par le Syndicat des Médecins de la Loire-Inférieure et qui lui valurent de comparaître devant le tribunal correctionnel de Nantes, à l'époque toute la presse en parla.

CHRONIQUE OUVRIERE

Le salaire actuel des électriciens doit être augmenté

"Il n'équivaut qu'au salaire d'un aide", dit un officier de l'union

Ouvriers de la fourrure

L'union internationale des électriciens, local 568 tenait hier soir, à ses quartiers généraux, une assemblée de propagande sous la présidence de M. Paul Thounin. Plusieurs orateurs adressèrent la parole, notamment M. J. Broderick, représentant international pour la province de Québec et les provinces Maritimes, M. F. Grifard, membre du bureau des examinateurs et M. F. Boyer, agent d'affaires. "Le prix convenu dans le contrat collectif, c'est-à-dire 65 cts l'heure n'est pas le salaire d'un électricien, mais bien celui d'un aide, dit M. J. Broderick. Il nous appartient de l'augmenter. Nous n'avons qu'à nous grouper dans une union puissante, capable de nous protéger et de revendiquer pour nous les conditions auxquelles nous avons droit. Aucun gouvernement provincial ou fédéral, ne pourra adopter de législation ouvrière au bénéfice des unions, si celles-ci ne veulent se donner la peine de les faire observer."

"Notre groupement, termine M. Broderick, avec son prix minime de contributions, donne des avantages nombreux. Avec votre carte de membre, vous pouvez travailler partout dans le Canada. Elle vous donne droit à la pension de vieillesse de \$42 par mois après vingt ans consécutifs dans notre union, de même qu'une assurance de \$1,000 à votre famille à votre mort."

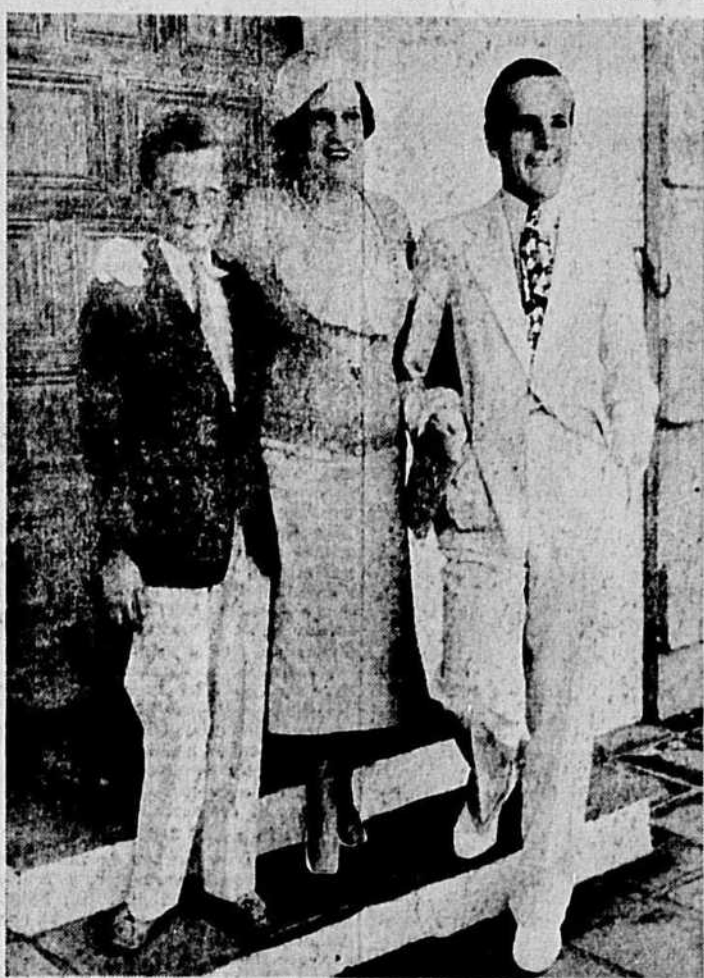
M. F. Grifard, déclara que le contrat collectif récemment adopté dans l'Ontario accordait aux électriciens un salaire de \$40 pour une semaine de quarante heures de travail. "Nous sommes en droit, dit-il, de réclamer autant que les ouvriers de la province voisine. Ces salaires peuvent être les nôtres. Organisons-nous puissamment et n'ayons aucune crainte sur les résultats de nos délibérations, car ils seront à notre avantage." La prochaine assemblée aura lieu le 20 janvier.

L'industrie de la fourrure
Le comité paritaire représentant les unions ouvrières et l'Association des manufacturiers de l'industrie de la fourrure a discuté hier les amendements à apporter au contrat collectif de travail soumis par la Conférence canadienne qui eut lieu dernièrement à Montréal, et tous les membres se sont prononcés en faveur de ces modifications telles que suggérées. A une assemblée prochaine, l'union internationale des ouvriers aura à adopter elle-même ces changements à leur contrat: on les soumettra immédiatement au ministre du Travail, qui les sanctionnera.

Légion Sanitaire
C'est jeudi prochain, au stade qu'aura lieu le bal organisé par la "Légion Sanitaire". Le public y est invité et on peut se procurer des billets, au secrétariat, no 270 ouest, rue Ste-Catherine, à l'Université de Montréal, le soir du cours spécial d'hygiène des barbiers ou au Stadium, jeudi prochain.

Maitres-barbiers
Le syndicat des maitres-barbiers procédera ce soir à l'élection générale de ses officiers pour le prochain terme d'office, à sa réunion régulière, à 8 heures, au no 1231 est, rue De Montigny. Seuls les membres ayant payé leurs contributions auront droit de vote à l'élection, selon la constitution du syndicat. La carte de membre sera exigée à l'entrée de la salle. Les membres en

MERE ACCUSEE DE TENTATIVE DE MEURTRE



● Mme Jesse Livermore, épouse divorcée de M. Jesse Livermore, spéculateur célèbre dans Wall Street, et ses deux fils, Paul (à gauche) et Jesse, photographiés à leur demeure de Montecito, faubourg de Santa-Barbara, Californie. Mme Livermore a été accusée, hier, de tentative de meurtre. Vendredi dernier, elle a tiré sur son fils Jesse (à droite) en lui disant: "J'aime mieux te voir mort qu'ivrogne". Jesse qui est âgé de 16 ans, est dans un état très grave.

retard dans le paiement des contributions peuvent s'en acquitter au secrétariat, no 270 ouest, rue Ste-Catherine.

Syndicat de la ganterie
Le syndicat des ouvriers de l'industrie de la ganterie tiendra sa réunion régulière, demain soir, à 8 heures, au no 1231 est, rue De Montigny. Les délégués sont priés d'être présents pour procéder à la discussion de question très importantes.

Union internationale Locaux 2, 4 et 7
L'union internationale des briquetiers, maçons, marbriers, finisseurs de ciment et poseurs de tuile et terrazzo, local 2, 4 et 7, se réunira ce soir, à 8 heures, au no 415 est, rue Ste-Catherine. Les officiers présenteront un rapport détaillé de leurs travaux.

Carte d'identité
M. Louis-F. Gauvreau, surintendant du département municipal de la carte d'identité, prononcera, ce soir, une conférence sur ce sujet, à la section centre de la Fédération Populaire enregistrée, no 4462, Mont-Royal, près Mont-Royal.

Bureaux des examinateurs
Les bureaux des examinateurs des syndicats des plâtriers, menuisiers, latteurs métalliques et ferblantiers-couvreurs, siégeront ce soir, entre 7 heures et 9 heures, au no 1231 est, rue De Montigny, pour l'émission de la carte de compétence. Tous ces ouvriers doivent posséder ce certificat de qualification, selon la loi des conventions collectives de travail.

Convocations
Syndicats catholiques — Le syndicat des maitres-barbiers et coiffeurs. Le conseil de construction. Bureau exécutif des cordonniers.
Unions internationales — L'union des employés de théâtre, local 56, à 11 h. 30 p.m., à l'hôtel Mont-Royal. Union des ferblantiers-couvreurs, local 116, à 8 heures, au no 415 est, rue Ste-Catherine. Union des briquetiers, maçons, marbriers, finisseurs de ciment et poseurs de tuile et terrazzo, locaux 2, 4 et 7, à 8 heures, au no 415 est, rue Ste-Catherine. Union des photographeurs, local 9, à

LA MAGISTRATURE ...

(Suite de la dernière page)

tre la façon dont la justice était administrée.

Michel de L'Hôpital, parlant à une assemblée de notables de Rouen en 1563, s'éleva violemment contre la vénalité des charges et la corruption des juges, en leur reprochant de mêler la politique à la justice, et de ne pas se conformer aux lois. Il est quelques-uns de ces reproches qui ne pourraient s'adresser aux juges canadiens, car notre législation a d'abord enlevé aux magistrats l'exercice absolu de tous les droits politiques, conférés aux autres citoyens. Ils doivent consacrer exclusivement tout leur temps à l'exercice de leurs fonctions et à rien autre chose.

Ce n'est plus le même cas dans certains pays d'Europe, où la magistrature est assujettie au pouvoir exécutif ou politique. On ne saurait en dire autant de l'Angleterre cependant. Il y eut un juge canadien, M. de Bonne, qui fit de la politique. Il se présenta dans le comté de Gaspé, fut élu, mais l'Assemblée législative refusa de l'admettre dans son sein, pour le motif que les fonctions de magistrat étaient incompatibles avec la politique.

M. le juge Bruneau dit que le choix des juges est plus difficile aujourd'hui qu'autrefois et que le gouvernement, dans ses nominations, a une tâche délicate à remplir, puisqu'il doit surveiller les petites ambitions d'un grand nombre d'aspirants. Le conférencier cite Rabelais comme l'un des écrivains qui ont le plus décrit les juges. Rabelais créa le type fantasmatique du fameux juge Bridoye, qui rendait ses jugements en les tirant au dés. De même, Racine, dans ses "Plaideurs", raille outrageusement magistrats, avocats et justiciers.

M. le juge Bruneau s'élève contre ceux qui décrient le rôle d'un juge. Mme St-George Harvey remercia le conférencier. La réunion était sous la présidence de Mme Alphonse Brodeur.

Albertain couronné roi international du blé

Chicago, 2. (P.C.). — M. W. Freeland Wilford, agriculteur s'adonnant à la culture mixte dans la région du sud de l'Alberta longeant les Rocheuses, a été couronné, aujourd'hui, "roi international du blé". C'est la 21e fois qu'un Canadien obtient ce titre. Il est allé 9 fois à un Albertain, 11 fois à un agriculteur de Saskatchewan et 1 fois à un Manitobain.

Pour un coup-de-poing américain

Québec, 2. (P.C.). — Le juge Laetare Roy a imposé aujourd'hui une amende de \$50 à Loyal Lafayette, 29 ans, trouvé en possession d'un coup-de-poing américain (steel knuckles).

LA TEMPERATURE

Températures maxima et minima hier au Canada:
Dawson 10 sous zéro, 8 sous zéro; Aklayik 10 sous zéro, 24 sous zéro; Simpson 13 sous zéro, 8 sous zéro; Port Smith 6 sous zéro, 12; Prince Rupert 26, 46; Victoria 40, 44; Vancouver 38, 45; Kamloops 24, 34; Prince George 20, 32; Jasper 14, 32; Edmonton 12, 24; Banff 11, 30; Calgary 20, 42; Lethbridge 24, 41; Medicine Hat 20, 34; Swift Current 12, 26; Battleford 6 sous zéro, 14; Prince Albert 6, 14; Saskatoon 4 sous zéro, 16; Moosejaw 10, 24; Regina 20, 30; Brandon 10, 22; Winnipeg 16, 22; Kenora 2, 24; Port Arthur 2, 28; Moose 4, 12; Cochrane 4, 16; Huntsville 2, 14; Parry Sound 10, 18; London 20, 28; Toronto 18, 26; Kingston 18, 26; Ottawa 14, 20; Montréal 16, 22; Québec 20, 24; St-Jean 22, 40; Halifax 24, 38; Charlottetown 24, 34; Chicago 16, 28; St-Paul 8, 24.

Pronostics
Grands lacs: vent frais nord-est; nuageux avec pluie ce soir.
Maritimes: fort vent nord-ouest; beau; plus froid.
Golf: vent modéré sud-ouest; plus beau et un peu plus doux.
Vallée du bas St-Laurent: vent frais sud-ouest et nord-ouest; nuageux; neige légère.
Québec-nord: vent; neige et plus froid.
Région des lacs: fort vent sud-ouest; beau; plus froid ce soir.
Ontario-nord: vent nord-est; plus froid avec neige.
Ottawa et haut St-Laurent: ciel couvert; plus froid; neige légère.
Lac Supérieur: fort vent nord-est; plus froid ce soir.
Provinces de l'ouest: vent nord-ouest; beau et froid.

Les pertes italiennes d'après le communiqué

Rome, 2. (P.A.). — Le communiqué officiel annonce aujourd'hui les pertes de l'armée italienne pour le mois de novembre. Il y aurait eu 6 officiers et soldats tués en action; 41 morts de blessure et d'accident; 35 morts de maladie, soit un total de 82. On ne donne pas les pertes des troupes indigènes que l'on dit beaucoup plus élevées. Le rapport des blessés et malades est incomplet.
Pour l'année entière, c'est-à-dire depuis le 1er janvier, le communi-

qué donne un total de 241 officiers et soldats et de 229 ouvriers militaires, pour la liste complète des pertes, en tués, morts et blessés.
De plus il dit que l'on a trouvé 1631 soldats éthiopiens morts sur les champs de bataille.

Québec, 2. (P.C.). — Au cours du mois de novembre dernier, cinq faillites ont été enregistrées au Greffe des Faillites. Ce chiffre marque une grosse diminution sur celui de 8 pour novembre 1934. En octobre 1935, on a enregistré 4 faillites au greffe local.

Nécrologie

BEGNOCHE. — A St-Jean, Qué., le 1er décembre 1935, à l'âge de 71 ans, est décédé Pauline Toupin, épouse en premières noces de feu Philias Begnoche et en deuxième de feu Amédée Begnoche. Les funérailles auront lieu mercredi, le 4 courant à la cathédrale. Funérailles le 4 courant.

BROSSEAU. — A Montréal, le 1er décembre 1935, à l'âge de 81 ans, est décédé Mme Ernest Brosseau, née Sophie LeFebvre. Funérailles le 4 courant.

CASTELLO. — A St-Jérôme, le 29 novembre 1935, à l'âge de 27 ans, 9 mois, est décédé Georges Castello, fils de William Castello et Théodora Grignon. Funérailles ce matin.

DEPUY. — A Bellevue, le 1er décembre 1935, à l'âge de 21 ans, 8 mois, est décédé Alphonse Duguay, époux d'Edmée Deschamps. Les funérailles ce matin.

DEROCHER. — A Montréal, le 2 décembre 1935, à l'âge de 39 ans, 9 mois, est décédé Edgar Derocher, époux d'Antoinette Branchaud. Avis des funérailles plus tard.

GADBOIS. — Beloeil, 1er décembre à l'âge de 77 ans, 5 mois, est décédé Mme Alceide Gadbois, née Euphémie Dion. Service ce matin.

HEBERT. — A Montréal, le 2 décembre 1935, à l'âge de 39 ans, est décédé Aimé Hébert, fils de feu Israël Hébert et de feu Delphine Bligny dit Jarry. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant à l'église Notre-Dame du St-Rosaire.

LAFOND. — A Montréal, le 1er décembre 1935, à l'âge de 69 ans, est décédé Philéas Desroches, épouse de Joseph Lafond, 8916 St-Hubert. Avis des funérailles plus tard.

LECLAIR. — A St-Jérôme, le 1er décembre 1935, à l'âge de 31 ans, est décédé Jacques Leclair, époux de Marie-Anne Leroux. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant, à 10 heures 30.

LOURAIN. — A Montréal, le 1er décembre 1935, est décédé Armand Lourain, au no 274 Parc Cartier, époux d'Olyvine Beauchamp. Les funérailles ce matin à l'église St-Zotique.

MATHIEU. — A Montréal, au no 1399 Rivard, le 1er décembre à l'âge de 27 ans, 8 mois, est décédé Mme Alfred Mathieu, née Georgiana Hurtubise. Avis des funérailles plus tard.

MASSÉ. — A l'hôpital Notre-Dame, A Montréal, le 2 décembre 1935, à l'âge de 76 ans, est décédé Mme Napéon Massé, née Hélène Bougie, 2290 rue Dessery. Avis des funérailles plus tard.

QUINET. — A St-Martin, le 30 novembre 1935, à l'âge de 69 ans, est décédé Madame Adeline Gauthier, veuve de Adolphe Quinet. Funérailles ce matin.

QUINET. — A Verdun, le 1er décembre 1935, à l'âge de 65 ans, 10 mois, est décédé Néré Quinet, époux de Léda Tanguay. Les funérailles ce matin à l'église Notre-Dame des Sept-Douleurs.

PERREAU. — A Montréal, le 2 décembre 1935, à l'âge de 64 ans, 11 mois, est décédé Mme Anselme Perreault, née Marie-Louise Lachapelle. Avis des funérailles plus tard.

RICARD. — A St-Alexis, Co. Montcalm, à l'âge de 47 ans, est décédé M. veuve Stanislas Ricard, née Ida Poitrier. Les funérailles auront lieu le 4 courant.

POISSANT. — A St-Philippe de La Prairie, le 29 novembre, à l'âge de 31 ans, est décédé Mme Conrad Poissant, née Annette Poissant, fille d'Omer Poissant. Les funérailles ce matin.

ROLLIN. — A Montréal, le 29 novembre 1935, à l'âge de 64 ans, est décédée Julie Sarrazin, épouse de feu Alexandre Rollin. Les funérailles ce matin à l'église St-Jean de Matha.

WILFORD DU BASTIEN. — A Montréal, le 1er décembre 1935, à l'âge de 66 ans, 10 mois et 24 jours, est décédé Emeline Paquet, épouse de Philippe Wilford, dit Bastien. Les funérailles ce matin à l'église Ste-Catherine.



VOUS collaborez à la plus grande entreprise d'intérêt général du Canada

L'ASSURANCE sur la Vie est la plus grande entreprise d'intérêt général du Canada. A titre de détenteur de police, VOUS êtes associé à plus de 3,500,000 Canadiens dans cette grande entreprise.

Chaque jour non férié, l'an dernier, les Compagnies d'Assurance sur la Vie au Canada ont distribué aux assurés et aux bénéficiaires canadiens plus d'un demi-million de dollars.

L'Assurance sur la Vie VOUS permet de garantir la sécurité financière à votre famille en même temps qu'à vous-même. Elle contribue également à la prospérité générale du pays en plaçant ses capitaux dans d'importantes entreprises publiques.

Les dollars versés en primes d'assurance sur la vie procurent des emplois aux travailleurs dans tout le Canada. Les facilités de transport

sont développées, des routes publiques sont construites, des rues sont pavées, les écoles sont bâties, des canalisations souterraines et autres travaux nécessaires sont effectués. Les dollars versés en primes d'assurance sur la vie aident à financer le cultivateur et à maintenir la prospérité du petit commerçant.

Au cours des cinq dernières années de crise économique, les assurés et leurs bénéficiaires, au Canada, ont reçu huit cent millions de dollars en paiements de toutes sortes, de leur argent placé dans l'assurance sur la vie. Les Compagnies d'assurance sur la vie ont rempli intégralement toutes leurs obligations.

A titre de détenteur de police, VOUS pouvez être légitimement fier de collaborer à la plus grande entreprise d'intérêt général et social du Canada.



L'Assurance sur la Vie

Gardienne des Foyers Canadiens

RADIOTRONS
MARCONI
RVC
SONT EN VENTE PARTOUT



CADEAU APPROPRIÉ

Un compte d'épargne à la Banque Royale est un cadeau toujours apprécié. Vous pouvez en ouvrir un au nom de n'importe qui — enfant, ami ou employé — et offrir un carnet de banque sous jolie couverture spéciale des Fêtes. Toute succursale de la Banque Royale vous ouvrira un tel compte.

LA
BANQUE ROYALE
DU CANADA

L'appel de courtiers est rejeté à Québec

Québec, 2. (P.C.). — La cour d'appel a rejeté aujourd'hui la requête de Emilie Kronstrom et J. J. Carpentier, courtiers de Québec, condamnés pour fraude dans certaines opérations de bourse.

Jules Lévesque, condamné en même temps qu'eux pour le même délit, a retiré son inscription en appel il y a plusieurs semaines. Ils ont été respectivement condamnés à Kronstrom à un an de prison, Lévesque à six mois, et Carpentier à deux mois, plus une amende de \$500.

Eleutherios Venizelos retournerait au Crète

Athènes, 2. (P.C.). — L'ancien premier ministre de Grèce, Eleutherios Venizelos, retournerait probablement à établir à l'île de Crète, sa patrie, comme simple citoyen, sans aucune aspiration politique. C'est ce qu'il a fait savoir dans deux lettres rendues publiques ce soir.

LA FEMME À LA PAGE

CHRONIQUE

Ensoleiller leur vie

QUAND on est heureux, en bonne santé, qu'autour de nous jouent — un peu bruyamment peut-être mais si gaiement — des enfants vifs, gais, heureux, qui, selon la formule, n'ont jamais eu une heure de mal, songe-t-on à ceux qui sont moins favorisés? Pas toujours, malheureusement!

Il y a des maladies terribles qui s'abattent sur l'enfance, d'autant plus cruelles qu'elles sont héréditaires et incurables. Telle est l'épilepsie.

A les voir, ces enfants ont l'air normal, mais qu'on les excite un peu, qu'on les surprenne, qu'on les énerve, la mal s'empare et reprend le dessus et c'est la crise.

En raison de la soudaineté des attaques, qui n'avertissent que par un malaise préliminaire, impossible à détourner, les enfants épileptiques sont refusés dans toutes les écoles. Pourtant, il en est d'éduqués, et c'est pour ceux-là qu'a été fondée l'École des enfants épileptiques. Ils y sont reçus sans distinction d'âge, de sexe et de nationalité.

Confiés à des personnes qui savent comment s'y prendre avec ces grands nerveux, ils suivent des cours spéciaux, élémentaires, où on leur apprend tout ce qui est à peu près nécessaire. Et comme il faut, évidemment qu'ils fassent quelque chose dans la vie, on leur donne un enseignement professionnel.

Les garçons apprennent le dessin commercial, la cordonnerie, etc. Les filles, le dessin, l'enseignement ménager convenable pour une famille d'ouvrier, le tissage, le stoppage et l'art de faire des confitures "Home made".

Le résultat est excellent textuellement, l'école, installée rue St-Mathieu, dans une immeuble mis à sa disposition par les Soeurs Grises, groupe 44 enfants, de tout les âges, il y a des petits, des jeunes filles, des adolescents presque hommes.

Il est bien entendu que les enfants épileptiques ne doivent pas être traités comme les autres. Voici, d'après un des rapports de l'oeuvre, les grandes lignes du traitement:

L'enseignement donné aux enfants épileptiques est très spécial et doit être entièrement individuel. On ne peut, par conséquent, confier beaucoup d'élèves à un même professeur. Les classes ne doivent pas compter plus de dix élèves. Ils ont tous un degré d'avancement différent, dans les diverses branches et doivent être instruits et traités en conséquence, dans la classe où ils sont admis.

Il faut exiger le moins possible de la mémoire des élèves. L'enseignement par images et la conversation, (questions et réponses verbales), l'écriture et le calcul au tableau donnent de bons résultats. Il faut beaucoup de patience, de la part du professeur. Il doit encourager constamment l'élève et lui donner confiance en lui-même, l'entourer de sympathie et d'affection et user envers lui de la plus grande indulgence.

Il arrive souvent pendant les cours que les élèves font des crises d'épilepsie; le professeur doit être en mesure de traiter le patient. Il est absolument nécessaire d'avoir un lit pour coucher l'enfant dans l'école même. Après l'attaque, l'enfant ne doit pas être réveillé. Un sommeil, court ou long, apporte une détente.

Il faut éviter pour ces enfants le bruit, l'excitation, les jeux tapageurs, les contrariétés, la grande chaleur. Pendant les cours, il ne faut rester sur la même matière que peu de temps et varier les sujets.

Il faut constamment exercer auprès de ces enfants une discipline vigilante et ferme, en même temps qu'une action maternelle, réconfortante et moralisante.

Le contrôle médical est exercé par des spécialistes en neuro-psychiatrie. Le matin est réservé aux heures de classe, l'après-midi aux travaux manuels.

Vous voyez combien cette oeuvre est intéressante. Personne ne devrait y rester indifférent.

C'est pourquoi l'appel que je lance ici devrait être entendu de tous. Le 8 décembre prochain, à l'école des enfants épileptiques, aura lieu la Fête de Noël. Et les dames du Comité seraient bien reconnaissantes à qui leur enverrait des dons, tout sera accepté avec reconnaissance, mais les besoins les plus urgents consistent en vêtements, chaussures, lainages de toutes sortes, car, ne l'oublions pas, il s'agit ici d'enfants pauvres. Faisons un effort et aidons-les.

Tous les envois peuvent être adressés au no 1183 rue St-Mathieu, ils seront reçus avec reconnaissance. Et nous aurons ainsi collaboré au grand oeuvre que synthétise la devise de l'Aide aux Enfants Infirmités.

Ensoleiller leur vie!

Odette OLIGNY

La Mode

Pour les séances élégantes, les lainages, les velours noirs sont très employés. Le lainage noir s'orne d'astrakan noir avec ceinture de daim noir fermée devant par un motif carré en astrakan. Les manches de ces vêtements de visites sont travaillées de soutaches, de gros ganse formant rayures, ou de courtes petites franges. Beaucoup d'ensembles en velours noir avec jaquette longue au genou et manches raglan. Le manteau est fermé devant, à l'encolure, par une patte boutonnée du haut de deux gros boutons d'os sortant d'un col-vêtement en panne jaune capucine. La jupe, à découps sur les côtes, fournit du bas une légère ampleur.

Cette prédilection très marquée que nous manifestons pour le noir alors qu'il s'agit d'acheter un manteau habillé s'explique aussi alors que nous entendons choisir une robe. Pour celle-ci, nous voulons de la gaieté et nous recherchons des garnitures fantaisie, des oppositions de couleurs soit à des coloris violents, soit à du blanc. Ces hauteurs de teintes se traduisent de plusieurs façon.

C'est, par exemple, sur une robe de

lainage noir, par des manches de velours noir et une ceinture de daim vert; ou encore par du velours rouge faisant boutons, hauts poignets, large ceinture drapée avec boucle de même velours. Beaucoup de velours orange s'opposent au lainage noir et le plus souvent sous la forme d'un important empiècement et de haute poignets en velours même ton. Très souvent le plastron de velours est drapé, formant une sorte de guimpe, rouge, rose ou verte, descendant très bas au devant du corsage et que coupe au milieu une patte de lainage noir boutonnée de vert.

Retraite pour dames et demoiselles au Gesù

Les exercices de la retraite préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception, pour les dames et les demoiselles se continue depuis dimanche, à l'église du Gesù, rue Bleury.

Ils ont lieu chaque soir jusqu'à dimanche prochain inclusivement.

Ces exercices commencent à 7 h. 45 précises et se terminent à 8 h. 30. Toutes les dames et demoiselles de la ville y sont invitées.

Cette retraite est prêchée par le R. P. Georges Mongeau, S.J. Il n'y a pas de places réservées.

Mondanités

Mme Paul L'Africain (Solange Dion) recevra à l'heure du thé, aujourd'hui pour la première fois depuis son mariage. Mme Jean Dion et Mme Roméo Grondin serviront le thé et les glaces, aidées de Mmes Jean Berthiaume, René Desmarais, Lionel Mailhot, et de Mmes Aida Millen, Juliette Côté, Fleurette Pinsonnault, Jeanne Girard, Claude et Gisèle Dion. Les salons et la table à thé seront décorés de chrysanthèmes pompon bronze et or et de feuillage d'automne.

En l'honneur de Mlle Louise Paquet, de Québec, qui partira prochainement pour la Floride, Mlle Louise DesRivières a reçu à l'heure du thé, hier, en sa résidence Grande-Allée, à Québec.

M. et Mme Charles Duquette et le Dr et Mme Yvon Laurier ont passé la fin de semaine à Spencer-Wood, les hôtes du lieutenant-gouverneur et de Mme E. L. Patenaude.

Mme Hubert Prévost, de Montréal et son jeune fils, font un séjour à Spencer-Wood, les hôtes du lieutenant-gouverneur et de Mme E. L. Patenaude.

Mlle Géraldine Rolland est revenue de Québec où elle a fait un séjour, l'invitée de Mlle Aline Marchand.

Mlle Madeleine DesRivières est arrivée de Québec hier et passera une huitaine en ville, l'invitée de M. et de Mme Roddy Choquette.

M. et Mme J. A. Gauvin, de Québec, ont passé la fin de semaine en ville.

Mlle Louise Panneton et Mlle Denise Paré, de Montréal, font un séjour à Québec.

Mme F. M. Gibaut, de Québec, passe quelques jours en ville.

L'hon. et Mme R. J. Manion sont retournés à Ottawa après un séjour à New-York et Atlantic-City.

L'hon. et Mme A. C. Hardy et leur fille, Dorothy, sont retournés à Ottawa, après avoir occupé pendant plusieurs mois leur résidence de Brockville.

Mlle Lucille Ham est revenue d'Ottawa où elle a été, pendant quelques jours, l'invitée de Mlle Betty Hill.

Le juge et Mme Bernier sont retournés à Québec après un séjour à Montréal.

Mlle Violette Delisle est retournée à Québec après un séjour aux États-Unis.

M. et Mme Robert Webster de Québec, ont passé la fin de semaine en ville.

La Société d'Etudes et de Conférences tiendra sa réunion cet après-midi, à 3 h. 30, à l'hôtel Windsor. Le conférencier, M. René Garneau, a intitulé sa causerie: "L'avenir du roman au Canada français".

M. et Mme J. T. Cumming, de New Glasgow, (N.-E.), M. et Mme M. Hoover, de Toledo, (Ohio), Mlle G. Robitaille, de Québec, M. et Mme D. E. Nugent, de Chicago, (Ill.), de passage en ville se sont inscrits à l'hôtel Mont-Royal.

Une soirée du Cercle Jasmin à Ville-Emard

Jeudi soir prochain, le 5 décembre, à 8 h. aura lieu dans la salle paroissiale Holy-Cross, 1960, rue Jolicoeur une soirée dramatique préparée par le Cercle Jasmin de Ville-Emard avec le concours d'une troupe d'amateurs de la localité, sous la direction de M. E. C. Lorrain, on jouera "Marie-Jeanne", la femme du peuple, et d'autres pièces. Cette soirée sera sous la présidence de M. Amédée Jasmin, notaire et de Mme Jasmin.

La conférence Riddez

La conférence qui devait être donnée par M. Jean Riddez pour fêter le centenaire de Saint-Sauveur a été remise au mardi, 21 janvier.

Les personnes qui ont déjà pris leur billet sont priées de les regarder comme valables pour cette date.

UN MANTEAU DU SOIR



« Dernière création, ce manteau du soir, très enveloppant, est fait de velours bleu. Remarquez les gros plis qui donnent une allure nouvelle à la ligne. »

La Cuisine

Les beignets lorrains. Trois oeufs, 3 cuillerées de farine et une cuillerée de sucre en poudre, citron ou fleur d'orange, beurre.

Pour trois oeufs, prenez trois cuillerées de farine et une cuillerée de sucre en poudre; après avoir mélangé les jaunes d'oeufs avec le sucre et la farine, incorporez-y les blancs battus en neige, en tournant toujours dans le même sens; élevez la pâte à l'aide d'un peu d'eau et aromatisez au goût: citron, fleur d'orange, etc. Versez cette pâte, qui doit être un peu liquide, dans un plat, où l'on aura fait fondre un morceau de beurre; faites cuire au four pendant un quart d'heure. Quand la pâte est refroidie, découpez-la en morceaux réguliers que vous ferez frire dans du saindoux. Servez ces beignets bien égoutés et saupoudrés du sucre.

Une pâte à crêpes, pes, veau froid haché finement mélangé de changements de couche sautés et sautés, une béchamel très épaisse, une cuillerée à bouche de gruyère râpé, sel, poivre, beurre, mie de pain fine.

Faites des crêpes minces. Déposez au centre de chacune d'elles grossièrement un petit oeuf de la farce suivante: veau froid haché finement, mélange à une béchamel très épaisse, où vous aurez mis une cuillerée à bouche de gruyère râpé, sel, poivre, beurre, mie de pain fine.

La conférence Riddez

La conférence qui devait être donnée par M. Jean Riddez pour fêter le centenaire de Saint-Sauveur a été remise au mardi, 21 janvier.

Yvette Ménard est morte de pneumonie

La mère de l'enfant est encore détenue, mais le père est relâché

Yvette Ménard, âgée de quatre mois, qui a été décedée samedi matin, à la demeure de ses grands-parents, M. et Mme Thomas Ménard, demeurant à 848, rue Notre-Dame, à Lachine, est morte d'une broncho-pneumonie. Tel est le rapport qu'ont fait hier, les docteurs Rosario Fontaine et Jean-Marie Roussel, médecins légistes, après avoir autopsié le cadavre de l'enfant.

Le père du bébé, Boniface Ménard, âgé de vingt-quatre ans, qui était gardé à vue par la police, a été remis en liberté, mais la mère, née Lefebvre (Simone), âgée de dix-neuf ans, est encore détenue au poste de police de Lachine. Elle sera présentée à l'enquête du coroner qui aura lieu ce matin sous la présidence de M. Lorenzo Prince, coroner de la région de Montréal.

Les parents de l'enfant s'étaient séparés le lundi, 25 novembre, à la suite d'une querelle.

Concert et bal des Chanteurs de Verdun

C'est demain soir que l'Association des Chanteurs de Verdun, (la chorale Tanguay) donnera son concert et bal dans le salon Espagnol de l'hôtel Queen's sous la présidence de monsieur J.-P. Dupuis, Madame Berthe Kérouac-Archambault, soprano, messieurs Paul Trotter, ténor, et Joseph Guenet seront au programme, ainsi que les chanteurs de Verdun qui, sous la direction du major Roméo Tanguay, exécuteront les compositions de César Frank Gounod, Weckerlin, Arnold et Henry Waits. Monsieur Joseph Lancôt agira comme maître de cérémonie, aidé par Léo Plumb et son orchestre. Mesdemoiselles Irène Berlingette et Fernande Guenet seront au piano d'accompagnement.

Société Saint-Jean-Baptiste

Les conférences populaires. — Réunions de la semaine

Les directeurs de la Société de Saint-Jean-Baptiste invitent les comités régionaux et les sections à poursuivre cette propagande d'idées inaugurée il y a quelques années dans le but d'aider au relèvement intellectuel, moral, social et religieux de notre peuple. Cette oeuvre sert à unifier et à intensifier l'action de la Société, elle contribue à rendre les réunions des sections plus intéressantes, à susciter plus d'intérêt chez les membres.

Le Conseil général s'est assuré de la collaboration de plusieurs conférenciers. Déjà, en maintes circonstances, il a bénéficié de leur dévouement. Mettons à profit les talents et les connaissances qu'ils consentent toujours à mettre au service de notre oeuvre.

C'est aussi un moyen efficace d'attirer de nouveaux membres dans la Société. Les comités régionaux et les sections sont donc priées de multiplier les conférences populaires.

Voici, cette semaine, les principales réunions du congrès, des comités régionaux et des sections:

Le mardi 3 décembre

Notre-Dame: Souper de famille et soirée du bon vieux temps, à 7 h. à la salle paroissiale, 428, rue Saint-Sulpice. Dames et messieurs sont cordialement invités.

Notre-Dame du très Saint-Sacrement: Séance bi-mensuelle à 8 h. 15, au numéro 4460 de la rue Saint-Hubert. Rapport du congrès et discussion.

Sault-au-Récollet: Réunion mensuelle à 8 h. 15, à la salle paroissiale. Rapport de l'assemblée du comité régional du nord et du congrès.

Le mercredi 4 décembre

Congrès général: A 8 heures précises au Monument national, reprise du congrès des directeurs du Conseil général et des délégués des comités régionaux et des sections. Les membres du Comité des lettres de créance seront à leur poste dès 7 h. afin de donner le temps à tous les délégués de s'inscrire pour 8 h. heure de l'ouverture du congrès.

Notre-Dame du très Saint-Sacrement: Fête aux huits à 8 h., à la salle No 4450, rue Saint-Hubert. Tous les paroissiens sont invités.

Saint-Stanislas: Assemblée régulière à 8 h. 15, à la salle de la chorale, rue Garnier. Les délégués donneront un compte rendu du congrès.

Le jeudi 5 décembre

Comité régional du Centre: Assemblée mensuelle à 8 h. 30, à la salle numéro 14, au Monument national. Formation de comités et rapport du congrès. Tous les délégués sont priés d'être présents.

Le vendredi 5 décembre

Notre-Dame de la Paix: Réunion à 8 h. 30, à la salle paroissiale. Discussion découlant du rapport du congrès.

Le dimanche 8 décembre

Montcalm: Assemblée régulière à 2 h. 30 de l'après-midi, à 1205, rue de la Visitation. M. A.-J. Dugal donnera une causerie sur Les maisons de chez nous. Membres et paroissiens sont cordialement invités.

A L'INSTITUT DE NOTRE-DAME DU BON CONSEIL

Du 10 décembre au 4 janvier, des salles de vente seront ouvertes au public de 10 heures du matin à 10 heures du soir. On y trouvera une grande variété d'articles de tous genres pour le temps des fêtes. Les prix seront modiques.

RADIOTRONS MARCONI RVC

SONT EN VENTE PARTOUT

Le vote dans la région de Québec

Le recomptage donne les chiffres officiels pour plusieurs comtés

Québec, 2 (P.C.) — Plusieurs recomptages officiels ont été faits, en fin de semaine, en rapport avec les dernières élections provinciales, pour des comtés de la région de Québec. Dans le comté de Montmagny, la majorité officielle de M. J. E. Grégoire est de 234. Le candidat unioniste a obtenu 2240 voix contre 2116 pour son adversaire libéral, M. Fernand Choquette, C.R.

Dans le comté de Matapédia, le recomptage officiel des votes dans Québec-Comté a donné à M. Frank Byrne, candidat libéral, une majorité de 234 voix sur son adversaire unioniste, M. Horace Philippon. Les voix se partageant ainsi: 3,987 pour M. Frank Byrne, 3,753 pour M. Horace Philippon et 554 pour M. Auclair, libéral indépendant.

Dans le comté de Charlevoix-Saguenay, M. Edgar Rochette, C.R. candidat libéral, a obtenu 5,232 voix contre 7,275 voix à son adversaire unioniste, M. Ernest Trotter, soit une majorité officielle de 2,043.

Le comté de Portneuf a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

Le comté de Montmagny a donné à 502 voix à M. Bona Dussault, candidat unioniste, contre 3,455 au Dr Pierre Gauthier, candidat libéral et 37 voix seulement à M. Alexandre Paquet, conservateur. La majorité officielle de M. Dussault est de 1,947 voix.

(A suivre)

Feuilleton du "Canada"

DE LA MORT À L'AMOUR

Roman dramatique, par Pierre Lavaur

No 17

(Suite)

3 décembre 1935

Le célèbre aviateur tressaillait, sous le coup de cette juste remarque.

— Sans doute avez-vous raison! soupira-t-il, avec un léger haussement d'épaules.

Car il se rappelait combien Lucienne avait souhaité cet avion qui lui permettait d'être de la plus élémentaire prudence. Et c'était avec une sorte d'ironie rageuse qu'il évoquait, maintenant, mais trop tard, le sage avertissement du fabuliste:

"Pour vivre heureux, vivons cachés."

Mais quel! Il avait cru habile d'user de son prestige pour obtenir, de vive force, un passage à bord du premier paquebot en partance.</

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard C. ARCHAMBAULT, B.A., LL., B.

L'appendicite et un accident de la rue

L'hon. juge Greenshields, renvoie une action dirigée contre la compagnie des tramways

L'honorable juge en chef Greenshields, de la Cour Supérieure, a renvoyé avec dépes, hier après-midi, la réclamation d'un M. Alfred Ayasse qui avait poursuivi la compagnie des Tramways de Montréal en dommain pour une somme de \$2,041.50.

M. Ayasse poursuivait en sa qualité de tuteur à un jeune M. Chartrand, âgé de 13 ans, qui avait été la victime d'un accident dans l'après-midi du 25 juin 1933, à l'intersection des rues Saint-Hubert et Craig à Montréal.

D'après la déclaration à l'action du demandeur, le jeune Chartrand, qui montait à ce moment un tricycle, se dirigeait du nord au sud sur la rue Saint-Hubert vers la rue Craig. En tournant à l'ouest sur cette rue, il serait venu en collision avec un autocar de la compagnie des tramways. Le tuteur tient la compagnie responsable de l'accident mais la preuve, cependant, ne supporte pas les prétentions du demandeur, et l'honorable juge renvoie l'action.

Un père incitait ses fils à voler

Il reconnaît, avec quatre complices, sa culpabilité en Correctionnelle

John Bonneville, père, ses deux fils, John et Ovide, 6105, rue Hurteau, Joseph Prévost, 6061, rue Beauharnois, et Alexandre Allard, 6705, rue Lacroix, étaient tous traduits hier devant le magistrat de police Maurice Tétrault pour y répondre à l'accusation d'avoir, le premier décembre, volé dix sacs de charbon, évalués à \$7 et propriété de la Canadian Car Company. Les cinq prévenus reconnaissent leur culpabilité.

M. J.-A. Pharrand, conseiller municipal de la Côte-Saint-Paul, se fit l'avocat des prévenus. Il déclara au président du tribunal que tous étaient très pauvres, qu'ils n'avaient pas de casier judiciaire, et qu'une condamnation empêcherait le père Bonneville d'aller toucher le chèque qui l'attendait à la Commission du chômage. On leur fit donc un sursis.

«Je comprends très bien, répondit le magistrat Tétrault, que c'est sans doute la nécessité qui a poussé ces gens à voler. Je suis disposé à user de clémence à leur égard, mais qu'ils comprennent bien que leur pauvreté n'est pas une excuse. L'an dernier 200 volumes de charbon ont été traduits devant moi. Il en sera de même cette année. Il faut faire comprendre à ces hommes qu'ils n'ont aucun droit d'agir comme ils le font. De plus il est honteux de voir un père qui encourage ses fils à voler comme le fait Bonneville.»

Les cinq prévenus s'en tirèrent avec les quelques heures qu'ils avaient passées dans les cellules depuis leur arrestation.

Tous promirent qu'on ne les y reprendrait plus.

ACQUITTEMENT

M. Alcide Grenon, 1503, rue Bourbonnière, accusé par deux agents de la police municipale d'avoir conduit son automobile à une vitesse excessive, était acquitté hier par le juge J.-O. Lacroix.

Me Willie Proulx, avocat du défendeur, démontra au président du tribunal que la poursuite n'avait pas prouvé suffisamment l'offense reprochée à son client et que par conséquent on ne devait pas renvoyer la plainte déposée contre lui.

Dépouillement judiciaire

C'est ce matin devant l'honorable juge Alfred Forest, de la Cour Supérieure, qu'aura lieu le dépouillement judiciaire des boîtes de scrutin du comté de Mercier aux dernières élections provinciales, qui ont donné une majorité de quelque 780 voix à M. Anatole Plante sur M. Calixte Cormier.

COUR SUPERIEURE

Division de pratique
le 2 décembre 1935

Présent: L'honorable juge Forest. Les jugements suivants furent rendus.

Albert Mondor vs Dame Marie Blanche Cantagay et al. — Jugement condamnant défendeurs personnellement, en accord avec l'autre jugement.

Noé Bourassa, Limitée vs J. M. A. Riopelle et Marie Louise Ida Houle, opposante. — Jugement relevant l'opposante de sa saisie.

Israel Dupré vs Denis Bélanger. — Jugement maintenant saisie-saisie pour \$125.00 avec int. et dépens.

Edouard Michaud vs J. N. Labelle et al. — Jugement maintenant saisie-saisie pour \$125.00 avec int. et dépens.

Thérèse Frères Limitée vs C. E. Parrot et al. — Jugement pour \$25.47 avec int. et dépens.

B. Kristian vs J. Zéphirin Huot et Arthur Lemontre, tiers-saisi. — Jugement maintenant saisie-saisie pour \$117.40 avec int. et dépens.

Dame Magalie Louisa Young et vir vs Angelos Christof. — Jugement pour \$116.60 avec int. et dépens et maintenant saisie-saisie.

Dame R. C. Perras vs E. Perrotte. — Jugement pour \$122.00 avec int. et dépens.

Samuel Ritz vs Morris Schwartz et Dame Jean Miller, tiers-saisi. — Jugement maintenant saisie-saisie pour \$116.60 avec int. et dépens.

B. Kristian vs J. Zéphirin Huot et Arthur Lemontre, tiers-saisi. — Jugement maintenant saisie-saisie pour \$117.40 avec int. et dépens.

Dame Magalie Louisa Young et vir vs Angelos Christof. — Jugement pour \$116.60 avec int. et dépens et maintenant saisie-saisie.

Dame R. C. Perras vs E. Perrotte. — Jugement pour \$122.00 avec int. et dépens.

Samuel Ritz vs Morris Schwartz et Dame Jean Miller, tiers-saisi. — Jugement maintenant saisie-saisie pour \$116.60 avec int. et dépens.

B. Kristian vs J. Zéphirin Huot et Arthur Lemontre, tiers-saisi. — Jugement maintenant saisie-saisie pour \$117.40 avec int. et dépens.

Dame Magalie Louisa Young et vir vs Angelos Christof. — Jugement pour \$116.60 avec int. et dépens et maintenant saisie-saisie.

Dame R. C. Perras vs E. Perrotte. — Jugement pour \$122.00 avec int. et dépens.

Samuel Ritz vs Morris Schwartz et Dame Jean Miller, tiers-saisi. — Jugement maintenant saisie-saisie pour \$116.60 avec int. et dépens.

B. Kristian vs J. Zéphirin Huot et Arthur Lemontre, tiers-saisi. — Jugement maintenant saisie-saisie pour \$117.40 avec int. et dépens.

Dame Magalie Louisa Young et vir vs Angelos Christof. — Jugement pour \$116.60 avec int. et dépens et maintenant saisie-saisie.

Dame R. C. Perras vs E. Perrotte. — Jugement pour \$122.00 avec int. et dépens.

Samuel Ritz vs Morris Schwartz et Dame Jean Miller, tiers-saisi. — Jugement maintenant saisie-saisie pour \$116.60 avec int. et dépens.

B. Kristian vs J. Zéphirin Huot et Arthur Lemontre, tiers-saisi. — Jugement maintenant saisie-saisie pour \$117.40 avec int. et dépens.

Dame Magalie Louisa Young et vir vs Angelos Christof. — Jugement pour \$116.60 avec int. et dépens et maintenant saisie-saisie.

Dame R. C. Perras vs E. Perrotte. — Jugement pour \$122.00 avec int. et dépens.

Samuel Ritz vs Morris Schwartz et Dame Jean Miller, tiers-saisi. — Jugement maintenant saisie-saisie pour \$116.60 avec int. et dépens.

B. Kristian vs J. Zéphirin Huot et Arthur Lemontre, tiers-saisi. — Jugement maintenant saisie-saisie pour \$117.40 avec int. et dépens.

Dame Magalie Louisa Young et vir vs Angelos Christof. — Jugement pour \$116.60 avec int. et dépens et maintenant saisie-saisie.

Dame R. C. Perras vs E. Perrotte. — Jugement pour \$122.00 avec int. et dépens.

Samuel Ritz vs Morris Schwartz et Dame Jean Miller, tiers-saisi. — Jugement maintenant saisie-saisie pour \$116.60 avec int. et dépens.

B. Kristian vs J. Zéphirin Huot et Arthur Lemontre, tiers-saisi. — Jugement maintenant saisie-saisie pour \$117.40 avec int. et dépens.

Dame Magalie Louisa Young et vir vs Angelos Christof. — Jugement pour \$116.60 avec int. et dépens et maintenant saisie-saisie.

Dame R. C. Perras vs E. Perrotte. — Jugement pour \$122.00 avec int. et dépens.

Contrat de société défendu aux époux

Communs en biens ou non, les gens mariés ne pourraient pas s'associer pour faire commerce

Peut-on tenir responsable la femme mariée pour une dette qu'elle aurait contractée comme ancienne associée d'une entreprise où son mari était également intéressé?

C'est cette question, que l'on aurait jamais encore discutée devant nos tribunaux, d'après les avocats au dossier, qui a été posée hier à l'honorable juge Macdougall, de la Cour Supérieure, dans une action instituée par la compagnie Robin Hood Mills, Ltd. pour recouvrer la somme de \$4,000 de Mme Nathan Dorfman en vertu d'un acte de garantie signé par elle et son mari, défunt pour de la farine vendue et livrée à la Dorfman Bakery Limited, actuellement en banqueroute. M. et Mme Dorfman possédaient chacun un certain nombre d'actions dans cette compagnie.

L'action est instituée par la Robin Hood Mills qui affirme que la femme a reçu ses actions dans la compagnie en banqueroute en vertu d'une ancienne société existant entre elle et son mari, défunt, vendu par la suite à la compagnie limitée.

Mme Dorfman se défend avec ardeur à cette action en plaçant qu'en fait, il n'y avait aucune société entre elle et son époux, et que s'il y en avait eu une, elle serait radicalement nulle parce qu'elle aurait été une société entre mari et femme mariés sous le régime de la séparation de biens.

D'après les plaidoiries des procureurs aux dossiers, il apparaîtrait qu'il n'y a aucune jurisprudence sur ce point dans la province de Québec, mais que la jurisprudence française est à l'effet que toute société entre époux, sous quelque régime matrimonial que ce soit, est nulle; parce que c'est une violation du contrat de mariage si les époux sont séparés de biens; et parce que, si les époux sont mariés sous le régime de la communauté de biens, une semblable société est contraire à l'ordre public puis-que'elle viole le grand principe de droit que les époux ne peuvent s'avantager entre eux. D'après la jurisprudence française, telle société serait d'une nullité absolue.

La défense prétend donc que si la nullité de la société doit être admise, la femme, actuellement la défenderesse, n'aurait jamais eu un intérêt légal dans la société; qu'elle aurait reçu ou obtenu un intérêt illégal dans la compagnie limitée actuellement en banqueroute, intérêt, par conséquent, inexistant aux yeux de la loi, et enfin que l'article 1301 du code civil serait violé d'une manière patente.

L'article 1301 stipule qu'une femme mariée ne peut s'engager avec ou pour son mari à moins qu'elle ne soit commune en biens, et que toute obligation contractée sous une autre capacité est nulle et de nulle effect.

Me L. Faribault, C.R., représente la compagnie demanderesse tandis que la défenderesse est représentée par Me L.-H. Rohrlück. La cause a été prise en délibéré.

Remède inopérant pour la jaunisse

Une femme qui prétendait guérir cette maladie est condamnée en Cour

M. Gaston Desabrais souffrait de la jaunisse. La femme R. D. Grégoire, 1574, rue Saint-Hubert, lui offrit de le guérir de cette maladie en cinq semaines. Elle fabriqua, à l'intérieur, un remède incomparable qui, sous le couvert de la foi en bon ordre et faisait disparaître rapidement la couleur de safran qui dénotait les victimes de la jaunisse. M. Desabrais se soumit volontiers à l'examen médical de la dame, puis suivit à la lettre le traitement qu'elle lui imposa. Elle lui vendit pour la somme de \$16 neuf boîtes du composé «Lydia». Après en avoir vu une demi-douzaine, M. Desabrais constata qu'il était plus jauni que jamais. Convenu que l'on n'était payé sa peau, il déposa contre la femme Grégoire une plainte accusant cette dernière d'avoir pratiqué frauduleusement la médecine.

Hier on appela vainement la défenderesse qui devait subir son procès devant le juge J.-O. Lacroix. De guerre lasse, Me Jean Saint-Germain, avocat de la poursuite, demanda au tribunal de procéder en l'absence de la prévenue, ce qui lui fut accordé. M. Desabrais raconta sa mésaventure. Après son témoignage, le juge Lacroix lui demanda: «Les remèdes que vous avez absorbés ne vous ont fait aucun bien?»

«Ah! monsieur le juge, répondit la plaignante, vous n'avez qu'à me regarder pour voir par vous-même que je suis plus jaunie qu'un citron.»

La femme Grégoire fut condamnée à payer une amende de \$50, plus les frais de la cause, que se montent à \$12, ou à soixante jours de réclusion.

On lui accorda toutefois un délai d'un mois pour lui permettre de régler sa note avec la justice.

Femme accusée de vol

Louise-Marie Desrosier, 704, rue Boyer, aurait volé au comptoir d'un magasin de bric-à-brac un morceau de savon, quatre verres et une paire de bas, le tout évalué à un dollar.

Traduite hier devant le magistrat de police Maurice Tétrault pour y répondre à l'accusation de vol, elle protesta de son innocence et le président du tribunal fixa son procès au 9 décembre.

Euchre-Cinq-Cents

Un grand échec aura lieu ce soir à la salle du chalet du parc Laurier, rue Laurier. Ce échec est pour venir en aide à la collection d'un arbre de Noël pour les pauvres. Il sera sous le patronage de l'échevin J.-M. Lavigne, président du comité exécutif de la ville de Montréal.

Prise de bec entre les deux avocats au procès de Bertrand

Le juge Louis Cousineau met fin à la discussion en ajournant

Preuve recommandée

Réal Bertrand, accusé du meurtre de sa jeune femme, entra en souriant dans la boîte des prévenus, hier, en cour d'Assises, pour assister à la reprise de son procès, qui s'était terminé brusquement, à la session de septembre, quand Mes Oscar Gagnon et Roch Pinard, ses défenseurs, abandonnèrent la cause parce que, disaient-ils, l'attitude du tribunal était préjudiciable à leur client.

Le juge Louis Cousineau présida au second procès de Bertrand.

Après l'assermentation du jury, Me Gerald Fauteux, procureur de la Couronne, rappela les circonstances du crime. On reproche à Réal Bertrand d'avoir noyé sa femme, Rose Anna Asselin, le 20 décembre 1934, en lançant son automobile en bas du quai de Saint-Zotique de Soulanges, et d'avoir sauté avant que la voiture ne fasse le plongeon fatal dans les eaux du lac Saint-François. Ce crime aurait été commis entre 10 h. 30 et 11 heures du soir.

Hier, la Couronne fit entendre M. J. Emile Giff, arpenteur de la Commission des eaux courantes, du Québec, qui produisit deux plans du théâtre du crime, montrant la route, le quai et une partie du lac. D'après ce témoin, le niveau du lac Saint-François, le 21 décembre 1934, était de 9 pieds et 6 pouces à l'endroit où les sauveteurs retirèrent l'auto du prévenu. M. Henri Talbot Gouin, architecte, produisit aussi les plans qu'il avait d'ailleurs produits lors du procès de septembre et plaça devant le jury une pièce de bois de 17 pieds, arrachée au quai de Saint-Zotique et dont on va se servir pour mieux illustrer les diverses phases de la tragédie.

Le docteur Jean-Marie Roussel, médecin légiste, présenta son certificat d'autopsie de la victime. Le praticien constata que la mort était due à la submersion, le cadavre ne portant aucune marque de violence. Un autre témoin, Noël Léger, de Saint-Zotique, dit qu'il se trouvait sur la route, au soir du 20 décembre, entre Saint-Zotique et Saint-Polycarpe lorsqu'il fut dépassé par une automobile fermée. Le témoin ne put voir le nombre de personnes à l'intérieur de la voiture, mais il évaluait alors la vitesse de la voiture à 40 milles à l'heure. Léger dit le temps de distinguer un matelas sur la capote de l'auto. Ce détail fut ensuite corroboré par le témoin Alcide Méthot, qui croisa l'auto, peu de temps après Léger.

A l'audience de l'après-midi, Joseph Cuillerier répéta ses déclarations du 24 septembre et intéressa le tribunal en affirmant qu'à son arrivée sur le quai il vit les phares de l'auto encore allumés, sous l'eau, à une vingtaine de pieds du quai.

Puis le témoin explique ce qu'il a vu: «Ma maison est à l'angle de la route numéro 2 et de la montée de Saint-Polycarpe. Le soir du 20 décembre, j'étais au centre de la maison quand je vis une automobile passer et se diriger vers le quai. C'est sa vitesse qui attira mon attention. Ses phares étaient allumés. Je me rendis à la fenêtre de ma cuisine et je vis l'auto arrêter avant de prendre la passerelle. Je ne vis personne débarquer et comme le «char» repartait je pris mon chapeau et je sortis. Dehors je ne vis plus de lumière. Après, je rentrai à la maison, il se passa deux, trois et même quatre minutes, puis on frappa à ma porte. C'était M. Bertrand, que je ne connaissais pas. En entrant, il me dit: «Vite, vite, ma machine est à l'eau, elle est venue en «ballant» et si on avait été deux on aurait pu la tenir. Elle n'est pas encore calée.» Puis Bertrand me dit que sa femme était dans l'auto.

Le témoin relate ensuite sa course à la patinoire pour avoir des secours, tandis que le prévenu allait demander de l'aide à l'hôtel. De retour sur le quai, le prévenu, au dire du témoin, répétait: «Ma femme, ma femme, moi qui l'aimais tant.»

Me Roch Pinard, dans un court contre-interrogatoire, résume les déclarations du témoin et lui fait admettre qu'il y avait de la neige molle à un seul endroit du quai, en face d'une cabane, la seule d'ailleurs à cet endroit. Me Gerald Fauteux, fait ensuite dire au témoin qu'il y avait une affiche défendant aux gens de se rendre sur le quai et le témoin dit: «Des baigneurs y allaient quand même.»

Mais le 20 décembre, il n'y avait pas de baigneurs?

Non.

Il n'y avait pas de trafic non plus sur cette route, à pareille heure?

Non.

Le dernier témoin entendu hier après-midi, Annette Cuillerier, âgée de 16 ans et demeurant avec son frère et sa mère, à Saint-Zotique, relate qu'elle vit l'auto passer sur la route Montréal-Toronto et remarqua que la voiture ne tournait pas dans la direction d'Ottawa. La vitesse de la voiture était assez vive. Son frère Joseph, le témoin précédent, sortit alors de la maison puis entra prendre sa casquette. Il revint peu après et c'est alors que le prévenu entra en criant: «En voulant tourner, ma machine a tombé à l'eau, après être venue en «ballant». Ma femme est dedans et si nous avions été deux nous aurions retenu l'auto.»

Vous rappelez-vous les paroles exactes? demanda Me Oscar Gagnon.

Oui.

Vous a-t-il dit que l'auto était en «ballant» mais qu'elle tomba après?

Le témoin répète ce que nous venons de citer mais Me Gagnon se lève et affirme:

«Le noeud essentiel du procès est le savoir si Bertrand a dit que sa femme était déjà tombée à l'eau lorsqu'il vint demander du secours. Ce sera l'une des théories de la Couronne.»

Je ne vois pas où mon collègue trouve des théories, reprend Me Fauteux.

Cela donnera lieu à un grand nombre de contradictions, dit Me Gagnon.

Depuis le commencement du procès, retorque Me Fauteux, mon collègue tente de discréditer les témoins. Je n'ai pas de procès à gagner et je

suis ici pour faire mon devoir et je le ferai jusqu'à la fin.

—Pas tant de zèle! s'écrie Me Gagnon.

—C'est vous qui faites du zèle! riposte Me Fauteux.

A ce moment, le juge Cousineau met fin à la discussion en décrétant:

—Messieurs nous allons ajourner à demain matin.

Campagne pour faire apprécier le poisson

L'Association des Pêcheries demande un octroi au ministre de la Pêche

Le ministre à Montréal

L'Association des Pêcheries du Canada, à une assemblée tenue hier après-midi, sous la présidence du capitaine P. William Wallace, a décidé d'inviter l'hon. J.-E. Michaud, ministre des Pêcheries, à venir à Montréal, le vendredi 13 décembre, pour y discuter le projet d'une grande campagne de publicité en faveur de la consommation du poisson.

Des représentants des marchands et conserveries de poisson, du Canada tout entier, seront présents. L'association exposera le plan qu'elle entend suivre, pour mener cette campagne à bonne fin, et priera le ministre de recommander un octroi de \$100,000 à être dépensé en publicité dans tous les journaux quotidiens du Canada.

L'honorable M. Michaud a accepté l'invitation écrite qui lui a été transmise par l'association. Le ministre sera aussi prié de fixer lui-même la date de la Semaine du Poisson, qui comme on le sait, a lieu chaque année pour encourager la consommation du poisson.

La réunion où M. Michaud a été invité sera probablement tenue à l'hôtel Windsor.

Les officiers présents à l'assemblée d'hier après-midi ont aussi décidé de procéder sans retard à la réorganisation de l'association et de la partager en cinq régions distinctes. La région des Provinces Maritimes aura son siège social à Halifax; celle de Québec, à Montréal; celle de l'Ontario, à Toronto; celle des provinces des Prairies, à Winnipeg et celle de la Colombie Britannique, à Vancouver.

On estime que cette réorganisation aura pour effet de mieux coordonner les efforts de l'association pour stimuler la vente de certains poissons propres à chaque région, à une période définie de l'année.

M. R. W. Gould agissait comme secrétaire de la réunion.

Le secours direct réduit de moitié

C'est ce qu'on a fait à Halifax, en un an, dit M. Cragg

Le maire de Montréal, M. Camille Houde, était à son bureau de l'hôtel de ville, hier après-midi, et a reçu plusieurs personnages importants, parmi lesquels on a remarqué M. Edward Cragg, maire de Halifax. Nous avons eu la bonne fortune de causer quelques minutes avec M. Cragg, à sa sortie du cabinet du maire de Montréal, M. Cragg est à Montréal avec le vérificateur officiel de la ville de Halifax, pour étudier notre nouveau système de comptabilité. Son vérificateur est déjà au travail. M. Cragg ira à Toronto, pour faire la même étude, et il se rendra peut-être jusqu'à Boston, dans le même but.

A son retour de Toronto, le maire Cragg assistera aux séances du comité permanent de la conférence des maires du Dominion, samedi prochain.

Les affaires s'améliorent sensiblement, à Halifax, nous dit le maire Cragg, et il se montre très heureux d'avoir réussi de réduire de moitié, dans l'espace d'un an, les frais d'assistance aux chômeurs.

Mort d'un sous-officier-rapporteur, pendant le vote

Ottawa, 2, (P.C.) — M. Thomas Derrick, âgé de 53 ans, est mort aujourd'hui d'une syncope de coeur, en plein bureau de vote, où il jouait le rôle de sous-officier-rapporteur du scrutin municipal.

Il a été transporté en toute hâte à l'hôpital. On a suspendu le scrutin pendant une demi-heure, le temps de lui trouver un remplaçant. Sa mort n'invalide aucunement les bulletins déposés à l'élection.

Dans les cas de Joseph Topletzky,

Vingt-deux accusés sur vingt-six sont acquittés en Cour

On les accusait tous de supposition de personne, devant le juge J.-O. Lacroix

Cas typique

Le juge J.-O. Lacroix libérait hier vingt-deux des vingt-six délinquants que l'on avait traduits devant lui sans l'accusation d'avoir commis, au cours de la journée du 25 novembre, l'offense de supposition de personne. Dans la presque totalité de ces cas, les officiers-rapporteurs ou leurs aides, qui avaient demandé l'arrestation des prévenus, firent défaut de se présenter devant le président du tribunal. Ces absences motivèrent le renvoi des plaintes déposées contre les prévenus.

Dans la cause de Joseph Kasman, et dans celle-là seule, il y eut verdict de culpabilité. Harry Freed et Alfred Audette, furent l'objet d'un traitement spécial. Le juge Lacroix ordonna dans leurs cas des mandats d'amener.

Enfin le procès de Joe Brown fut remis au 6 décembre à la demande de Me René Thiberge, avocat de la défense.

Le seul coupable

Joseph Kasman ne s'étant pas présenté pour subir son procès, Me Philippe Monette, avocat de la poursuite, demanda et obtint de procéder en l'absence du délinquant.

Me Jules Delormier fut le seul témoin entendu en poursuite. Il déclara que le jour de la votation, le 25 novembre, il était au poll 20, dans la division Saint-Laurent, le représentant autorisé de l'un des candidats, Me Coonan. Vers dix heures de l'avant-midi, Kasman se présenta au bureau de votation et assura qu'il était un certain Joe Kasman, domicilié à 3562, avenue du Parc. Il hésita avant de prêter serment car on avait exigé de lui qu'il le fit après avoir constaté le peu d'assurance dont il faisait montre. Convenu qu'il avait affaire à un «télégraphe», Me Delormier demanda son arrestation immédiate.

Kasman receva sa sentence le 11 décembre.

Paul Pigeon, dit René Pigeon, dit Duval, s'empressa d'aller voter, au matin du 25 novembre, car le poll No 37, pour la division de Saint-Henri, était situé juste en dessous de son domicile. Jugez de sa surprise quand un représentant du candidat de l'A. L. N. mit le sous-officier-rapporteur, M. Léopold Prud'homme, en demeure d'appréhender le visiteur pour supposition de personne.

Traduit devant le magistrat de police Desmarais, le même jour, Pigeon était libéré sur parole à la demande de son avocat, Me René Thiberge. Et devant le juge J.-O. Lacroix, hier, Me Thiberge, fit entendre le père du prévenu, qui habite Saint-Henri depuis 50 ans. Le témoin affirma que son fils était même né dans le logis où était situé le poll. Puis l'avocat de la défense produisit carte d'identité, permis de conduite d'une auto et certificat de naissance, prouvant hors de tout doute que le prévenu avait voulu voter pour lui-même et s'était même empressé de descendre l'escalier de service quatre à quatre pour accomplir ce devoir. Devant ces faits le juge Lacroix s'empressa de libérer le prévenu.

Olivier Brunet, 103 ouest, rue Mozart, appréhendé lui aussi pour supposition de personne dans la division Laurier, à la demande d'un représentant du docteur Z. Légar, fut ensuite libéré par le juge Lacroix après la production par Me Thiberge de plusieurs documents prouvant hors de tout doute l'identité du prévenu.

Le cas du prévenu Aaron Chetitz, un petit vieillard de 79 ans, à peine plus haut que la verge de son illustre patron, attira de suite la compassion du tribunal. En voyant ce petit bout d'homme, type du lutin de légende, qui atteignait à peine à la barre des prévenus, le juge Lacroix ne put s'empêcher de dire:

—Et celui-là?

—Votre Honneur, reprend l'avocat de la défense, on a refusé de laisser voter ce citoyen qui habite le Canada depuis 38 ans. Mon client avait son passeport, sa carte d'identité, des invitations à voter de tous les candidats dans Laurier et le sous-officier-rapporteur, John M. Dunning, au poll No 29, jeta ce malheureux en prison.

Le sous-officier-rapporteur devrait être ici à sa place, déclare le tribunal en libérant l'accusé.

«Impersonification»

Dans les cas de Joseph Topletzky,

5608 rue Esplan

Plusieurs échevins se font les défenseurs de M. Brunet

Ils s'étonnent qu'on ait attendu la fin de la campagne pour agir

Deux poids, deux mesures

M. Georges R. Brunet serait-il suspendu aujourd'hui, s'il était allé parler en faveur de la dernière campagne provinciale? demandait, hier midi, M. Dave Rochon, échevin du quartier Saint-Michel.

"S'il faut qu'on suspende tous les employés municipaux qui se sont occupés d'une façon ou de l'autre des dernières élections provinciales, on se verra bientôt le personnel de l'hôtel de ville, car plusieurs s'en sont mêlés, d'un côté comme de l'autre, même par ceux qu'on ne soupçonne pas", poursuivait M. Rochon.

"C'est inadmissible, dit toujours M. Rochon, qu'on suspende ou qu'on destitue M. Brunet, sous prétexte qu'il est allé parler en faveur de Dr. Gaspar et Fautoux, contre M. Candide Rochon, un ouvrier. Je vous ferai observer que M. Rochon n'était pas candidat ouvrier, dans la dernière campagne, mais candidat de l'Action Libérale Nationale, organisation politique partisane qui n'a rien de commun avec le mouvement ouvrier, dont M. Brunet est l'un des chefs."

"Et puis, on ne compte plus les toterances dont on a fait preuve dans le passé, pour ces sortes d'écarts, reprend M. Joseph Monette, échevin de Gramme. Prenez le cas de M. Malo, que nous avons placé en permanence au bureau des réclamations, au temps de l'administration Gahies, en dépit de ses activités et de ses allégeances politiques bien connues. C'est M. Houdebut qui lui a déstitué. Et combien d'autres pourraient-on vous nommer encore."

"Ils auraient dû, poursuit M. Rochon, avertir M. Brunet, après son premier discours, d'avoir à cesser sa propagande, sous peine de perdre sa situation. Au lieu de lui laisser faire toute la campagne et de le suspendre après, en le mettant dans le cas de se voir renvoyé du service."

Les échevins Georges Caron, Léon Tremblay, Henri Jarry et J.-A. Pharaud ont parlé dans le même sens que MM. Rochon et Monette.

Au reste, M. Brunet était encore au bureau, hier midi, et l'on ne sait pas encore à quel point s'en tenait sur les bruits qui courent à son sujet.

Chez les échevins, on croit généralement que la résolution passée par le comité exécutif de la ville de Montréal, le 28 mai 1930, ne visait que les employés municipaux qui occuperaient des élections municipales, et les laissent libres d'exercer librement leurs droits de citoyens, dans les autres élections.

Voici la résolution en question: "Attendu que le premier devoir d'un employé civique est de se montrer impartial et de servir sincèrement les administrateurs que l'élection s'est choisis, quels que soient ses sentiments personnels;

"Attendu que le fait, pour un employé municipal, de prendre une part active aux élections municipales peut mettre en mauvais état la vue, en ce sens que, par suite de l'administration de la chose publique, que cela est susceptible de lui causer de graves inconvénients;

"Attendu qu'il est indispensable que les employés et les employés puissent coopérer dans la plus parfaite harmonie dans la tâche commune qui leur est confiée et qui a pour objet d'assurer le progrès de notre ville, tâche qui serait rendue difficile d'accomplissement par le plus léger désaccord entre eux;

"Il est résolu que les employés civiques soient, dans leur propre intérêt et dans celui de l'administration, tenus de ne prendre aucune part, même légère, dans les questions électorales, ni dans une campagne qui précède un scrutin, ni dans aucun autre temps."

REPERCUSSION ...

(Suite de la première page)

Le cabinet sera délégué à Genève dès qu'il s'agira, pour le Canada, de prendre une décision de quelque importance.

La mise au point de M. Lapointe, concernant la portée des sanctions et le rôle intensif du délégué canadien à Genève, a suscité de curieux commentaires. Les commentaires de Londres ne sont pas les moins piquants. Ainsi lord Rothermere en préface pour écrire dans ses journaux que personne en Angleterre ne s'inquiète réellement de la querelle franco-italienne. Si tel est le cas, en dépit de tout ce qui s'est débattu au cours de l'élection anglaise, on ne voit pas que le Canada aille faire ses dans cette galère. Et la déclaration de M. Lapointe ne manquait d'être d'actualité.

Aux Etats-Unis, toutefois, on s'est épris. Certains journaux interprètent apparemment l'affaire comme si le Canada se dissociait des autres dominions et des nations qui ont accepté le principe des sanctions économiques. Il n'en est rien. Le Canada reste fidèle à ses engagements, en vertu du covenant de la Société des Nations, à l'instar des autres nations qui en font partie. L'action concertée des membres de la Société des Nations, à des mesures d'ordre pacifique. Ami de la paix et n'ayant aucun intérêt particulier en jeu, on ne voit pas pourquoi notre pays irait prendre l'initiative d'entreprendre la sanction de la paix.

Navires dans le port

Navire et tonnage	Capitaine	Agence	Amarré à
David-Dawson, 2.936	T. Jansen	County Line	hangar 18
Franklin, 3.203	J. Whitefield	Mt. Shipping	quai 39
Gasparina, 3.012	H. Altmüller	County Line	hangar 19
Gasparina, 520	G. Caron	Clarke SS.	quai 23
Bulkarier, 1.359	G. Jenkins	Canada Cement	quai 97

En partance

Navire	Capitaine	Agence	Destination
Pengrow, 3.007	E. J. Williams	Mt. Kenn.	980, Londres
Sonia, 654	C. Webster	Mt. Shipping	Halifax
Pengrow, 2.965	D. West	Mt. Shipping	Sorel
Paris	Colborne, Grey-County, Lutzen.		

NOUVELLES DE LACHINE

M. Anatole Carignan a une majorité de 628 voix, à Lachine

M. John H. Fyon ne prend de majorités que dans trois polls sur vingt-deux

Six échevins réélus

La population de la ville de Lachine a renouvelé hier le mandat de six membres du dernier conseil et en a élu un nouveau. Le maire Anatole Carignan a été réélu par une importante majorité de 628 voix sur son adversaire M. John H. Fyon, ce dernier ne prenant de majorité que dans 3 polls sur 22. Les trois candidats choisis par les ligues de propriétaires de Lachine, section française et anglaise, MM. W. J. Warner, Arthur Ouellette et Edmond Labelle, ont été réélus par de fortes majorités. M. Albert St-Onge, l'adversaire de M. A. Ouellette, a perdu son dépôt. M. Louis Gaston, qui avait deux adversaires (dont l'un, M. Jos. Rouleau, a également perdu son dépôt), a été réélu, tandis que M. Arcade Fournier, l'opposant de l'ancien conseil, a réussi à se faire réélire par une faible majorité. M. Thomas Massie a été élu par une petite majorité lui aussi. Ces deux derniers sont les seuls du "système" de M. Fyon à connaître la victoire.

Pas d'incidents

Contrairement à une nouvelle parue dans un journal d'hier, aucun incident grave n'a marqué la lutte, qui fut néanmoins très serrée.

Pour empêcher la distribution d'un journal d'occasion, qui défigurait les discours de M. Carignan, quelques citoyens ont patrouillé à diverses reprises les rues de la ville, mais ils n'ont fait aucun désordre.

Remerciements des élus

Dès que le résultat du scrutin fut connu, les candidats élus sont venus remercier les électeurs réunis à la salle de l'hôtel de ville, qui était remplie. L'échevin Arcade Fournier fut le premier à adresser la parole. Après les remerciements d'usage, il s'est dit assez loyal pour regretter la défaite de ses amis et pour ne nourrir aucune rancune contre ses adversaires.

Le maire Anatole Carignan reçut une ovation, quand il se présenta à son tour sur l'estrade. Il réalisa, dit-il, de maintenant, qu'on a raison de le réélire, car il s'agit d'un "homme de lutte", un "homme de victoire". J'ai senti plus durement le fardeau de la lutte depuis une quinzaine que pendant les deux années que j'ai passées à votre service. Il n'est pas facile de trouver des mots et des expressions justes dans une telle circonstance pour vous remercier. Consistent de mon devoir et de mes responsabilités, et soucieux de la dignité de maire que vous me conférez, je réclame tout dans l'ombre et oublie les blessures que je porte. Si on doute de ma sincérité, dans certains milieux, je constate que la population en général la reconnaît.

M. Carignan fait ensuite l'éloge des chefs de groupe, pour leur excellent travail d'organisation, et leur dit merci.

Tout à tour, les échevins Labelle, Warner et Ouellette, candidats des propriétaires, remercient l'électorat pour cette marque de confiance et promettent de travailler autant pour le locataire que pour le propriétaire. L'échevin Gaston a également remercié les électeurs, de même que M. Thomas Massie.

Les majorités

Les majorités obtenues par les divers candidats élus sont: à la mairie, M. Anatole Carignan sur M. J. H. Fyon, 628; (siège des propriétaires), numéro un: W. J. Warner sur M. W. A. Gilbert, 511; numéro deux: M. Arthur Ouellette sur M. Albert St-Onge, 531; ce dernier perdant son dépôt; siège numéro trois: M. Edmond Labelle sur M. Edgar Leduc, 255; ce dernier subissant sa première défaite depuis qu'il se porte candidat à l'échevinage à Lachine; siège numéro quatre: M. Thomas Massie sur M. Albert Guest, 155; siège numéro cinq: M. Louis Gaston sur M. Jos. Dubois, 412 et 862 sur M. Jos. Rouleau, ce dernier perdant son dépôt, et au siège numéro six: M. Arcade Fournier sur M. Adrien Trudeau, 103.

Sur un nombre total de 4.379 votes enregistrés sur les listes électorales, un nombre de 3.152 se sont rendus aux "polls", soit une moyenne de 72 pour cent.

CONTRE-COUP ...

(Suite de la première page)

représentant canadien à Genève, prouve que la mesure prise par ce dernier est tout simplement un autre stratagème monté par Eden (Antony Eden, ministre anglais pour la S.D.N.). De cette façon, la Grande-Bretagne n'apparaît pas comme l'instigatrice de cette nouvelle sanction, mais seulement comme une nation qui respecte la loi de Genève et qui s'y conforme", ajoute le journal.

A Rome, les autorités compétentes considèrent qu'il n'y a aucune signification, puisque le premier ministre italien, M. Lapointe a nié les rapports disant que le Canada avait pris l'initiative d'étendre l'embargo contre l'Italie en y incluant des produits essentiels, tels que l'huile et le charbon.

A Genève, on est d'avis que la question de savoir si le Dr Riddell parlait en son nom ou comme représentant le gouvernement canadien, n'a que peu d'importance.

La résolution, fait-on remarquer, a été approuvée déjà, tout au moins en principe, par le Comité des 18, la Russie, la Roumanie et d'autres pays ont signifié leur approbation du projet. En conséquence, la qualité de l'auteur de la proposition originale ne peut en rien affecter sa validité. Le Dr Riddell lui-même n'a voulu faire aucun commentaire sur la déclaration d'Ottawa.

L'acteur Montgomery

Hollywood, 2 (P.A.) — Douglas Montgomery, acteur du cinéma américain, s'est fracturé plusieurs côtes et s'est disloqué l'épaule en tournant un film à Londres. L'accident est survenu aujourd'hui. Sa mère en a été informée à Hollywood par câble.

Les propositions du Canada bien accueillies au Japon

L'accord serait fait sur les principes d'un nouvel accord tarifaire

Concessions

Tokio, 2 (P.C.) — On a appris, aujourd'hui au ministère japonais des Affaires étrangères, que le gouvernement japonais a bien accueilli les propositions que lui a faites le Canada pour régler le différend tarifaire sur l'entrée et l'exportation des marchandises japonaises et du Canada. On a dit même que les principes d'une nouvelle entente tarifaire.

Le premier ministre Mackenzie King a-t-on appris, a fait au ministre du Japon à Ottawa la proposition suivante: si le Japon consent à supprimer l'impôt prohibitif supplémentaire de 50 pour 100 frappant les marchandises canadiennes, le Canada de son côté supprimera l'impôt supplémentaire de 33 1/3 pour 100 dont il a frappé les importations japonaises, et en même temps, satisfait dans une large mesure aux demandes du Japon pour un meilleur traitement des marchandises japonaises à leur entrée au Canada.

Les concessions que ferait le Canada comprendraient:

1.—On appliquerait l'impôt dit de dumping sur les importations japonaises seulement lorsque des marchandises identiques sont fabriquées au Canada en quantité commerciale. Actuellement, l'impôt dit de dumping frappe les marchandises japonaises quelle que soit la quantité des marchandises identiques fabriquées au Canada.

2.—On aurait recours à une évaluation fixe ou arbitraire pour fins d'imposition que dans le cas des produits agricoles. Actuellement, on a recours à une pareille évaluation pour toutes les marchandises japonaises.

3.—Le taux régulier du change pour le yen et le dollar canadien s'appliquerait à toutes les importations japonaises, à la condition que des marchandises semblables ne soient fabriquées au Canada. Le taux actuel est arbitrairement fixé à 41.51 (ce qui représente une concession, le taux arbitraire ayant été plus élevé au début de l'année). Le taux de 41.51 continuerait à être appliqué dans le cas où les marchandises semblables sont fabriquées au Canada.

Cependant, un nouveau taux arbitraire pourrait être fixé chaque année. Il correspondrait à la moyenne des taux de change au cours des cinq années antérieures, et cela d'accord avec le gouvernement japonais.

Mlle Natalie Carr sort du couvent et retourne chez elle

C'est la jeune disparue que la police a si longtemps cherchée en 1933

Malade à St-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe, 2 (P.C.) — Mlle Natalie Carr, qui avait disparu derrière elle une fortune et une brillante carrière pour entrer en religion, a quitté ces jours derniers le couvent des Soeurs de la Présentation, de Saint-Hyacinthe, pour rentrer dans sa famille. Elle n'a pas la bonne santé nécessaire aux religieuses.

On se rappelle de cette jeune fille de dix-neuf ans, ancienne élève protestante d'un couvent catholique, qui était subitement disparue en juin 1933 et que la police de deux pays avait vainement recherchée pendant plusieurs semaines.

Depuis son entrée au cloître, elle avait été frappée d'une maladie pernicieuse qui a tourné en pneumonie, puis en pleurésie pour enfin l'obliger à quitter l'habit de novice.

Les religieuses de la Présentation ont entouré ce départ du même silence qu'elles ont gardé pendant les semaines que la police a recherché Mlle Carr. Quand on a su la nouvelle de ce départ et qu'on les a interrogées, elles se sont contentées de répondre que cette novice convertie était "très mal et très fatiguée", et n'ont voulu rien ajouter.

On sait toutefois que Mlle Carr s'est rendue en compagnie de deux religieuses, à un petit hôtel de Longueuil, où elle s'est reposée deux jours durant, avant de prendre le train de New-York, en compagnie de sa mère, accourue en toute hâte au secours de sa fille.

Un oncle et une tante de la jeune fille, qui restaient à l'hôtel de Longueuil, sont partis pour Montréal en même temps qu'elle. L'hôtelier a dit que ce fut une scène touchante que celle de la rencontre de la mère et de la fille, après deux années de séparation. Mlle Carr ne portait déjà plus l'habit des novices.

La jeune fille a longtemps combattu la maladie qui la minait. Mais voici quelques semaines, elle a dû laisser la classe de petites filles, qu'elle enseignait à Longueuil, pour rentrer à Saint-Hyacinthe.

Une novice a dit que Mlle Carr était très malade depuis quelques mois. Elle avait perdu plusieurs livres et se trouvait épuisée. "Je suppose, dit-elle, que Mlle Carr restera chez elle assez longtemps. Elle était si fatiguée! Elle regrette si vivement d'avoir à s'en aller!"

Echo à New-York

New-York, 2 (P.A.) — Mlle Natalie Carr, cette jeune fille du Connecticut qui vient de quitter le noviciat des Soeurs de la Présentation, à Saint-Hyacinthe (Québec) est à sa maison de New-York, dans la 55e rue. C'est du moins ce que prétend le New-York Daily News, sur la foi des renseignements fournis par des amis de la famille Carr.

Une amie de Mme Emily Carr, la mère de Mlle Natalie, dit cependant que celle-ci n'est pas à New-York.

Garçonnet blessé d'une balle de revolver, en voulant enlever l'arme à un compagnon

Un garçonnet de onze ans, Johnny Hanley, dont les parents demeurent à 2428, avenue Knox, à Verdun, a été blessé d'une balle de revolver, hier après-midi, vers quatre heures trente, en tentant d'enlever l'arme à l'un de ses compagnons. Le projectile l'a atteint à la cuisse gauche, lui fracturant un os. On l'a transporté à l'hôpital Général de Verdun, où les médecins jugent son état précaire.

Prévenus par un appel téléphonique, les sergents détectives Bradford et Paquette, attachés à la Sûreté de Verdun, se sont rendus sur les lieux pour faire enquête. Le jeune Hanley, d'après leurs dires, fut blessé dans un champ au nord de l'intersection des avenues May et Rushbrooke, à Verdun. Il s'amusait avec trois de ses compagnons quand l'un d'eux sortit un revolver qu'il avait trouvé, dit-il, en revenant de la classe.

Hanley, au dire des détectives, voulut enlever le revolver à son compagnon, mais ce dernier s'y opposa. Les deux garçonnet se dirent d'abord aux poings. Au cours de la querelle, un coup de feu partit soudain, et la victime s'effondra sur le sol, cependant que ses compagnons s'enfuyaient. Un citoyen, M. Léo Dorion, demeurant à 320, avenue May, prévint la police.

Les détectives ont retrouvé le revolver avec lequel fut tiré le coup de feu, mais ils ont refusé de dévoiler le nom de l'enfant qui l'avait en sa possession. Il s'agissait d'un revolver de calibre 32.

Le traité de réciprocité proclamé aux Etats-Unis

On complète les dernières formalités nécessaires à sa mise en vigueur le 1er janvier

M. Stanley Lewis est élu maire de la ville d'Ottawa

Il l'emporte par plus de 6.000 voix sur M. Charpentier. — Elections en Ontario

Dans les autres villes

Ottawa, 2 (P.C.) — Aujourd'hui, jour d'élections municipales dans toutes les municipalités d'Ontario, M. Stanley Lewis, ci-devant contrôleur municipal, a été élu maire d'Ottawa. Les bulletins recueillis dans deux cent soixante-dix bureaux de vote lui donnaient 17.063 voix, tandis qu'il n'en donnait que 9.457 à son plus proche concurrent dans la lutte, M. Fulgence Charpentier, lui aussi contrôleur de la Ville à venir jusqu'à l'élection d'aujourd'hui.

Les autres candidats ne sont pas triomphés dans la course. Il n'a recueilli dans les deux cent soixante-dix "polls" en question, que 6.182 voix, tandis que le quatrième candidat sur les rangs, M. E. H. Hinchey, n'en a que 2.085.

Les quatre contrôleurs élus aujourd'hui sont MM. G. M. Gilbert, George Dunbar, Allan Turner et J. Edward McVeigh.

Les maires élus dans les autres localités les plus importantes d'Ontario sont MM. W. H. Gregory à Stratford, William Morrison à Hamilton, Harry Hill, ex-échevin, à Belleville, T. F. Kingsmill à London, J. B. Charrette à Eastview, M. Macbride à Brantford, W. D. Colby à Chatham, Charles W. Anderson à Niagara Falls, W. E. Dicken à Oneida, W. M. McArthur à Woodstock, J. Albert Smith à Kitchener, J. P. Bartleman à Timmins, George Hanson à Kingston, Louis Roy à Chelmsford, Robert Roy Mitchell à Cochrane, W. J. Cullen à Sudbury, Frédéric Pigeon à Rockland, Albert C. Cockburn à Pembroke, W. F. Crompton à Sarnia, Percy R. Carter à Simcoe, Aaron Horowitz à Cornwall, W. J. Taucher à Prescott, K. A. Laurin à Alexandria, W. H. Comstock à Brockville, J. J. Marsh à Smith's Falls.

Election de M. Louis Auger

M. Louis M. Auger, ancien député de Prescott à la Chambre des Communes, a été élu maire de sa ville, Hawkesbury, par une confortable majorité. Il a recueilli 862 votes et son adversaire, M. Lucien Sénécal, seulement 514.

M. Auger a été candidat libéral indépendant à la dernière élection fédérale. Il a été défait. Il avait aussi été défait à l'élection provinciale de 1934.

"Normie" Perry échevin

L'un des plus fameux joueurs de football du Canada, Norman Perry, a été élu aujourd'hui conseiller municipal de Sarnia. M. W. G. Bullbrook est réélu maire de North-Bay. Un Canadien-français, M. Fred P. Bouthillier, est élu maire de Tecumseh et M. William T. Malkin, maire de Fort-Erie.

A Carleton-Place, le scrutin s'est clos ce soir sans qu'aucun des deux candidats à la mairie soit élu. Tous deux ont recueilli exactement 363 voix. L'officier-rapporteur décidera demain de la victoire.

Echevins affaiblis

A Chelmsford, les six conseillers municipaux élus aujourd'hui, et qui forment tout le conseil municipal, viennent de secours directs. Dans le nouveau conseil, il n'y a que le maire, M. Louis Roy, qui ne vive pas de charité publique.

Canadiens-français

Sudbury a deux conseillers municipaux Canadiens-français, MM. W. J. Laforest et W. J. Lapalme. Les membres de la commission hydro-électrique municipale sont MM. J. A. Laberge et J. C. McInnes. A Cochrane, il y a deux conseillers municipaux canadiens-français, MM. J. Alain et E. Lacoste.

M. Emery Séguin est élu maire de Plantagenet et M. L. Daoust, maire d'Alfred.

Au nombre des "reeves" (syndics) élus, il y a les Canadiens-français suivants: MM. Anthime Ethier à Clarence, Joseph Robert à Eastview, J. H. Méthot à Caledonia et Conrad Dubois à l'Original; M. Alexandre Marion à Rockland, M. Georges Doucet à Ramsay, M. A. Bover à Vanek-Hill et M. Gilbert Séguin à Lochiel. M. Ernest Duckworth est maire de Saint-Thomas.

PROVINCE DE QUEBEC

District de Montréal — COUR DE CIRCUIT — No 124. — ARTHUR HARRIS, voyageur de commerce, de la Cité de Montréal, District de Montréal, Demandeur, vs HORMISDAS LAGACE, de la Cité de Montréal, District de Montréal, Défendeur.

Le treizième jour de décembre 1935 à dix heures de l'après-midi au domicile du défendeur, au No 1234, rue Saint-Jacques, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets au dit Défendeur saisis en vertu d'une cession, consistant en meubles et effets de ménage, etc.

Conditions: argent comptant. J.-E. COUTU, H.C.S.

Montréal ce 2 décembre 1935.

Demandez le
BOULTON
LONDON
DRY GIN
Etablie en 1873

Bouteille, 25 onces..... \$1.80
Flacon oval, 40 onces..... \$2.70

RADIOTRONS
MARCONI
RVC
SONT EN VENTE PARTOUT

Lesieur manque probablement au Canadien contre Maroons ce soir

LEPINE SERAIT A SON POSTE CE SOIR AU FORUM

Son pouce, qu'il a brisé il y a un mois, est guéri, et il révéra probablement l'uniforme

Trotter et Blinco

Le premier souffrant d'une blessure à la cheville, le second d'un rhume, ne joueront peut-être pas

Pete Lepine fera probablement sa première apparition de la saison ce soir. On ne sait encore si le vétéran centre, qui s'est brisé un pouce au cours d'un match-exhibition contre les Bruins à Halifax le 4 novembre, pourra jouer, mais si Pete endosse l'uniforme, il aura choisi un match important pour le faire.

L'occasion est la rencontre entre les Maroons et les Canadiens, les premiers d'avoir été défaits 2-1 par les Habitants le 21 novembre.

«Les Maroons sont une proie facile pour nous», déclarent les Canadiens, même après leur voyage fatiguant de la fin de semaine. Et Tommy Gorman réplique: «Vraiment? Nous leur donnerons notre réponse au match.» Les deux équipes d'épaules d'Art Lesieur ont fait un tour plus que physique aux Maroons la dernière fois que les champions du monde ont fait face aux Canadiens. Il a blessé leur orgueil encore plus; et ce soir, le clan Gorman cherchera sûrement à prendre sa revanche. Le gros Lionel Conacher en veut tout particulièrement à Lesieur pour son jeu rude, et après le match, il murmura des menaces à l'adresse du joueur de défense des Habitants.

La 2ème place en jeu

Les détenteurs de la Coupe Stanley, qui ont triomphé à leurs deux derniers matches, sont en seconde position, un point devant Canadiens. Les Habitants, qui n'ont pu faire mieux qu'un match nul en trois rencontres durant leur «voyage-suicide», sont arrivés à Montréal hier soir, fatigués mais confiants de pouvoir maintenir leur supériorité sur leurs rivaux locaux. Ils n'ont subi aucune défaite aux mains des Maroons aux six derniers matches qu'ils ont joué ensemble.

Les Canadiens, après deux défaites consécutives, ont besoin d'une victoire ce soir afin de reprendre le terrain perdu et de remonter en seconde position aux dépens des Maroons, qui ont joué deux matches de moins qu'eux.

Les Maroons en condition

Les Maroons, malgré les blessures qui ont atteint quelques-uns de leurs joueurs, croient cependant que tous seront en uniforme ce soir. Les blessures que Bob Gracie et Bill Beveridge se sont infligées samedi ne les empêcheront pas de jouer ce soir, mais il est douteux que Dave Trotter et Russ Blinco puissent jouer longtemps. Trotter, guéri de sa blessure à la cheville, a patiné hier et sera en uniforme ce soir. Blinco guérit rapidement de son rhume, qui l'a tenu inactif samedi, et s'il continue à prendre du mieux au cours de la journée, il sera aussi sur l'alignement des Maroons. Même s'ils jouent, Dave et Russ ne seront pas à leur meilleur, et le même cas s'applique à Pit Lepine, qui est inactif depuis un mois.

Malgré la fatigue qu'ils ressentent de leur voyage, les Canadiens ont réussi à terminer leurs trois matches sans blessure sérieuse, et se sont en quête d'un triomphe ce soir, contre les Maroons, devant leurs propres partisans pour la première fois cette saison.

Les rumeurs d'un échange circulent de plus en plus fortes dans le camp des Canadiens, et le retour d'Howie Morenz semble imminent. Les directeurs du club ne veulent rien affirmer cependant et déclarent: «Rien d'immédiat.»

Boston reçoit la visite des Hawks, au seul match au programme ce soir. Les Bruins ont besoin de commencer à compter des buts, sinon ils seront considérés comme des «Merveilles sans but». Ils n'ont compté que cinq fois en six matches depuis le début de la saison. Par contre, leurs adversaires n'ont compté que six buts contre Tiny Thompson.

Mike Karakas, le substitut gardien de buts des Hawks, mène la ligue en blanchissages avec trois. Normie Smith, Tiny Thompson, Kerr et Wilf Cude suivent avec deux, tandis que Bill Beveridge et George Hainsworth ont une fois chacun tenu leurs adversaires à zéro. Roy Worters en est encore à enregistrer son premier blanchissage de la saison.

LE HOCKEY

Hier soir

GROUPE JUNIOR

Royal 3, Victoria 1.
Verdun 1, McGill 0.

LIGUE CITE ET DISTRICT

Verdun 1, Montréal Ouest 0.
Lachine 6, Sons of Ireland 5.
St-François 3, Shamrock 2.

Ce soir

LIGUE NATIONALE

Montréal à Canadiens.

Chicago à Boston.

LIGUE INTERNATIONALE

Cleveland à Pittsburgh.

Buffalo à London.

Windsor à Rochester.

LIGUE CANAMERICAINE

Boston à Springfield.

LIGUE JUNIOR MONT-ROYAL

Oxford vs Cranen.

Villier vs St-Lambert.

Les classements

LIGUE NATIONALE

(Section canadienne)

Toronto ... J. G. P. N. P. C. Pts

Maroons ... 9 5 3 1 32 24 11

Canadiens ... 6 4 2 0 15 9 8

Américain ... 8 3 4 1 16 20 7

Américain ... 8 2 5 1 12 20 5

(Section américaine)

Chicago ... J. G. P. N. P. C. Pts

Rangers ... 8 5 2 1 15 11 11

Détroit ... 10 4 2 1 21 14 10

Buffalo ... 7 1 2 4 8 10 6

Boston ... 6 2 4 0 5 6 4

LIGUE INTERNATIONALE

(Section est)

London ... J. G. P. N. P. C. Pts

Syracuse ... 9 6 3 0 21 18 12

Buffalo ... 7 4 2 1 21 18 9

Rochester ... 7 4 3 0 16 14 8

Pittsburgh ... 8 1 7 0 19 31 2

(Section ouest)

Détroit ... J. G. P. N. P. C. Pts

Cleveland ... 8 6 1 1 29 13 13

Windsor ... 9 4 5 0 20 22 8

Pittsburgh ... 10 3 5 2 23 24 8

Pittsburgh ... 8 3 5 0 23 24 6

LIGUE CANAMERICAINE

Philadelphia ... J. G. P. N. P. C. Pts

New-Haven ... 7 6 1 0 25 10 12

Providence ... 9 5 3 1 28 22 11

Springfield ... 8 3 4 1 11 18 7

Boston ... 8 2 5 1 12 18 5

Boston ... 8 2 5 1 12 22 5

GROUPE SENIOR

Verdun ... J. G. P. N. P. C. Pts

Ottawa ... 8 7 0 1 37 18 17

McGill ... 7 5 2 0 28 13 10

McGill ... 5 2 2 1 17 9 10

Victoria ... 7 1 2 4 19 19 7

Royal ... 7 2 3 2 18 19 6

Canadien ... 7 3 4 0 17 28 6

Lafontaine ... 7 0 7 0 13 43 0

LIGUE MONT-ROYAL

Concordia ... J. G. P. N. P. C. Pts

McGill ... 2 2 0 0 7 3 4

Villier ... 2 1 1 0 2 2 2

U. de M. ... 1 0 0 1 2 3 1

St-Lambert ... 1 0 1 0 2 5 0

LIGUE MONT-ROYAL

Canadiens ... J. G. P. N. P. C. Pts

Rosemont ... 2 2 0 0 12 2 4

Pirates ... 2 1 1 0 4 4 2

St-Royal ... 1 0 0 1 4 4 1

Delorimier ... 2 0 1 1 4 13 1

Delorimier ... 1 0 1 0 1 2 0

GROUPE JUNIOR

Royal ... J. G. P. N. P. C. Pts

Verdun ... 3 3 0 0 10 4 6

Canadien ... 3 2 1 0 5 6 4

Lafontaine ... 2 1 1 0 6 3 3

McGill ... 2 1 1 0 6 6 2

Victoria ... 3 0 2 1 4 6 1

Victoria ... 3 0 3 0 5 11 0

LIGUE CITE ET DISTRICT

Shamrock ... J. G. P. N. P. C. Pts

S. of Ireland ... 2 1 1 0 8 8 2

A. S. Franc ... 2 1 1 0 4 4 2

Verdun ... 2 1 1 0 3 3 2

Montréal O. ... 2 1 1 0 2 2 2

Lachine ... 2 1 1 0 8 9 2

Lachine ... 2 1 1 0 8 9 2

Lachine ... 2 1 1 0 8 9 2

Lachine ... 2 1 1 0 8 9 2

Lachine ... 2 1 1 0 8 9 2

Lachine ... 2 1 1 0 8 9 2

Lachine ... 2 1 1 0 8 9 2

Lachine ... 2 1 1 0 8 9 2

Lachine ... 2 1 1 0 8 9 2

Lachine ... 2 1 1 0 8 9 2

Lachine ... 2 1 1 0 8 9 2

Lachine ... 2 1 1 0 8 9 2

Lachine ... 2 1 1 0 8 9 2



George Brown rejoint Jean-Louis Bourcier en tête des compteurs du Groupe Sr. Tag Millar gagne du terrain sur les meneurs

Deux buts dimanche donnent un total de 18 points au centre des Leafs. — L'ailier droit des Sénateurs a deux buts et deux assistances en fin de semaine

Comptant deux buts au cours du match contre les Vies dimanche, George Brown s'est placé sur un pied d'égalité avec Jean-Louis Bourcier, son copain sur la première ligne d'attaque des Maple Leafs, avec un total de 18 points, 13 buts et 5 assistances. Colman Ethier, l'autre membre de ce trio formidable à quatorze points à son actif. Brown mène de loin en buts. Son plus proche rival est Jean Bourcier qui a neuf fois trouvé le fond des filets adversaires. Ken Farmer, des Vies, suit avec sept buts.

Tag Millar, le rapide petit centre des Sénateurs, mène toujours en assistances avec 10, et avec les deux buts et les deux assistances qu'il a

réussis en fin de semaine, il a dépassé Ken Farmer. Il a douze points à son crédit, tandis que Farmer en a 11. Paul Drouin d'Ottawa est en cinquième place avec neuf points, suivi de près par Rod Lorrain, des Sénateurs et Dave Neville, des Royaux.

Herman Murray, avec les quatre mineures qu'il a attrapées contre Verdun dimanche, a supplanté Buster Munday, des Royaux, comme «bad man» de la ligue. Murray a 23 minutes de repos forcés, et Munday le suit avec 22. Le troisième dans cette catégorie est Cliff Goupille, du Lafontaine, qui a passé 20 minutes sur le banc des chronomètres. Pratt d'Ottawa, vient ensuite avec 15 minutes.

Voici les statistiques:

Belliveau, Lafontaine	2	1	3
Boudreau, Canadien	1	2	3
Shaughnessy, Victoria	1	2	3
Wiele, McGill	1	2	3
J. Séguin, Ottawa	1	2	3
Martel, Verdun	1	2	3
Pratt, Ottawa	1	2	3
C. Brown, Ottawa	0	3	3
Bisell, Victoria	0	2	2
F. Bangs, Canadien	0	2	2
Crosby, McGill	0	2	2
Irvine, Ottawa	1	1	2
Elie, McGill	1	1	2
H. Neville, Victoria	1	1	2
MacQuinn, Royal	1	1	2
Wilson, Lafontaine	1	1	2
L. Lafontaine, Lafontaine	1	1	2
Bellie, Lafontaine	1	1	2
H. Murray, Victoria	1	1	2
Burnet, Verdun	0	2	2
Lamb, McGill	0	2	2
McKay, McGill	0	2	2
Phillips, Verdun	0	2	2
Hills, Victoria	0	2	2
Fennec, Verdun	0	1	1
Dickinson, McGill	0	1	1
Grey, Lafontaine	0	1	1
Leblanc, Royal	0	1	1
Durocher, Verdun	0	1	1
McCaig, Lafontaine	0	1	1
Durocher, Verdun	0	1	1
Fortin, Lafontaine	0	1	1
Robertson, Victoria	0	1	1
Blanchard, Canadien	0	1	1
Grant, Ottawa	0	1	1
Munday, Royal	0	1	1
Tracey, Verdun	0	1	1
McKie, McGill	0	1	1
Auberton, Canadien	0	1	1
MacNeil, Victoria	0	1	1
Lee, Lafontaine	0	1	1
Farman, Lafontaine	0	1	1
Johnson, Royal	0	1	1
Orlando, Canadien	0	1	1
Tilcombe, Royal	0	1	1
McCurry, Victoria	0	0	0
Terrier, Royal	0	0	0
F. P. Rayer, Verdun	0	0	0
Murdie, Lafontaine	0	0	0
Shore, Canadien	0	0	0
Griff, Victoria	0	0	0
Roy, Canadien	0	0	0
D. Lafontaine, Lafontaine	0	0	0

Royal augmente son avance en tête du classement de la ligue de hockey Junior



Florian ne la prise pas !

Sans plus de traces à la figure qu'il n'en porte habituellement après un combat, difficile que soit l'adversaire, notre Florian LeBrasseur médite sur la rouerie des managers new-yorkais et se promet bien qu'on ne l'y prendra plus.

Vous vous attendiez peut-être à ce que, défait à son premier match à New-York, Florian ait l'âme en peine. Il n'en est rien. Instruit par une défaite qu'il ne croit pas avoir méritée même si la décision a été juste, Florian réalise que tout dans la boxe ne consiste pas à boxer et que les préparatifs valent bien l'exécution même du combat.

C'est ainsi qu'il a appris à ses dépens vendredi soir qu'il ne faut pas faire confiance à des gens qu'on ne connaît pas. Pour être laissé prendre au piège par Dave Lumianski et pour avoir l'aveuglette acceptée certaines conditions fort désavantageuses il a vaincu alors qu'il aurait dû ou au moins pu être vainqueur.

Florian ne maugrée pas trop contre le sort mais pour Lumianski il a des mots plus forts. On lui avait promis un adversaire de 160 livres, presque un poids-moyen, qui ne voulait pas le rencontrer à moins que lui-même ne soit prêt à faire certaines concessions sur le poids.

Affaibli par la nécessité de faire 171 livres le soir du match, sans quoi il perdait un dépôt de \$1,000, Florian a tenu parole mais quelle grimace il a faite quand il a réalisé que son adversaire n'était pas un poids-moyen mais un gaillard de 168 livres, presque aussi lourd que lui. La grimace s'est accentuée quand quelques heures plus tard, c'est à ce même adversaire qu'allait la décision. Mais il était difficile de s'attendre à mieux. On ne peut guère passer trois heures dans une étuve de bain turc la journée même d'un combat, sans y laisser une bonne part de ses nerfs.

Si personne ne lui prête secours, la ligue Nationale devra changer sa papeterie et s'intituler la "Ligue Nationale de sept clubs de baseball". L'horizon pas d'acheteurs pour débarrasser Ford Frick et ses directeurs de l'épave blanc que sont les Braves... l'homme le plus heureux du monde, c'est Charlie Adams qui n'a plus que des Bruins de la ligue de hockey Nationale pour lui apporter des soucis... les experts se demandent comment Bill Terry et Dick Coffman, deux gars à la tête dure, vont réussir à s'entendre... Coffman est la dernière acquisition de Terry pour son département de lanceurs... "Jase" Condon a été le premier instructeur de football de l'université Fordham... Durant tout le temps qu'il a été manager des Braves, Bill McKeehan n'a jamais eu de contrat écrit... le juge Emil Fuchs maintenant directeur de la commission du chômage de l'Etat de Massachusetts, une position qui lui vaut \$7,000 par année... est plus que les Braves ne lui rapportent...

Les derniers bruits entendus sur la rue de la Rumeur veulent que Jos Cattarinich et Leo Dandurand rompent le dernier lien qui les attache au monde sportif local, en cédant la piste de Blue Bonnets à un syndicat montréalais à la tête duquel serait Séverin Godin... il est à peu près certain que l'emplacement de la piste ne deviendra pas un entrepôt d'huile comme on l'a dit il y a quelques temps... Tom Kirby serait directeur de la piste au cas elle changerait de mains... Dizzy Dean est actuellement à Los Angeles où on songe à lui faire faire du cinéma...

Les dames à Berlin

Ainsi qu'aux Jeux Olympiques d'Amsterdam en 1928, à Berlin en 1936 les dames gymnastes entrèrent dans l'arène comme leurs sœurs pratiquant le saut, l'escrime ou la natation. Elles ne présenteront pas seulement des démonstrations, elles combattront pour des médailles olympiques. Il y a pourtant une différence essentielle entre les dames gymnastes et les autres amonnes, comme entre elles et les concurrents masculins aussi bien dans le même sport que dans d'autres : elles combattent anonymement. Il n'y a, en effet, qu'un classement par équipe ; contrairement à ce qui se pratique pour les hommes, on ne recherche pas la meilleure gymnaste ni à chaque engin en particulier, ni pour l'ensemble des exercices. Seule, une nation peut être victorieuse ; cette victoire reviendra à l'équipe nationale dont tous les membres seront également bien préparés.

Chaque nation est représentée par une équipe d'au moins six et d'au plus huit gymnastes. Celles-ci ont huit exercices différents à exécuter : il y a trois catégories d'exercices aux engins ; chaque gymnaste exécute un exercice imposé et un exercice libre, différents de gymnaste à gymnaste. Les exercices sont les suivants : équilibre sur poutre horizontale ; barres parallèles et saut au cheval sans arçons en largeur. De plus au commencement et à la fin de l'épreuve, les gymnastes exécuteront des exercices d'ensemble qui seront pour ainsi dire faits en chœur. Pour les six exercices aux engins, les six meilleurs gymnastes seules sont prises en considération.

Le premier exercice d'ensemble est dénommé entrée. Il doit comporter des exercices d'assouplissement de tout le corps et ne doit durer plus de 4 à 5 minutes. Le choix et la combinaison des mouvements sont libres. Ils peuvent être exécutés avec musique ou avec chants.

Le deuxième exercice d'ensemble est fait avec des engins portatifs, soit des engins individuels, soit un seul engin pour toute l'équipe. De même que pour le premier exercice d'ensemble, le choix des mouvements et l'emploi de la musique sont libres.

Pour juger les épreuves d'ensemble, il y aura trois groupes de juges, chacun composé de quatre juges, dont chacun sera d'une autre nationalité. Le premier groupe jugera la difficulté et la valeur physiologique de l'exercice ; le deuxième groupe, jugera la beauté et la composition de l'exercice ; le troisième groupe, l'exécution et le jeu d'ensemble.

Quant aux épreuves aux agrès elles ne sont jamais jugées que par un seul groupe de juges. Celui-ci se composera d'au moins quatre personnes de nationalité différente. Un exercice imposé, exécuté parfaitement, peut être apprécié par 10 points au maximum. Pour les exercices libres on y ajoutera l'évaluation de la difficulté, par 5 points au maximum. Contrairement à la règle appliquée pour les hommes, l'exercice imposé, comme l'exercice libre, à chaque engin ne sera exécuté qu'une seule fois. L'exercice libre, excepté au cheval, devra être différent de gymnaste à gymnaste.

En ce qui concerne le lieu et la date des épreuves, le Concours de Gymnastique féminin suivra celui des hommes. Il aura lieu le mercredi 12 Août 1936 au Théâtre de Plein Air "Dietrich-Eckart".

Aux Jeux Olympiques de 1928, les gymnastes hollandaises emportèrent sur leurs sœurs d'Italie, de Grande-Bretagne, de Hongrie et de France. Les mêmes nations participeront vraisemblablement au concours de 1936 ; s'y ajouteront, non seulement l'Allemagne, mais encore, il faut du moins l'espérer, d'autres pays où la gymnastique est à l'honneur, comme la Suisse, la Tchécoslovaquie, la Pologne, les Pays Scandinaves et les Etats-Unis.

On chôme le dimanche !

Saint-Basile, 2. (P.C.) — Le maire Hardy, de Saint-Basile, a empêché les ouvriers de charger un wagon de charbon de Noël dans la journée d'hier, parce que c'était dimanche.

Jugement demain

Québec, 2. (P.C.) — La Cour d'Appel rendra jugement demain sur la question de savoir si le gouvernement de la province a autorité pour légiférer sur l'observance du dimanche.

IL TRIOMPHE DE VICTORIA 3-1 AU FORUM

Grâce à Proulx, Verdun bat McGill 1-0 et passe en deuxième position du classement

Wigle brillant

Le club Royal a compté hier soir sa troisième victoire consécutive dans la ligue Junior du Forum en battant le Victoria par 3-1 dans un match qui a donné lieu à une lutte contestée. Les leaders du classement qui n'ont connu aucune défaite depuis le début de la saison ont augmenté leur avance en tête de la ligue et se trouvent maintenant deux points en avant de Verdun qui par sa victoire 1-0 sur McGill est passé en deuxième position. Canadien et Lafontaine qui sont demeurés inactifs hier sont passés respectivement en troisième et quatrième positions de la ligue.

Ce n'est pas sans difficulté que les gars du Royal ont connu leur troisième triomphe consécutif aux dépens du dernier club du classement. Après qu'ils eurent enregistré un but dans chacune des deux premières périodes, les Royals ont vu de leurs rivaux compter un but dans la première minute de jeu de la dernière reprise et ce n'est que lorsque Hefferman eut enregistré un but après onze minutes de jeu que les champions purent respirer à l'aise.

Verdun gagne
Grâce à un but, seul du match, enregistré par Proulx après 13 m. 34 s. de jeu dans la dernière période, Verdun a remporté une victoire contestée 1-0 sur McGill dans l'autre rencontre de la soirée. Quoiqu'il n'ait eu qu'une punition de donnée au cours de ce match la ligue n'a pas été moins acharnée. Les chaudières rouges dominées par leurs adversaires durant presque deux périodes entières, la première et la dernière, ont échappé à une plus grande défaite dûment à la malchance qui a pour suivi Verdun et au travail magnifique qu'a fourni leur gardien de buts Wigle.

Gauron dans la cage des vainqueurs a de son côté accompli des exploits de virtuosité et évité des lancers dangereux. Kelly a tout particulièrement brillé à l'avant pour les Leafs.

VICTORIA — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Verdun — Buts : Proulx ; Défenses : Dufresne et Birchfield ; Centre : Meisner ; Atouts : Carroll et Allan. Suba : Moynihan, Willock, Davis, Drew, Bruch, Brown.

Jones défait Henaire

Québec, 2. (P.C.) — Sammy Jones, l'habile poids-léger de Vancouver, a défait ce soir Battling Henaire, de Drummondville, par knockout technique au cinquième round lorsque l'arbitre a interrompu le match pour sauver Henaire d'une défaite encore plus écrasante. Jones pesait 137 1/2 livres et Henaire 143 3/4.



Ed (Strangler) Lewis, revenu de la retraite où il a passé quelques mois après avoir décidé qu'il abandonnait la lutte pour toujours, s'attaque au champion Danno O'Mahoney lundi soir au Forum, à la séance de Lucien Riopel et promet une lutte homérique à l'Irlandais qu'il a défait en cinq sets l'hiver dernier en Europe. Même s'il ne réussit pas à reconquérir le titre, Lewis n'en passera pas moins à la postérité car on voit ici le célèbre sculpteur américain Andrew Haines en train de se faire expliquer par Lewis l'attitude dans laquelle celui-ci aimerait que fut modelé le buste pour lequel il a posé récemment. Lewis, doté d'une tête magnifique, aura son bronze qui l'assurera de l'immortalité, bien plus certainement que tous les championnats possibles.

Potins de Baseball

Rogers Hornsby, le manager des Browns, a été déçu de l'attitude prise par les gérants des majeurs à la convention de Dayton. Le Rajah déclare que tout manager refusait de négocier des échanges, la raison étant que l'autre gérant avait déjà un trio de Ty Cobb au champ extérieur et que son champ intérieur lui était composé de "briseurs de clôture".

Hornsby croit que les managers seront plus enthousiastes envers des échanges lorsqu'ils auront vu leurs joueurs évoluer sur le terrain. Quoiqu'il s'attende de conclure quelques marchés à la convention des majeurs à Chicago, il s'attend de faire le plus d'échanges en mars et avril.

En attendant, il est convaincu que deux lanceurs et un extérieur permettraient aux Browns de terminer la saison 1936 en première division.

Le Rajah n'a pu rien faire avec les clubs majeurs pour renforcer son club, mais il a échangé le lanceur Fay Thomas et un certain montant d'argent aux Angels de Los Angeles, pour le lanceur Emil "Mike" Meola.

Meola, un droitier de New-York, a été le lanceur le plus effectif sur la Côte du Pacifique la saison d'après les moyennes de points alloués par partie. Il a gagné 19 parties et en a perdu huit. L'année précédente, il a obtenu 20 victoires, contre cinq revers seulement. Il est âgé de 28 ans et a été mis à l'essai deux fois dans les majeures — avec Washington en 1930, et plus tard avec les Red Sox.

Les Cards s'empareront probablement de la franchise de Sacramento. Les Sacs ont été sous l'égide des Dodgers la saison dernière, mais à cause de leur piètre tenue, qui les a fait terminer la saison en dernière position de la Ligue du Pacifique, ils ont perdu beaucoup d'avant et ont dû vendre leurs meilleurs joueurs afin de payer leurs dettes.

Si les Cardinals ajoutent Sacramento à leur "chaîne", ils auront une "ferme" dans chacune des trois ligues mineures de classe AA.

Dizzy Dean est de passage à Los Angeles, où il signera probablement un contrat pour tourner un film. Même si Dizzy n'est pas très populaire dans les Etats du sud-est des Etats-Unis, pour n'avoir pas rempli quelques engagements au cours d'une tournée d'exhibitions, il est considéré comme un héros sur la Côte du Pacifique.

L'Italie dément les nouvelles de presse publiées en Amérique

Washington, 2. (P.A.) — L'ambassade d'Italie a publié aujourd'hui la déclaration suivante : "De nombreux rapports ont été publiés dernièrement dans la presse, au sujet de prétendues défaites subies par les armées italiennes en Afrique et du bombardement aérien de villages éthiopiens sans défense, avec, comme conséquence, la mort de femmes et d'enfants."

"L'ambassade italienne à Washington est autorisée par son gouvernement à démentir avec énergie de tels rapports, qui ne peuvent avoir pris naissance que dans un désir obstiné d'exciter les sentiments anti-italiens."

L'aviateur Thaw au secours d'Ellsworth

Caldwell, New-Jersey, 2. (P.C.) — On a annoncé que samedi dernier, Russell Thaw, fils d'Evelyn Nesbit Thaw, a conduit le plus grand avion capable de faire 200 milles à l'heure, rasant presque le sol. Quand il aura été réparé, Thaw le conduira à Los Angeles où on ajoutera des skis à son train d'atterrissage. De Los Angeles, Thaw se rendra à l'extrémité de l'Amérique du Sud et de là se portera au secours de l'expédition Ellsworth dont on est sans nouvelle depuis plus de huit jours.

Enfant tué par la roue d'un moulin

Saint-Raymond (Portneuf), 2. (P.C.) — Un accident dramatique s'est produit, samedi après-midi, à quatre milles de ce village. La victime est un enfant de quatre ans, fils de M. et Mme Antonio Langvin. L'enfant, qui se baignait dans le lac, a été pris entre les roues d'un moulin à eau de son père. L'enfant s'approcha trop près de la roue qui le happa et il demeura pris entre les poutres. Lorsqu'il fut retiré de cette position, il était mort.

Garçon tué par un tramway, à Sillery

Sillery, 2. (P.C.) — Une horrible tragédie s'est déroulée ce soir à 7 h. 30, à l'extrémité de l'Avenue Sheppard, sur la voie ferrée du Québec Railway. Un enfant de douze ans, André Gignac, fils de M. Adolphe Gignac, entrepreneur domicilié sur le chemin Saint-Louis, a eu les deux jambes coupées par un tramway au moment où il se rendait patiner un peu plus loin. Transporté à l'hôpital du Saint-Sacrement, le bambin n'a pu survivre à ses blessures et il décéda vers 10 h. ce soir.

LES COMPTEURS DE LA SECTION CANADIENNE DOMINENT LA N. H. L.

Conacher a le plus de points tandis que Metz a le plus de buts, soit huit. — Paul Thompson est en tête de la section américaine avec 10 points

Tandis que la lutte pour les honneurs individuels chez les compteurs de la ligue de hockey Nationale se fait entre les premières lignes d'attaques des Maple Leafs de Toronto et des Black Hawks de Chicago, les statistiques hebdomadaires issues pour la seconde semaine hier soir démontrent que la section canadienne de la ligue batte aux points la section des Etats-Unis par plus de deux contre un.

Le gros Charlie Conacher, compteur leader des deux dernières saisons est en tête des deux sections de la ligue avec six buts et 5 assistances, soit 11 points. L'ailler droit de Toronto a un point d'avance sur Paul Thompson, ailler-gauche de Chicago, dont le record est 6-4-10. Un jeune Red Metz des Leafs, a le plus de buts, soit huit.

Les joueurs de la section canadienne ont compté un total de 75 buts dans leurs matchs jusqu'à présent, tandis que ceux de la division américaine n'en ont enregistré que 32. Le haut score de Toronto, avec 20 buts en trois matchs, a aidé pour une grande partie à cette avance.

La ligne d'avants Thompson-McFayden-Rommes, du Chicago, est en tête de la division américaine avec 10-9-8 points respectivement.

Harvey Jackson, ailler gauche, suit Conacher en tête de la section canadienne avec cinq buts et quatre assistances. Metz et Bill Thoms viennent ensuite pour donner aux Leafs les quatre premières positions du classement. Avec 40 minutes de punition à son crédit Red Horner est facilement en tête du département des punitions. Marty Burke, du Chicago, et Roger Jenkins, du Boston, ont chacun 20 minutes de punition.

Missionnaires Passionistes menacés par les communistes

Nankin, Chine, 3. (P.A.) — Les représentants des Etats-Unis en Chine ont demandé, aujourd'hui, au gouvernement de Nankin de voir à la protection et à l'évacuation de 17 missionnaires américains qui se trouvent en ce moment sur le chemin des hordes communistes, dans la province de Hu-nan (sud de la Chine).

Délogés des positions stratégiques qu'ils occupaient dans les montagnes, les communistes fuient, pourchassés par l'armée chinoise.

(Les 17 missionnaires en danger se trouvent en partie des Passionistes. Il y a 29 religieux Passionistes dans la province de Hu-nan et 15 religieux. L'un d'eux est un canadien, le R.P. Griffith, de Toronto.)

Le roi des Belges et le différend éthiopien

Londres, 2. (P.C.) — Le roi Léopold III de Belgique était l'invité des souverains anglais à déjeuner, aujourd'hui au palais de Buckingham. Après le repas, George V lui a conféré l'Ordre de la Jarretière.

Il est rapporté non officiellement que Léopold III aurait insisté pour que l'on arrive à une solution rapide du différend italo-éthiopien. Il invoquait pour justifier son intervention, les liens qui unissent les familles royales de Belgique et d'Italie. On sait que la princesse d'Albion, épouse du prince héritier, est la princesse Marie-José de Belgique, sœur du roi actuel.

Ne permettez pas que des lampes usagées gênent la réception de votre Radio

REMPLACEZ les déficientes par les véritables

RADIOTRONS MARCONI RVC

ROBERT HOPE'S

Le DRYGIN

... gin excellent, d'un bouquet rare—extra sec

25 oz. \$1.80

40 oz. \$2.70

Distillé et embouteillé par la Compagnie des Distilleries Limited, à Carleton Place, Ontario.

Vous lui ferez le plus grand plaisir en lui donnant le tabac ALOUETTE



Le tabac à pipe Alouette se présente en un paquet spécial agréablement décoré à l'occasion des Fêtes... 50c

LE TABAC À PIPE ALOUETTE est le choix des connaisseurs. La Cie B. Houde Limitée—Québec

Un feu fait pour \$35,000 de dégâts

Il détruit un édifice à trois étages, à Black-Lake (Mégantic)

Black-Lake (Mégantic), 2. (P.C.) — Un incendie désastreux a ravagé, à la fin de l'après-midi, aujourd'hui, un gros édifice à trois étages divisé en résidences et magasins. Cet édifice était la propriété des frères P. A. O'Brien et Eddie O'Brien qui y avaient leur magasin et leur résidence. M. Albert O'Brien, un autre de leurs frères, y avait aussi sa résidence, de même que M. Alfred Paré, restaurateur. Les flammes ont complètement ravagé l'immeuble, mais elles ont été circonscrites à cet endroit. Les maisons voisines ont été épargnées grâce aux efforts des pompiers volontaires de Black-Lake, aidés de la brigade des incendies de Thetford-Mines. On évalue les dommages à \$35,000 environ, dont une partie couverte par les assurances. La cause de l'incendie n'est pas bien déterminée, mais l'on croit que le feu a pris dans la cheminée.

Le roi des Belges et le différend éthiopien

Londres, 2. (P.C.) — Le roi Léopold III de Belgique était l'invité des souverains anglais à déjeuner, aujourd'hui au palais de Buckingham. Après le repas, George V lui a conféré l'Ordre de la Jarretière.

Il est rapporté non officiellement que Léopold III aurait insisté pour que l'on arrive à une solution rapide du différend italo-éthiopien. Il invoquait pour justifier son intervention, les liens qui unissent les familles royales de Belgique et d'Italie. On sait que la princesse d'Albion, épouse du prince héritier, est la princesse Marie-José de Belgique, sœur du roi actuel.

Ne permettez pas que des lampes usagées gênent la réception de votre Radio

REMPLACEZ les déficientes par les véritables

RADIOTRONS MARCONI RVC

ROBERT HOPE'S

Le DRYGIN

... gin excellent, d'un bouquet rare—extra sec

25 oz. \$1.80

40 oz. \$2.70

Distillé et embouteillé par la Compagnie des Distilleries Limited, à Carleton Place, Ontario.

Le Brasseur fera rès de 175 livres pour son combat avec Olin au Forum le 10

LA SANTA ANITA LAUDRAIT PLUS QUE L'AN PASSE

Les nominations sont faites quand la liste clôt hier soir — \$110,000 en jeu

Discovery y est

Los Angeles, 2. (P.A.) — Le handicap Santa Anita, d'une valeur de 100,000, qui doit être couru le 10 février, vaudra peut-être au vainqueur de \$108,400 décernée au vainqueur de la bourse l'an dernier, atténuée aujourd'hui comme les nominations ont atteint le total de 71 gibles.

Le nombre des chevaux dépasse un celui des éligibles de l'épreuve ouverte l'an dernier qui a marqué la victoire d'Azucar. Les nominations qui seront enregistrées avant nuit seront acceptées et il se peut que le nombre s'élève jusqu'à 80.

Les 71 nominations déjà faites n'auraient à la bourse une valeur de \$107,100, avec \$250 par tête de l'inspiration le jour précédent l'épreuve de \$750 de plus pour le départ. Le Club de Los Angeles offre 2,500 aux entraîneurs et jockey et deux chevaux terminant en tête.

Quoique la liste des éligibles n'ait pas été publiée il est définitif que le favori sera dominé par Discovery, Vanderbilt, Azucar, champion d'été, et d'été, Cavalade, Lashman, Top Row et Time Supply.

ouis reviendrait ici l'été prochain

Armand Vincent tente d'organiser un combat, qui aurait lieu au Stade

New-York, 2. (P.A.) — Armand Vincent a annoncé aujourd'hui à titre d'exécution un plan qui lui permettrait de présenter Joe Louis de nouveau au public montréalais l'été prochain.

Vincent a eu une conférence avec Jacob Jacobs, qui a organisé les combats de Louis contre Primo Carnera et Max Baer l'été dernier. Le nègre sous contrat avec Jacobs et se battra sous sa direction durant quelques années à venir.

Après la conférence, Jacobs a déclaré qu'il était prêt à amener Louis à Montréal l'été prochain si un adversaire de marque peut être trouvé, si on peut en venir à une entente avant la date du combat. La question de trouver un adversaire a été assée de côté jusqu'à ce que le plan Vincent ait pris une forme plus nette.

Vincent a déclaré qu'on se servait du Stade des Roys pour le combat. Avec des estrades additionnelles, a-t-il déclaré, le Stade pourrait accueillir 45,000 spectateurs.

arr à la décision sur Eddie Wenstob

trionphe après 10 rounds, grâce à un avantage considérable pris au début du match

Londres, 2. (P.C.) — Deux boxeurs canadiens ont été défaites hier soir, à Blackfriars, Tommy Farr, champion mi-lourd de Galles, a obtenu la décision sur Eddie Wenstob, de l'Irlande, dans un dur combat de 10 rounds.

Farr s'est montré de beaucoup le meilleur boxeur. Aucun des deux adversaires n'a montré beaucoup de défense, mais le combat a tout de même été intéressant. Farr a eu l'avantage aux quatre premiers rounds, tenant Wenstob éloigné de sa gauche. Wenstob s'est rallié au quatrième et a porté un dur droit à la mâchoire, qui a semblé ébranler Farr. Le Canadien a tenté de triompher par knock-out, mais ses coups ont pas tous porté. Farr a eu un avantage aux derniers rounds.

Au club Stadium, Nipper Fred Morris, champion poids-coq du sud de l'Angleterre, a eu la décision sur Jack "Spider" Armstrong, de Toronto, dans un combat de huit rounds.

Débuts de la ligue Industrielle dimanche

Le circuit commercial jouera ses matchs à l'Aréna

M. J. Sauvé, président de la Ligue de Hockey Industrielle a le plaisir d'annoncer que sa ligue ouvrira le 6 décembre prochain avec un programme de choix. Les amateurs auront l'avantage de voir évoluer les meilleurs joueurs de la Ligue Mont-Royal, de la Ligue Junior du Forum.

Les clubs suivants: Beauchamp, C. A. Trudeau, Ecole St-Viateur, Belcourt, et d'autres en feront partie et seront tous affiliés à la Q.A.H.A. Le président Sauvé a pu s'entendre avec l'Aréna Mont-Royal pour avoir les facilités de l'Aréna pour un circuit commercial le dimanche après-midi.

Les clubs pratiqueront samedi soir de 9 à 11 heures p.m. et dimanche matin de 9 à 11 a.m.

INSISTEZ pour avoir les véritables

RADIOTRONS MARCONI RVC



LES INSCRITS

FAIR GROUNDS

Première course, \$500 à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile 1/2: Sam Alexander 102, Prince Han 102, Stormer 107, Deemster 102, Orkin 112, Nasayin 99, Le Ministre 107, Peggy's Peggy 104, Yarnallton 112, Playbait 112, Boston Common 112, Just Imagine 104, Tonio R. 104, Buster B. 112, Dine 112, Dissembler 112, Exceed 109, Habano 112.

Deuxième course, \$500 à réclamer, 2 ans et plus, 1 mile 1/2: Geraldine M. 108, Bon Cennone 111, Guess 109, Jilias 104, Brilliant Stone 106, Reunited 112, Swiflet 117, Between Bells 111, Koley Bay 109, Skotchey 111, Elance 111, Fairset Flax 108, Moonshot 104, Love Light 108, Imperial Marvan 107, Time Light 106, Galanora 104, Gold Decision 108.

Troisième course, \$500 à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile 1/2: Jone Bourdon 108, Miss T. 109, Chagrin 108, Dorcas 106, Forceful 111, Imperial Bob 108, Outh 111, French Maid 106, Mental 111, Herva 105, Judge G. 111, Benita, Elchick 114, Chantrelle 105, World 111, Pent House 111, Mobile 111, Skir 111, Julia Irene 103.

Quatrième course, \$500 à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile 1/2: White 109, Leona G. 101, Sun Erin 109, White James 114, Mt. Washington 109, Rockhurst 109, Scout Chief 109, Engress 106, Irish Hawk 114, Riff 104, Gallopette 107, Two Brooms 109, Sunny World 109, Smooth 114, Brown Melanes 110.

Cinquième course, \$500 à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile 1/2: Goldstep 112, Witale 106, Rapid Prince 106, Double Nugget 114, Stepped Up 101, Just Hark 102, Leval 104, Chickahominy 112, Chortle 108, Brown Witch 103, Anna V. L. 114.

Sixième course, \$700 à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile 1/2: 7000: Fair Run 109, Spion 106, Snoobed 107, Hit and Run 107, Zerk 106, Lashman 99.

Septième course, \$500 à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile 1/2: Ansterlitz 111, Bick 109, Patricia McKoon 106, Patuxent 114, Moorah 114, Moorah Amulet 114, Lady On 104, Eagle 109, Little Satin 114, Pertinacious 109, Almadar 109, Morrill 109, Culy Head 109, Grand Flight 107, Gay Bird 109, Roustabout 109, Edgar Boy 109, Gay Follies 106, Showman 114.

Huitième course, \$500 à réclamer, 3 ans et plus, 1 mile 1/2: Henrietta 103, Priceless Miss 103, Paphilote 103, Gynna 109, Northville 111, Redwick 104, Nick Parties 100, Suffolk 106, Good Ann 109, Errant Lady 109, Kleenogen 103, Elchi 108, Monkeyshine 111, Mack Moon 106, Dos Oter 108, Maxine P 100.

LES CHOIX de la JOURNEE

Par LeCHASSEUR

CHARLES TOWN

1—Chambersburger, Gentleman, Justa Flight.
2—Grace Hunter, Tuleysies Wand, Mazynta.
3—Swaggar Stick, Ardawn, Simple Sugar.
4—Airway, Flagolet, Condensed.
5—Sun Way, Dunair, Little Argo.
6—Lady Nymch, Serry, Fairie.
7—Vennie B., Hot Cake, Porphyry.

HOUSTON

1—Wax, Blue Cat, Love Sick.
2—Alwinort, Skippy McGee, L.
3—Lowrey, The Junta White, Quick Decision.
4—Capitalist, Gibby's Choice, Terrier.
5—Indian Salute, Salam, McCarthy.
6—Koterito, Fabus, Unlawful.
7—Barrette, Barnaz, Epinel.

FAIR GROUNDS

1—Le Ministre, Phlarbit, Peggy's Peggy.
2—Jilliac, Skotchey, Swiflet.
3—Ben Clot, Dorcas, Chagrin.
4—Brown Melanes, Mt Washington, Irish Imagination.
5—Goldstep, Anna V. L., Brown Witch.
6—Snoobed, Fair Run, Lawmaker.
7—Moorish, Amulet, Gland Flight.

PAR C. N. B.

CHARLES TOWN

1—Chambersburger, Justa Flight, Paul Jr.
2—Grace Hunter, Tuleysies Wand, Jitted.
3—Ardawn, Thistle Dick, Simple Singer.
4—Flagolet, Marge, Bonnie Cain.
5—Sun Way, Wishing Star, Dearin.
6—Fairie, Lady Nymch, Serry.
7—Arnb, Monney, Hot Cake.

HOUSTON

1—Moreauon, Bonnie Pan, Blue Cat.
2—Alwinort, High Bottom, Baldy.
3—Lowrey, Captain, Quick Decision.
4—Capitalist, Full Tilt, Chiefs Ranger.
5—Salman, Gland Message, Indian Salute.
6—Koterito, Fabus, Thistle Goy.
7—Wise Will, Desirable, Barnaz.
8—Hells, Barnard Sweep, Carl B.

FAIR GROUNDS

1—Yarnallton, Playbait, Boston Common.
2—Bon Centime, Geraldine M., Swiflet.
3—Ben Clot, Mentalty, Pent House.
4—Irish Salute, Scout Chief, Smooth.
5—Goldstep, Chickahominy, Double Nugget.
6—Fair Time, Hit and Run, Spieson.
7—Moorish Amulet, Patricia McKoon, Little Satin.
8—King Belgian, Monkeyshine, Mack Moon.

LE PARI DOUBLE

A Houston, — I see \$14.30 et Rare Ben \$13.50 rapportent \$46.40.
A Fair Grounds, — Old Dominion \$11.80 et Hell Diver \$12.60 rapportent \$174.80.
A Charles Town, — Sun Drops \$4.60 et Feutette \$18.80 rapportent \$65.20.

Art Berlett signe un contrat avec Buffalo

Fort Erie, 2. (P.C.) — Les Bisons de Buffalo sont en bonne voie de trouver une solution au problème qui les tracasse actuellement: trouver un joueur de défense, et deux si possible. Art Berlett, membre du club depuis février 1932, a signé son contrat aujourd'hui et jouera avec les Bisons jusqu'à la fin de la saison. Berlett a obtenu un congé de la firme qui l'emploie à Buffalo.

Il ne sera probablement pas en uniforme demain soir, cependant, pour le match Buffalo-London.

Les directeurs du club ont déclaré que l'engagement de Berlett complète l'alignement des Bisons pour la saison, avec trois lignes d'avants complètes et trois joueurs de défense.

WOODLANDER REMPORTE LE H'AP AUDUBON

Il devance Lady Federal par une tête. — Cristate se classe troisième avec une autre tête en arrière

Turner brillant

Fair Grounds, Nouvelle-Orléans, 2. (P.A.) — Woodlander, favori à 6 pour 5, portant un lourd fardeau de 116 livres, a conduit les couleurs de B. Hernandez à la victoire dans le handicap Audubon de la Nouvelle-Orléans, vedette de la matinée d'aujourd'hui disputée sur une distance d'un mille et 70 verges. Conduit avec maestria par Léonard Turner le vainqueur a gagné par une tête d'avance sur Lady Federal, à Clyde Trout, tandis que Cristate, appartenant à Mme J. Chesney prenait le dernier argent une autre tête en arrière.

Lady Federal, favorisée par la légère pesanture de 103 livres, a mené le bal dès le départ. Woodlander est arrivé à l'extérieur dans les dernières foulées.

Gilbert Elston a été bien battu et s'est classé quatrième.

Championnats de tennis intérieur tard en février

Le tournoi de tennis pour les championnats du Canada sur courts couverts sera disputé comme par les années passées au Montreal Indoor Tennis Club à partir du 26 février, a-t-on annoncé officiellement hier soir.

Le tournoi, qui a ordinairement lieu en janvier, a été retardé dans l'espoir que les organisateurs obtiennent les services de plusieurs fameux joueurs américains.

E.-H. Laframboise, du Montreal Indoor Tennis Club, a déclaré que Wilmer Allison, champion des Etats-Unis, Bryan "Bitty" Grant, Frank Shields et Gregory Mangin seront invités à venir prendre part au tournoi.

LES RESULTATS

HOUSTON

Première course, 5 1/2 furlongs: 1. I See 113, Beck, 14.30, 3.70, 3.00; 2. Kate Greenaway 108, Johnson, 5.20, 2.50; 3. Elizabeth T. 108, Fallon, 6.20. Temps 1:08 1/5. Joan Maxwell, Madam Tussaud, Star of Eve II, Horvack, No Better, Hendy, Donna Marsa, Finmar, Little Van ont aussi couru.

Deuxième course, 5 1/2 furlongs: 1. Inosona 114, Lake, 8.20, 4.20, 3.00; 2. Att 108, Morley, 12.40, 5.50, 4.50; 3. High Omar 108, 5.20, 2.40, 2.15. Eva R. Sweet Thing, Parnassus, Station Bell, Ragwood, Odessa Star, Huston Time ont aussi couru.

Troisième course, 6 furlongs: 1. Rare Ben 114, Moor, 12.50, 7.50, 4.60; 2. Overhaos 111, Kamar, 4.90, 2.70; 3. Claremont 111, Turk 2.70. Temps 1:13. Fair Image, Heavy Sugar, Red Garter, Bellows, Her Hero, Induced, Morrill, Declaration, Morning Cry ont aussi couru.

Quatrième course, 1 mille: 1. Thistle Nira C. 108, 12.30, 5.10, 4.80; 2. Canuse 106, Deering, 2.70, 2.50; 3. Special Favor 101, Sena, 5.20, 2.40, 2.15. Eva R. Sweet Thing, Parnassus, Station Bell, Ragwood, Odessa Star, Huston Time ont aussi couru.

Cinquième course, 1 mille: 1. Miss Diavolo 107, McChal, 12.40, 5.50, 4.50; 2. High Omar 108, 5.20, 2.40, 2.15. Eva R. Sweet Thing, Parnassus, Station Bell, Ragwood, Odessa Star, Huston Time ont aussi couru.

Sixième course, 1 mille: 1. Wise Player 108, Hoover, 24.00, 15.00, 11.30; 2. Black Nene 102, Smith, 4.20, 3.00; 3. Kleavon 104, Roberts, 20.70. Temps 1:06 4/5. Single Ragan, My Miss Harvey G. O., Red Roamer, Dyak, Strikeway, Blessed Event, Joe Flores, Get Along ont aussi couru.

FAIR GROUNDS

Première course, 6 furs — 1er, Margie Lou 109, Atkins 48.00, 17.00, 10.00; 2ème, Terry 109, Vercher 9.00, 4.00; 3ème, Sorely 110, Grace 6.00; 4ème, 12.50, 5.00; 5ème, 5.00; 6ème, 5.00; 7ème, 5.00; 8ème, 5.00; 9ème, 5.00; 10ème, 5.00; 11ème, 5.00; 12ème, 5.00; 13ème, 5.00; 14ème, 5.00; 15ème, 5.00; 16ème, 5.00; 17ème, 5.00; 18ème, 5.00; 19ème, 5.00; 20ème, 5.00; 21ème, 5.00; 22ème, 5.00; 23ème, 5.00; 24ème, 5.00; 25ème, 5.00; 26ème, 5.00; 27ème, 5.00; 28ème, 5.00; 29ème, 5.00; 30ème, 5.00; 31ème, 5.00; 32ème, 5.00; 33ème, 5.00; 34ème, 5.00; 35ème, 5.00; 36ème, 5.00; 37ème, 5.00; 38ème, 5.00; 39ème, 5.00; 40ème, 5.00; 41ème, 5.00; 42ème, 5.00; 43ème, 5.00; 44ème, 5.00; 45ème, 5.00; 46ème, 5.00; 47ème, 5.00; 48ème, 5.00; 49ème, 5.00; 50ème, 5.00; 51ème, 5.00; 52ème, 5.00; 53ème, 5.00; 54ème, 5.00; 55ème, 5.00; 56ème, 5.00; 57ème, 5.00; 58ème, 5.00; 59ème, 5.00; 60ème, 5.00; 61ème, 5.00; 62ème, 5.00; 63ème, 5.00; 64ème, 5.00; 65ème, 5.00; 66ème, 5.00; 67ème, 5.00; 68ème, 5.00; 69ème, 5.00; 70ème, 5.00; 71ème, 5.00; 72ème, 5.00; 73ème, 5.00; 74ème, 5.00; 75ème, 5.00; 76ème, 5.00; 77ème, 5.00; 78ème, 5.00; 79ème, 5.00; 80ème, 5.00; 81ème, 5.00; 82ème, 5.00; 83ème, 5.00; 84ème, 5.00; 85ème, 5.00; 86ème, 5.00; 87ème, 5.00; 88ème, 5.00; 89ème, 5.00; 90ème, 5.00; 91ème, 5.00; 92ème, 5.00; 93ème, 5.00; 94ème, 5.00; 95ème, 5.00; 96ème, 5.00; 97ème, 5.00; 98ème, 5.00; 99ème, 5.00; 100ème, 5.00; 101ème, 5.00; 102ème, 5.00; 103ème, 5.00; 104ème, 5.00; 105ème, 5.00; 106ème, 5.00; 107ème, 5.00; 108ème, 5.00; 109ème, 5.00; 110ème, 5.00; 111ème, 5.00; 112ème, 5.00; 113ème, 5.00; 114ème, 5.00; 115ème, 5.00; 116ème, 5.00; 117ème, 5.00; 118ème, 5.00; 119ème, 5.00; 120ème, 5.00; 121ème, 5.00; 122ème, 5.00; 123ème, 5.00; 124ème, 5.00; 125ème, 5.00; 126ème, 5.00; 127ème, 5.00; 128ème, 5.00; 129ème, 5.00; 130ème, 5.00; 131ème, 5.00; 132ème, 5.00; 133ème, 5.00; 134ème, 5.00; 135ème, 5.00; 136ème, 5.00; 137ème, 5.00; 138ème, 5.00; 139ème, 5.00; 140ème, 5.00; 141ème, 5.00; 142ème, 5.00; 143ème, 5.00; 144ème, 5.00; 145ème, 5.00; 146ème, 5.00; 147ème, 5.00; 148ème, 5.00; 149ème, 5.00; 150ème, 5.00; 151ème, 5.00; 152ème, 5.00; 153ème, 5.00; 154ème, 5.00; 155ème, 5.00; 156ème, 5.00; 157ème, 5.00; 158ème, 5.00; 159ème, 5.00; 160ème, 5.00; 161ème, 5.00; 162ème, 5.00; 163ème, 5.00; 164ème, 5.00; 165ème, 5.00; 166ème, 5.00; 167ème, 5.00; 168ème, 5.00; 169ème, 5.00; 170ème, 5.00; 171ème, 5.00; 172ème, 5.00; 173ème, 5.00; 174ème, 5.00; 175ème, 5.00; 176ème, 5.00; 177ème, 5.00; 178ème, 5.00; 179ème, 5.00; 180ème, 5.00; 181ème, 5.00; 182ème, 5.00; 183ème, 5.00; 184ème, 5.00; 185ème, 5.00; 186ème, 5.00; 187ème, 5.00; 188ème, 5.00; 189ème, 5.00; 190ème, 5.00; 191ème, 5.00; 192ème, 5.00; 193ème, 5.00; 194ème, 5.00; 195ème, 5.00; 196ème, 5.00; 197ème, 5.00; 198ème, 5.00; 199ème, 5.00; 200ème, 5.00; 201ème, 5.00; 202ème, 5.00; 203ème, 5.00; 204ème, 5.00; 205ème, 5.00; 206ème, 5.00; 207ème, 5.00; 208ème, 5.00; 209ème, 5.00; 210ème, 5.00; 211ème, 5.00; 212ème, 5.00; 213ème, 5.00; 214ème, 5.00; 215ème, 5.00; 216ème, 5.00; 217ème, 5.00; 218ème, 5.00; 219ème, 5.00; 220ème, 5.00; 221ème, 5.00; 222ème, 5.00; 223ème, 5.00; 224ème, 5.00; 225ème, 5.00; 226ème, 5.00; 227ème, 5.00; 228ème, 5.00; 229ème, 5.00; 230ème, 5.00; 231ème, 5.00; 232ème, 5.00; 233ème, 5.00; 234ème, 5.00; 235ème, 5.00; 236ème, 5.00; 237ème, 5.00; 238ème, 5.00; 239ème, 5.00; 240ème, 5.00; 241ème, 5.00; 242ème, 5.00; 243ème, 5.00; 244ème, 5.00; 245ème, 5.00; 246ème, 5.00; 247ème, 5.00; 248ème, 5.00; 249ème, 5.00; 250ème, 5.00; 251ème, 5.00; 252ème, 5.00; 253ème, 5.00; 254ème, 5.00; 255ème, 5.00; 256ème, 5.00; 257ème, 5.00; 258ème, 5.00; 259ème, 5.00; 260ème, 5.00; 261ème, 5.00; 262ème, 5.00; 263ème, 5.00; 264ème, 5.00; 265ème, 5.00; 266ème, 5.00; 267ème, 5.00; 268ème, 5.00; 269ème, 5.00; 270ème, 5.00; 271ème, 5.00; 272ème, 5.00; 273ème, 5.00; 274ème, 5.00; 275ème, 5.00; 276ème, 5.00; 277ème, 5.00; 278ème, 5.00; 279ème, 5.00; 280ème, 5.00; 281ème, 5.00; 282ème, 5.00; 283ème, 5.00; 284ème, 5.00; 285ème, 5.00; 286ème, 5.00; 287ème, 5.00; 288ème, 5.00; 289ème, 5.00; 290ème, 5.00; 291ème, 5.00; 292ème, 5.00; 293ème, 5.00; 294ème, 5.00; 295ème, 5.00; 296ème, 5.00; 297ème, 5.00; 298ème, 5.00; 299ème, 5.00; 300ème, 5.00; 301ème, 5.00; 302ème, 5.00; 303ème, 5.00; 304ème, 5.00; 305ème, 5.00; 306ème, 5.00; 307ème, 5.00; 308ème, 5.00; 309ème, 5.00; 310ème, 5.00; 311ème, 5.00; 312ème, 5.00; 313ème, 5.00; 314ème, 5.00; 315ème, 5.00; 316ème, 5.00; 317ème, 5.00; 318ème, 5.00; 319ème, 5.00; 320ème, 5.00; 321ème, 5.00; 322ème, 5.00; 323ème, 5.00; 324ème, 5.00; 325ème, 5.00; 326ème, 5.00; 327ème, 5.00; 328ème, 5.00; 329ème, 5.00; 330ème, 5.00; 331ème, 5.00; 332ème, 5.00; 333ème, 5.00; 334ème, 5.00; 335ème, 5.00; 336ème, 5.00; 337ème, 5.00; 338ème, 5.00; 339ème, 5.00; 340ème, 5.00; 341ème, 5.00; 342ème, 5.00; 343ème, 5.00; 344ème, 5.00; 345ème, 5.00; 346ème, 5.00; 347ème, 5.00; 348ème, 5.00; 349ème, 5.00; 350ème, 5.00; 351ème, 5.00; 352ème, 5.00; 353ème, 5.00; 354ème, 5.00; 355ème, 5.00; 356ème, 5.00; 357ème, 5.00; 358ème, 5.00; 359ème, 5.00; 360ème, 5.00; 361ème, 5.00; 362ème, 5.00; 363ème, 5.00; 364ème, 5.00; 365ème, 5.00; 366ème, 5.00; 367ème, 5.00; 368ème, 5.00; 369ème, 5.00; 370ème, 5.00; 371ème, 5.00; 372ème, 5.00; 373ème, 5.00; 374ème, 5.00; 375ème, 5.00; 376ème, 5.00; 377ème, 5.00; 378ème, 5.00; 379ème, 5.00; 380ème, 5.00; 381ème, 5.00; 382ème, 5.00; 383ème, 5.00; 384ème, 5.00; 385ème, 5.00; 386ème, 5.00; 387ème, 5.00; 388ème, 5.00; 389ème, 5.00; 390ème, 5.00; 391ème, 5.00; 392ème, 5.00; 393ème, 5.00; 394ème, 5.00; 395ème, 5.00; 396ème, 5.00; 397ème, 5.00; 398ème, 5.00; 399ème, 5.00; 400ème, 5.00; 401ème, 5.00; 402ème, 5.00; 403ème, 5.00; 404ème, 5.00; 405ème, 5.00; 406ème, 5.00; 407ème, 5.00; 408ème, 5.00; 409ème, 5.00; 410ème, 5.00; 411ème, 5.00; 412ème, 5.00; 413ème, 5.00; 414ème, 5.00; 415ème, 5.00; 416ème, 5.00; 417ème, 5.00; 418ème, 5.00; 419ème, 5.00; 420ème, 5.00; 421ème, 5.00; 422ème, 5.00; 423ème, 5.00; 424ème, 5.00; 425ème, 5.00; 426ème, 5.00; 427ème, 5.00; 428ème, 5.00; 429ème, 5.00; 430ème, 5.00; 431ème, 5.00; 432ème, 5.00; 433ème, 5.00; 434ème, 5.00; 435ème, 5.00; 436ème, 5.00; 437ème, 5.00; 438ème, 5.00; 439ème, 5.00; 440ème, 5.00; 441ème, 5.00; 442ème, 5.00; 443ème, 5.00; 444ème, 5.00; 445ème, 5.00; 446ème, 5.00; 447ème, 5.00; 448ème, 5.00; 449ème, 5.00; 450ème, 5.00; 451ème, 5.00; 452ème, 5.00; 453ème, 5.00; 454ème, 5.00; 455ème, 5.00; 456ème, 5.00; 457ème, 5.00; 458ème, 5.00; 459ème, 5.00; 460ème, 5.00; 461ème, 5.00; 462ème, 5.00; 463ème, 5.00; 464ème, 5.00; 465ème, 5.00; 466ème, 5.00; 467ème, 5.00; 468ème, 5.00; 469ème, 5.00; 470ème, 5.00; 471ème, 5.00; 472ème, 5.00; 473ème, 5.00; 474ème, 5.00; 475ème, 5.00; 476ème, 5.00; 477ème, 5.00; 478ème, 5.00; 479ème, 5.00; 480ème, 5.00; 481ème, 5.00; 482ème, 5.00; 483ème, 5.00; 484ème, 5.00; 485ème, 5.00; 486ème, 5.00; 487ème, 5.00; 488ème, 5.00; 489ème, 5.00; 490ème, 5.00; 491ème, 5.00; 492ème, 5.00; 493ème, 5.00; 494ème, 5.00; 495ème, 5.00; 496ème, 5.00; 497ème, 5.00; 498ème, 5.00; 499ème, 5.00; 500ème, 5.00; 501ème, 5.00; 502ème, 5.00; 503ème, 5.00; 504ème, 5.00; 505ème, 5.00; 506ème, 5.00; 507ème, 5.00; 508ème, 5.00; 509ème, 5.00; 510ème, 5.00; 511ème, 5.00; 512ème, 5.00; 513ème, 5.00; 514ème, 5.00; 515ème, 5.00; 516ème, 5.00; 517ème, 5.00; 518ème, 5.00; 519ème, 5.00; 520ème, 5.00; 521ème, 5.00; 522ème, 5.00; 523ème, 5.00; 524ème, 5.00; 525ème, 5.00; 526ème, 5.00; 527ème, 5.00; 528ème, 5.00; 529ème, 5.00; 530ème, 5.00; 531ème, 5.00; 532ème, 5.00; 533ème, 5.00; 534ème, 5.00; 535ème, 5.00; 536ème, 5.00; 537ème, 5.00; 538ème, 5.00; 539ème, 5.00; 540ème, 5.00; 541ème, 5.00; 542ème, 5.00; 543ème, 5.00; 544ème, 5.00; 545ème, 5.00; 546ème, 5.00; 547ème, 5.00; 548ème, 5.00; 549ème, 5.00; 550ème, 5.00; 551ème, 5.00; 552ème, 5.00; 553ème, 5.00; 554ème, 5.00; 555ème, 5.00; 556ème, 5.00; 557ème, 5.00; 558ème, 5.00; 559ème, 5.

FINANCE

Activité plus ample au marché des mines

ON COMPTE PLUS DE GAINS QUE DE PERTES EN CLOTURE

Toronto, 3. — L'activité devient plus ample sur la section minière de la Bourse de Toronto, les aurifères et les métaux comptant l'attention. En clôture, l'on compte plus de gains que de pertes. Certaines valeurs sont marchées sur des bases plus élevées, particulièrement Kirkland Lake, Paymaster et McVittie; toutes progressent.

Seuls Teck Hughes et Hollinger du groupe des valeurs d'or de premier ordre font beaucoup d'affaires. Les métaux de base, Dome et McIntyre, se maintiennent à 1-2 point et Wright Hargreaves de 5 cents.

Central Patricia retient l'attention au groupe des aurifères de second ordre, progressant de 5 à 2,30; sur peu d'affaires. McWatters se hausse de 7 à 1,66; Pickle, Crows, Buffalo Ankerite sont très bien tenus; Gold's Lake s'affaiblit de 2 et Constarium se tasse de 5 cents.

Macassa fléchit de quelques cts et Sylvania de 5.

Les valeurs de bas métaux présentent une tendance inégale; Ventures finit en gain de 5, Falconbridge de 5, Base Metals Corp. de 1 et White Ankerite sans changement. Pend'Oreille, Hudson Bay et Sherritt finissent en perte.

Les valeurs d'argent sont peu traitées et les cours n'accusent aucun changement de plus de 2 cents. Le calme plat régnait au groupe des pétroles.

Le ton de la section industrielle est ferme jusqu'à la dernière heure d'activité où il devient lourd; les valeurs terminent en moins bonne tendance. L'avance initiale des titres de distilleries est nivelée et même disparait. La plus faible tendance du marché de New-York est la cause de ce revirement au marché de Toronto.

BOURSE DE TORONTO

Cours d'achat et de vente

Edifice Alfred, Inc. d'Armes

Vente Achat

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

OBLIGATIONS INTERNATIONALES

Cours fournis par ABBOTT, PROCTOR & PAINE, 201, Notre-Dame ouest, Montréal.

Ventes	Achat	Dern.	Ventes	Achat	Dern.
17000 Allemagne 5 1/2 % 1935	28	28 1/2	28	28 1/2	28 1/2
17000 Argentine 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Australie 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Belgique 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Brésil 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Chili 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Colombie 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Costa Rica 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Cuba 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Danemark 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Espagne 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 France 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Grèce 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Hongrie 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Italie 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Japon 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Mexique 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Pays-Bas 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Pérou 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Portugal 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Roumanie 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Royaume-Uni 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Suède 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Suisse 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Tchécoslovaquie 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Turquie 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Uruguay 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105
17000 Venezuela 5 1/2 % 1935	105	105	105	105	105

OBLIGATIONS CANADIENNES

Cours des obligations de nos corps publics, compilés par Wood, Gundy & Company, Ltd.

DOMINION OF CANADA

1 1/2 % 15 septembre 1936

1 1/2 % 15 novembre 1936

1 1/2 % 15 décembre 1936

1 1/2 % 15 octobre 1937

1 1/2 % 15 novembre 1937

1 1/2 % 15 septembre 1938

1 1/2 % 15 octobre 1938

1 1/2 % 15 novembre 1938

1 1/2 % 15 décembre 1938

1 1/2 % 15 octobre 1939

1 1/2 % 15 novembre 1939

1 1/2 % 15 septembre 1940

1 1/2 % 15 octobre 1940

1 1/2 % 15 novembre 1940

1 1/2 % 15 décembre 1940

1 1/2 % 15 octobre 1941

1 1/2 % 15 novembre 1941

1 1/2 % 15 septembre 1942

1 1/2 % 15 octobre 1942

1 1/2 % 15 novembre 1942

1 1/2 % 15 décembre 1942

1 1/2 % 15 octobre 1943

1 1/2 % 15 novembre 1943

1 1/2 % 15 septembre 1944

1 1/2 % 15 octobre 1944

1 1/2 % 15 novembre 1944

1 1/2 % 15 décembre 1944

1 1/2 % 15 octobre 1945

1 1/2 % 15 novembre 1945

1 1/2 % 15 septembre 1946

1 1/2 % 15 octobre 1946

1 1/2 % 15 novembre 1946

1 1/2 % 15 décembre 1946

1 1/2 % 15 octobre 1947

1 1/2 % 15 novembre 1947

1 1/2 % 15 septembre 1948

1 1/2 % 15 octobre 1948

1 1/2 % 15 novembre 1948

1 1/2 % 15 décembre 1948

1 1/2 % 15 octobre 1949

1 1/2 % 15 novembre 1949

1 1/2 % 15 septembre 1950

1 1/2 % 15 octobre 1950

1 1/2 % 15 novembre 1950

1 1/2 % 15 décembre 1950

1 1/2 % 15 octobre 1951

1 1/2 % 15 novembre 1951

1 1/2 % 15 septembre 1952

1 1/2 % 15 octobre 1952

1 1/2 % 15 novembre 1952

1 1/2 % 15 décembre 1952

1 1/2 % 15 octobre 1953

1 1/2 % 15 novembre 1953

1 1/2 % 15 septembre 1954

1 1/2 % 15 octobre 1954

1 1/2 % 15 novembre 1954

1 1/2 % 15 décembre 1954

1 1/2 % 15 octobre 1955

1 1/2 % 15 novembre 1955

1 1/2 % 15 septembre 1956

1 1/2 % 15 octobre 1956

1 1/2 % 15 novembre 1956

1 1/2 % 15 décembre 1956

1 1/2 % 15 octobre 1957

1 1/2 % 15 novembre 1957

1 1/2 % 15 septembre 1958

1 1/2 % 15 octobre 1958

1 1/2 % 15 novembre 1958

1 1/2 % 15 décembre 1958

1 1/2 % 15 octobre 1959

1 1/2 % 15 novembre 1959

1 1/2 % 15 septembre 1960

1 1/2 % 15 octobre 1960

1 1/2 % 15 novembre 1960

1 1/2 % 15 décembre 1960

1 1/2 % 15 octobre 1961

1 1/2 % 15 novembre 1961

1 1/2 % 15 septembre 1962

1 1/2 % 15 octobre 1962

1 1/2 % 15 novembre 1962

1 1/2 % 15 décembre 1962

1 1/2 % 15 octobre 1963

1 1/2 % 15 novembre 1963

1 1/2 % 15 septembre 1964

1 1/2 % 15 octobre 1964

1 1/2 % 15 novembre 1964

1 1/2 % 15 décembre 1964

1 1/2 % 15 octobre 1965

1 1/2 % 15 novembre 1965

1 1/2 % 15 septembre 1966

1 1/2 % 15 octobre 1966

BOURSE DES MINES

Cours fournis par J. R. Timmins & Co., Edifice Banque Royale

Ventes Achat

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120

1000 Abitibi 120 120 120</

CURB DE MONTREAL



TARIF D'ABONNEMENT

Canada (Sauf Montréal et Québec) : \$ 6.00
 (Moins l'acompte de \$1.50 pour paiement à l'avance)
 États-Unis et Empire Britannique : \$ 8.00
 Union Postale : \$12.00

LIVRAISON A DOMICILE

Montréal et Québec : \$ 7.00
 (Moins l'acompte de \$1.50 pour paiement à l'avance)

PAYABLE D'AVANCE

Le Canada

POUR TELEPHONER AU "CANADA"

Soirs, Dimanches et Fêtes:

TOUS LES SERVICES DU JOUR : HA. 5131
 Rédaction et information : HA. 5131
 Sport : HA. 5134
 Gérant de la rédaction : HA. 3461
 Annonces et affaires : HA. 3507
 Circulation et expédition : HA. 5134

Harbour 5131

M. Candide Rochefort à la succession de M.G.-R. Brunet

On tenterait ainsi de pacifier ce député trop peu conservateur

Dictature "bleue"

On n'attire pas les mouches avec du vinaigre. Cet axiome, vieux de bien des siècles, servira maintenant de mot d'ordre au groupe de conservateurs qui veulent faire de l'hôtel de ville de Montréal une pépinière de prosélytes du parti.

Ce qui malheureusement cause un peu d'appréhension au triumvirat du Comité exécutif, MM. Lesage, Dupuis et Taillefer, devenus subitement adversaires du maire Houde, c'est l'opposition formidable qui se manifeste contre eux au sein du Conseil. Heureusement pour le triumvirat, les nominations et destitutions sont du ressort du Comité exécutif et le Conseil n'en peut prendre connaissance que par la voix des journaux. C'est ainsi que la suspension de M. Georges R. Brunet, ancien conseiller municipal président du Conseil des Métiers et du Travail, qui occupait un poste au Service des Reclamations à l'hôtel de ville, n'a été connue des échevins que lorsque les journaux l'eurent publiée.

Le Comité exécutif se trouve toutefois dans un dilemme au sujet de M. Brunet. Le Service des Reclamations est sous la juridiction du contentieux municipal, dont M. St-Pierre est le chef, et le renvoi de M. Brunet ne pourra s'effectuer que sur la recommandation du chef de ce service.

Le triumvirat Lesage-Dupuis-Taillefer espère cependant pouvoir exercer suffisamment de pression auprès du chef du contentieux pour que ce dernier se rende aux arguments invoqués en faveur de la destitution de Monsieur Brunet.

Et ça presse, car on a l'intention d'offrir la succession de M. Brunet à M. Candide Rochefort, le nouveau député unioniste de Sainte-Marie. M. Rochefort n'est pas un conservateur et il ne s'est pas caché de le dire même au lendemain de son élection.

Bien qu'adversaire du docteur Gaspar Fauteux, il a fait montre d'indépendance et on craint qu'il répugne à accepter la dictature conservatrice à l'hôtel de ville surtout si cette dictature prend naissance dans les salons du Club Confédération.

Pour cette raison, la majorité du Comité exécutif songerait à offrir un emploi rémunérateur à M. Rochefort à l'hôtel de ville et à lui laisser tous les loisirs nécessaires pour lui permettre de s'occuper de son mandat de député.

M. Rochefort n'aura pas rien à craindre des échevins qui forment la majorité du Conseil et c'est ce qu'un membre du triumvirat Lesage-Dupuis-Taillefer aurait laissé entendre à l'un des partisans du nouveau député. « Ce ne sont pas les échevins qui ont les nominations à l'hôtel de ville, c'est nous », proclama-t-il.

Le Maire non plus ne pourra pas protester, puisque dorénavant il semble que ses protégés d'hier, MM. Lesage, Dupuis et Taillefer, vont lui tourner le dos et obéir aux dictées de l'organisation conservatrice.

L'attitude de MM. Lesage, Dupuis et Taillefer, n'a pas été sans causer un profond étonnement au sein du conseil municipal. On se souvient que lors de sa première élection dans le quartier, M. Lesage était allié, M. Houde prit charge de la campagne et fut élu maire.

Et tout cela est encore plus vrai dans le cas de M. Taillefer qui depuis le jour où il a été promu par M. Houde membre du Comité Exécutif, n'a pas ouvert la bouche une seule fois au Conseil, laissant au Maire de Montréal le soin de défendre toutes les mesures de l'exécutif.

Bien que M. Dupuis ait ouvert la bouche plus d'une fois, son attitude laisse ses amis plutôt indifférents à cause du peu d'influence que l'échevin de Papineau possède auprès de ses collègues du Conseil.

On redoute cependant ses colères périodiques parce qu'il s'agit d'un homme qui a eu, à plusieurs reprises, à lui pour effet de rendre le Maire nerveux surtout quand on considère que M. Dupuis a été, de la part de M. Houde, l'objet de toutes les largesses qu'un protégé peut attendre du plus généreux des bienfaiteurs.

La question qui se pose présentement à l'hôtel de ville, est celle-ci: « M. Candide Rochefort accepterait-il le poste de remplaçant de M. Georges R. Brunet, son collègue et un des meilleurs amis? » Ou bien préférerait-il conserver son indépendance vis-à-vis une petite clique qui pourrait ainsi le couler en lui faisant accepter une situation dont l'avenir n'offre rien de certain? »

Nous le saurons certainement dans un avenir prochain.

L'hon. L.-A. Taschereau et l'hon. J.-E. Perrault

L'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre de la province, et l'honorable J.-E. Perrault, ministre de la Voirie et des Mines, seront aux bureaux du gouvernement provincial, cet avant-midi, au nouveau Palais de Justice.

Pierre Abélard philosophe et remueur d'idées

Conférence de M. Etienne Gilson sur le célèbre professeur de l'Université de Paris

Tempérament combatif

Un auditoire aussi nombreux qu'attentif a écouté avec un visible plaisir, hier soir, dans la salle Saint-Sulpice, M. Etienne Gilson, professeur de philosophie au Collège de France et directeur de l'Institut d'études médiévales de St-Michel Collège, à l'Université de Toronto, prononcer la première des conférences qu'il a voulu consacrer à Pierre Abélard, à l'occasion de son nouveau passage à Montréal.

Après avoir précisé en soulignant qu'il enseignait en France dans une maison qui n'a rien de commun avec l'Université de Paris, mais constitue un « endroit idéal pour les professeurs sans étudiants et les étudiants sans professeurs », il entra dans le vif de son sujet et fit revivre, une heure durant, la personnalité si attachante du célèbre philosophe breton.

Celui-ci naquit près de Nantes en 1079. Officier de carrière son père le destinait au métier des armes, mais tant par ailleurs, fait assez rare à l'époque, à ce qu'on lui apprit, en même temps que l'art militaire, celui de raisonner, ou la dialectique. Cette dernière eut bientôt toutes les préférences de l'enfant, qui résolut de s'y livrer tout entier, au grand mécontentement paternel.

Victor Cousin a appelé avec plus d'éloquence que d'exactitude, continua M. Gilson, Abélard le père de la logique médiévale. Il n'a pas inventé la dialectique, que l'on enseignait déjà à Paris, mais lui a donné un éclat particulier et a joué, en fait, un rôle extrêmement important dans la philosophie du moyen âge.

Personne n'a su comme lui manier cette dialectique, à telle enseigne qu'il en fit une sorte de sport national! Très jeune, il partit sur les routes de France à la manière d'un chevalier errant, portant pour tout bagage, l'armure de la raison, comme il le dit lui-même dans « Histoire de mes malheurs ». On conçoit qu'une pareille entreprise, soumise malicieusement à la conférence, lui attirât les pires détractements de la part du corps académique et universitaire.

Ayant étudié sous Roscelin, son maître de province, tout ce qu'il pouvait en apprendre, il vint à Paris où il se dirigea sans hésiter vers la chaire de Guillaume de Champeaux, le maître le plus réputé de l'époque. Guillaume de Champeaux le reçut d'abord très bien, mais s'examina vite les « colles » que le jeune Pierre ne cessait de lui poser en classe. Les autres élèves jaloux, de leur côté, se mirent à le provoquer et à le provoquer, lui devenant intenable dans ce milieu, quitta Paris à la recherche d'un endroit où lui-même pourrait enseigner.

Son choix s'arrêta sur Melun, tout près de la capitale, mais la rancune de Guillaume l'y poursuivit, et il fallut encore une fois aller la place pour aller à Corbeille, qui se trouvait en ce lieu, pour se rapprocher de Paris. Le tempérament combatif d'Abélard s'y manifesta d'une manière amusante et efficace. Ne pouvant plus assister lui-même aux cours du maître officiel, il se mit à y envoyer ses propres élèves qui recommencèrent à critiquer Champeaux de questions telles que toute son existence en était empoisonnée.

La maladié subite et prolongée d'Abélard fut heureusement diversion. Il se retira en province pendant quelques années, après quoi il revint à Paris pour redevenir encore une fois l'élève de Guillaume de Champeaux, mais cette fois pour y étudier la rhétorique. Il ne tarda pas cependant à céder à sa passion pour la dialectique. Un jour il posa au professeur cette

(Suite page 3)

Victime d'un chauffard, une femme meurt de ses blessures à l'hôpital

Une septuagénaire, Mme Napoléon Massé, demeurant à 2200, rue Dezery, qui avait été frappée par un chauffard, à l'angle des rues Dezery et Ontario, jeudi soir dernier, est morte d'une fracture du crâne, hier, à l'hôpital Notre-Dame. Un suspect, Desha Bissonnette, âgé de 50 ans, domicilié à 2583, rue Champeau, avait été arrêté, on se le rappelle, à la suite de cet accident.

Après avoir disposé du cas de Mme Massé, le coroner tiendra aussi enquête, ce matin, sur la mort de M. Alfred George Webb, cultivateur, âgé de 47 ans, domicilié à Farnham (Qué.). Comme nous l'annoncions hier matin, M. Webb est décédé samedi, à l'hôpital Notre-Dame, où il avait été transporté la veille, à la suite d'un accident d'auto survenu sur le chemin de Chambly.

M. Webb, au dire de la police, fut lui aussi frappé par un chauffard, à deux milles environ au sud de Longueuil, alors qu'il repartait son auto le long de la route. La police de Longueuil a bon espoir de mettre le grappin sur le chauffard, mais n'a opéré aucune arrestation jusqu'ici.

La magistrature du Canada français a joué un grand rôle

Juges et avocats de souche française ont revendiqué nos prérogatives

Le juge A.-A. Bruneau

Une fort intéressante et instructive causerie sur le rôle joué par la magistrature et le barreau canadiens-français, sous le régime britannique, a été prononcée hier après-midi par l'hon. juge A.-A. Bruneau, devant les membres du Club Wilfrid Laurier des Femmes Libérales de Montréal, à l'hôtel Windsor. M. le juge Bruneau souligne que nos juges et nos avocats, sans avoir été parfaits et ayant été sujets à la critique acerbe ou à la satire des écrivains, ont porté bien haut la réputation de notre race et ont été de vaillants défenseurs de notre nationalité.

« Si j'avais à écrire l'histoire de la magistrature et du barreau canadiens-français », dit M. le juge Bruneau, « il me semble que je ne pourrais lui donner d'autre conclusion que la suivante: le barreau a été la pépinière de nos législateurs, qui ont fourni, à leur tour, la grande majorité des membres du corps judiciaire. Ils ont tous contribué à jeter les bases de nos institutions politiques, judiciaires, municipales, scolaires et religieuses, sous lesquelles nous vivons ici. »

« Aux évêques et au clergé, l'honneur d'avoir formé la patrie, en veillant sur son berceau; à la noblesse et à la bourgeoisie des deux régimes, français et anglais, de Champlain à de Salaberry, l'honneur de l'avoir défendue et sauvée; mais aux hommes de loi, avocats et magistrats, de Vallières de Saint-Réal à Sir Antoine-Aimé Dorion, de Sir L.-H. Lafontaine à l'honorable Honoré Mercier, de Sir Georges-Etienne Cartier à Sir Wilfrid Laurier, de l'hon. J. J. O. Chauveau à Sir Lomer Gouin, l'honneur de l'avoir soutenue et dirigée dans ses légitimes aspirations nationales et de l'avoir constamment gouvernée depuis l'obtention de nos libertés politiques. »

Les écrivains et les juges

De tout temps, dit M. le juge Bruneau, au début de sa causerie, les juges et les avocats ont été la cible des critiques acerbes et des allusions méchantes des écrivains sur leur sens plus ou moins développé de la justice. Dans l'ordre chronologique, dit-il, Aristophane fut le premier à porter une main sacrilège sur l'arche sainte de la magistrature, principalement dans cette pièce célèbre le « Guêpe ». Mais en cet Aristophane ne s'agissait pas tant contre la fonction de juge que contre

(Suite page 3)

L'école et son adaptation au monde moderne

Causerie de M. V.-C. Wansbrough au déjeuner du Canadian Club

Rôle des maîtres

M. V. C. Wansbrough, directeur du Lower Canada College, a parlé, hier, d'éducation, au Windsor, à l'issue du déjeuner des membres du Canadian Club. Le colonel C. B. Price présidait et présenta le conférencier.

Ce n'est pas une mince tâche pour un éducateur, commença ce dernier, que de traiter brièvement d'un sujet aussi sérieux que celui de l'école et de son rôle dans le monde moderne. Il faut se garder sur ce point, continua-t-il, du pessimisme courant qui voit tout en noir, comme de l'optimisme qui, croyant que tout va bien, se refuse aux salutaires changements.

Sans doute vivons-nous une époque de grande confusion financière, politique et intellectuelle. Sans doute aussi un écrivain célèbre a-t-il pu parler avec autorité et vraisemblance du « déclin de l'Occident », qu'il prévoyait dans l'immédiat avenir de nos masses, l'insécurité économique, la menace constante d'une nouvelle guerre. Mais il ne faut cependant pas perdre de vue, pour autant que le monde moderne a fait des pas de géant dans la voie du progrès, que nous ne sommes jamais sans de grands efforts d'adaptation, et qu'il importe, en conséquence, de ne pas confondre avec un désordre continu ce qui n'est peut-être que la malaise transitoire d'une période de réajustement.

La Commission de l'électricité

Elle a commencé hier l'exercice de ses fonctions

La Commission de l'électricité, créée par l'Assemblée législative, au cours de la dernière session et dont les membres ont été désignés par le gouvernement le 30 octobre dernier, a commencé hier l'exercice de ses fonctions. Elle nous a fait tenir, à cette occasion, le communiqué suivant:

La Commission d'électricité de Québec, qui a été nommée par ordre en conseil le 30 octobre 1935, tel que prévu par la loi adoptée à la dernière session de la législature, prend aujourd'hui, 2 décembre, le contrôle de la production, de la transmission et de la distribution de l'énergie électrique dans la province. L'on se rappellera que cette Commission est un organisme indépendant dont l'objet, tel que stipulé au préambule de la loi, est le suivant:

1. De rendre accessible au plus grand nombre possible de citoyens l'usage de l'énergie électrique, aux meilleures conditions compatibles avec l'efficacité du service; d'après un tarif raisonnable établi tant dans l'intérêt du consommateur que dans celui du bailleur de fonds;

2. De réparer les erreurs et abus du passé et d'en prévenir la répétition;

3. De garantir au peuple de la province de Québec une industrie électrique qui permettra à la province de toujours occuper, une position avantageuse dans le développement industriel et social du Canada.

En attendant que des locaux permanents puissent être mis à sa disposition, dans l'une des bâtisses du gouvernement, la Commission recevra ceux qui voudront s'adresser à elle dans des bureaux temporaires situés à 507, Place d'Armes, à Montréal.

La Commission des services publics de Québec doit remettre incessamment à la Commission d'électricité de Québec plus de trente requêtes en suspens, et la Commission des affaires municipales doit, elle aussi, lui référer plusieurs demandes de renseignements qui ont été reçues relativement aux prévisions de la loi concernant la municipalisation de l'électricité.

De façon à lui permettre d'exercer sous le plus court délai possible un contrôle efficace des tarifs, toutes les compagnies qui produisent et distribuent de l'énergie électrique seront incessamment requises de soumettre des rapports périodiques complets sur la quantité d'énergie qu'elles produisent, leurs revenus et leurs dépenses.

VICTIME DE L'AUTO

Mme Mary Dubrofsky, âgée de 45 ans, domiciliée à 4405, rue Saint-Dominique, a été gravement blessée par une auto, hier, en traversant l'avenue du Parc, près de la rue Duluth. On l'a transportée à l'hôpital Royal Victoria, où les médecins jugent son état précaire. M. Valmore Bourgeois, demeurant à 309, boulevard des Prairies, à Laval-des-Rapides, était au volant de la voiture.

Concerts symphoniques

Washington, 2 (P.A.) — La National Symphony Orchestra a annoncé aujourd'hui qu'elle jouera à Ottawa le 5 décembre, à Québec le 6 et à Montréal le 7.



La Légion Canadienne compte un nouveau groupement à Montréal. La Succursale Mont-Royal a procédé hier au mess des sergents des Fusiliers Mont-Royal, à l'élection de son comité, avec le résultat suivant: Président, Major Ch. Fontaine; 1er vice-président, major J. Poirier; 2e vice-président, capitaine R. G. Marion; trésorier, J. Bélisle; secrétaire, J. M. Labello; directeurs, R. Taillefer, J. A. Lefebvre, N. Marion, I. Savé et L. Robitaille. Notre photographie montre au premier rang, de gauche à droite: M. Rhéault, P. Robitaille, R. Taillefer, major I. Poirier, major Ch. Fontaine, président, J. Bélisle, J. Savé, J. Lefebvre, J. Dolisio. Parmi les autres: Thom Crévier, L. Sinceno, D. Giroux, M. Label, L. P. Bisailon, S. P. Bourgeois, A. Langlois, L. Lemay, R. Poirier, V. Cordeau, J. Pilote, V. Girardin, L. Lefrançois, et d'autres. (Photo CANADA)

La commission Houde est très représentative

Les associations importantes et les villes intéressées y participent

Délégués ouvriers

Il semble bien que le maire Houde a remporté une victoire sur ses adversaires, à la séance de samedi au conseil municipal. On dira peut-être que c'est une victoire sans combat, puisqu'il n'y a pas eu de débat, mais c'est une victoire quand même, car l'attaque avait été bel et bien préparée. Seulement, quand on a vu le maire au milieu des échevins, on a sans doute compris que M. Houde n'était pas venu à la réunion dans le simple but de la présider, mais qu'il y était venu avec la détermination de vaincre les obstacles qui se dressaient sur sa route. Et c'est peut-être la crainte de ne pas sortir victorieux de la lutte qui a fait reculer l'adversaire.

Ce qui paraissait être la cible principale, à ce moment précis, c'était la Commission d'étude d'un gouvernement de l'île de Montréal, au sujet de laquelle le Dr Zénon Lesage, le nouveau député de Laurier à Québec, avait demandé quelques renseignements, qu'il a obtenus.

La Commission en question est une simple commission d'étude, sans pouvoir exécutif ou législatif, que le gouvernement de la province de Québec a nommé, à la demande des corps publics, qui sont en tout temps la porte-parole de l'opinion publique et chargée d'étudier quel serait le moyen le meilleur de donner un gouvernement unique à toute l'île de Montréal.

Cette Commission est composée de M. Camille Houde, maire de Montréal, qui en est le président; de M. John Jenkins, maire de Westmount, qui en est le vice-président; de M. Joseph Beaubien, maire d'Outremont; de M. N. Courtemanche, maire de Montréal-Est; de l'échevin Bigras, président de la Commission métropolitaine; de M. l'échevin A.-A. Desroches, de Montréal; de M. J.-A. Leclair, ex-maire de Verdun; de M. Emery Sauvé, président de la Ligue des propriétaires; de M. Alfred Chantepierre, président des Syndicats catholiques, et de M. Geo. R. Brunet, président du Conseil central des Métiers et du Travail. L'échevin Léon Trépanier, de Montréal, en est le secrétaire.

On le voit, toutes les villes intéressées aux travaux de cette commission y sont représentées, ainsi que les propriétaires et les syndicats ouvriers, tant nationaux et catholiques qu'internationaux.

La ville de Montréal y a également quatre représentants sur onze. Il n'y a donc pas lieu de dire que le peuple et la Ville n'y sont pas suffisamment représentés.

Les permis de construire pour le mois de novembre

Le nombre des permis de construire, pour le mois de novembre se chiffre par 76, et leur valeur par \$325,180, comparativement à 83 et à \$216,174 pour le même mois de l'année dernière, soit une diminution de 7 permis, dans le nombre, mais une augmentation de \$69,006 dans la valeur des constructions nouvelles.

Les permis de réparation s'élevaient, en novembre de cette année, au nombre de 86, avec une valeur globale de \$102,935, comparativement à 94 permis de réparation d'une valeur globale de \$81,612 pour la même période de l'année passée.

DANS UN ETAT CRITIQUE

M. Antonio Dubord, âgé de 45 ans environ, qui fut violemment heurté par une auto, dimanche, à l'angle des rues Craig et Saint-Dominique, était encore inconscient, hier soir, à l'hôpital Saint-Luc, et les médecins jugent son état des plus critiques. Jusqu'ici, la police a vainement tenté d'obtenir l'adresse de la victime, mais elle a été informée que son père demeure à Calumet, près d'Ottawa. M. Dubord fut frappé par l'auto de M. S. Aubin, 6476, Chemin du Haut de Lachine.

Parachèvement d'un poste d'inspection des viandes

Le poste d'inspection des viandes du marché Shamrock, angle des rues Shamrock et Casgrain, vient d'être terminé et n'attend plus que l'inspection de M. D. Beauré, inspecteur de la ville, ou de son assistant, pour être ouvert.

AUJOURD'HUI chez DUPUIS

VENTE "ETOILE" de FOULARDS
pour hommes et jeunes gens



L'achat de ces foulards exige beaucoup d'insistance et d'opiniâtreté de la part de notre acheteur pour obtenir une telle valeur. Venez aujourd'hui faire votre choix car qui dit "ETOILE" dit toujours extraordinaire.

Fine flanelle, soie, tricot suède tout soie. Dessins, coloris, épaisseur... tout dans ces modèles dénote le chic et la toute dernière nouveauté. Jaune - rouge - brun - bleu gris - ainsi que blanc et noir

1.29

Commandez par téléphone PLATEAU 5151 - local 202
DUPUIS — 700, rue de la Montée (Ste-Catherine)

CE SOIR CANADIENS vs MAROONS

Procurez-vous vos billets chez DUPUIS, bureau d'information, mezzanine.

Dupuis Frères
ALBERT DUPUIS, président
A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér.
ARMAND DUPUIS, secrétaire

AU CLUB WILFRID LAURIER DES FEMMES LIBERALES



Le Club Wilfrid Laurier des Femmes Libérales de Montréal a reçu hier après-midi, à l'hôtel Windsor l'hon. juge A.-A. Bruneau, qui a prononcé une fort intéressante causerie sur « Les écrivains et les juges ». M. Bruneau a été présenté par Mme Alphonse Brodeur, présidente du club et remercié par Mme St-Georges Harvey. On voit aussi, au premier rang, de gauche à droite, l'hon. juge A.-A. Bruneau, Mme Alphonse Brodeur et Mme Arthur Léger. En arrière, debout, Mme St-Georges Harvey, Mme Marie Belhumeur, Mme A. David, Mme L. P. Hébert, M. Alphonse Brodeur, Mme Thomas Vien et autres. (Photo CANADA)